



**Université Abderrahmane Mira de Bejaia**  
**Faculté des Sciences Economiques. Commerciales et des**  
**Sciences de Gestion**

**Département des Sciences Economiques**

## **Mémoire de fin d'étude**

**En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques**

**Option : Economie Monétaire et Bancaire**

### **Contribution des banques islamiques à la bancarisation en Algérie**

**Préparé par :**

Melle BAKDI Kamelia  
Melle BAHLOUL Dalicia

**Encadré par :**

Pr. BOUKHEZER Nacira

**Présenté devant le jury composé de :**

- Dr. SADI Nourelhouda Présidente
- Dr. MIMOUNE Lynda Examinatrice
- Pr. BOUKHEZER Nacira Promotrice

Année universitaire 2023-2024

## Remerciements

*En premier lieu, nous remercions Dieu, le Tout-Puissant, auquel nous témoignons notre gratitude de nous avoir donné le courage et la patience tout au long de la réalisation de ce modeste travail.*

*Nous tenons particulièrement, à exprimer notre profonde reconnaissance envers notre promotrice, Professeur BOUKHEZER Nacira., pour son soutien constant, ses précieux conseils et son expertise tout au long de l'élaboration de ce mémoire. Sa patience et son engagement ont été essentiels pour la réalisation de ce travail.*

*Nous souhaitons également, exprimer notre reconnaissance envers Monsieur AKACHA H., Chargé de la finance islamique au sein de la Direction générale de la BEA d'Alger, pour avoir mis à notre disposition les ressources nécessaires à la réalisation de cette recherche.*

*Nous tenons aussi, à remercier les membres du jury qui ont accepté d'examiner ce travail et de participer à la soutenance.*

*Enfin, nous remercions tous ceux qui ont contribué de près ou de loin, à la réalisation de ce modeste travail.*

## Dédicaces

*À mes parents, qui ont été ma source de soutien et d'inspiration tout au long de ce parcours académique, je dédie ce mémoire. Leur amour inconditionnel, leurs encouragements constants et leurs sacrifices ont été les fondations sur lesquelles j'ai pu construire mes ambitions et mes réalisations.*

*Leur présence et leur soutien indéfectibles ont été mes piliers dans les moments de doute et de difficulté.*

*À ma famille, à mes amis et à tous ceux qui ont cru en moi, je dédie ce travail. Vos encouragements et votre confiance m'ont portée et m'ont donné la force de poursuivre mes aspirations. Que ce mémoire soit le reflet de notre collaboration, de nos échanges et de notre engagement communs envers la connaissance et le progrès.*

Kamelia.

## *Dédicaces*

*À ma mère et à mon père, dont l'amour et le soutien inconditionnels ont été ma plus grande source de force et de motivation. Votre foi en moi m'a portée à chaque étape de ce parcours.*

*À mon mari, pour sa patience, sa compréhension et son soutien sans faille, qui m'ont permis de me concentrer pleinement sur mes études.*

*À ma grande sœur, pour ses encouragements constants et son aide précieuse qui m'ont souvent permis de surmonter les moments de doute.*

*Et enfin, à toute ma famille, pour leur présence, leur encouragement et leur soutien moral tout au long de ce parcours. Sans vous, ce mémoire n'aurait pas été possible.*

Dalicia.

## Sommaire

<b>Introduction générale.....</b>	<b>01</b>
<b>Chapitre 01 : Cadre théorique de la bancarisation</b>	
1. Définition de la bancarisation.....	03
2. Importance économique de la bancarisation.....	09
3. Stratégies de bancarisation mises en place par les banques.....	14
<b>Chapitre 02 : Avènement de la finance islamique</b>	
1. Historique et évolution du Système financier Algérien (SFA).....	17
2. Principes et fonctionnement des banques islamiques.....	21
3. Enjeux et opportunités d'introduction des banques islamiques.....	34
<b>Chapitre 03 : L'introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie.</b>	
1. Historique et évolution du SFA.....	35
2. Analyse de la bancarisation en Algérie avant l'arrivée des banques islamiques.....	40
3. Présentation de l'étude empirique.....	51
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>72</b>

# **LISTE DES ABREVIATIONS**

## *Liste des abréviations*

- UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.
- CEMAC** : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.
- CGAP**: Consultative Group to Assist the Poor.
- ABEF** : Association des Banques et Établissements Financiers.
- CCP** : Centre des Chèques Postaux.
- GAB** : Guichets Automatiques de Billets.
- TPE** : Terminaux de Paiements Électroniques.
- DAB** : Distributeur Automatique de Billets.
- BID** : Banque Islamique de Développement.
- GIC** : Gouvernement Investment Certificats.
- FI** : Finance Islamique
- USD** : United States Dollar.
- SFA** : Système Financier Algérien.
- SAP** : Sociétés Agricoles de Prévoyance.
- CT** : Court Terme.
- CEDA** : La Caisse d'Équipement et de Développement de l'Algérie.
- SBA** : Système Bancaire Algérien.
- BCA** : Banque Centrale d'Algérie.
- FMI** : Fond Monétaire International.
- CAD** : Caisse Algérienne de développement.
- CNEP** : Caisse Nationale d'épargne et de Prévoyance.
- BNA** : Banque Nationale d'Algérie.
- CPA** : Crédit Populaire d'Algérie.
- BEA** : Banque Extérieur d'Algérie.
- BDL** : Banque de Développement Local.
- BADR** : Banque d'Agriculture et du Développement Rural.
- AGB** : Gulf Bank Algérie.
- SAA** : Société Algérienne d'Assurance.
- CAAR** : Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance.
- CAAT** : Caisse Algérienne des Assurances Transport

# **INTRODUCTION GENERALE**

# Introduction générale

La question du développement et de croissance a depuis longtemps été liée à la dynamique de l'investissement que façonne l'épargne. Cette transformation se positionne au centre de l'activité de la banque et des structures financières qui multiplient les stratégies et politiques pour la collecte du maximum de ressources des agents à excédents pour les réaffecter aux agents à besoin de financement dans les meilleures conditions.

Or, l'histoire a montré divers épisodes de crises enregistrées dans diverses régions du monde qui ont conduit à des contagions à l'échelle mondiale provoquant la paralysie de nombre d'économies à l'image de la crise de 1929, ou alors celle des surprimes de 2008.

Ces épisodes ont donné naissance à un nombre important de travaux et de recherches sur les moyens de prévenir ces crises et les éviter. L'une des solutions proposées consiste à recourir à la finance islamique, y compris dans les pays capitalistes, supposant que ses principes pourraient contribuer à une meilleure collecte de l'épargne, une réaffectation vers des secteurs rentables et producteurs de valeur, et minimiser la prise de risque par les agents.

Cette émergence suscite un intérêt croissant tant au niveau national qu'international, posant ainsi la nécessité d'une analyse approfondie pour comprendre les dynamiques sous-jacentes et les implications futures.

En Algérie, cette option a été introduite à l'image d'autres pays, pour contribuer à une meilleure bancarisation par l'inclusion notamment des franges de clients fuyant le système bancaire pour des raisons de convictions religieuses, d'une part, et renforcer la stabilité et la solidité du système financier, d'autre part.

Ainsi, l'arrivée des banques islamiques sur la place financière représente un phénomène complexe et multidimensionnel qui soulève des questions cruciales quant à son impact sur le système financier algérien, ses perspectives de développement, les défis qu'elle rencontre et les opportunités qu'elle offre.

Dans ce contexte, la question centrale que nous posons à travers ce travail de recherche est la suivante : « Quelle est la contribution des banques islamiques à la bancarisation en Algérie ? ».

Pour la conduite de notre recherche, nous supposons deux hypothèses :

- La finance islamique a un rôle négligeable sur la bancarisation en Algérie
- La finance islamique peut être considérée comme un segment concurrent à la finance conventionnelle dans le monde

## **Introduction générale**

Pour répondre à cette problématique, notre travail s'articulera autour de plusieurs axes d'analyse. Tout d'abord, un premier chapitre sera consacré à la bancarisation présentant son importance pour l'économie et les stratégies mises en place par les banques pour son amélioration.

Ensuite, un second chapitre développera l'historique, les caractéristiques et les particularités de la finance islamique de manière générale, où nous explorerons les différentes dimensions du modèle financier islamique et son adaptation au contexte actuel, en évaluant notamment son potentiel de croissance et d'innovation. Enfin, un troisième chapitre s'intéressera au cas de l'Algérie, en faisant un tour d'histoire sur la naissance du système financier algérien, puis, nous examinerons le contexte socio-économique et réglementaire dans lequel s'inscrit l'émergence des banques islamiques en Algérie, en mettant en lumière les facteurs qui ont favorisé leur expansion et les obstacles qu'elles rencontrent.

Enfin, à travers une étude empirique de terrain, nous aborderons les enjeux éthiques, sociaux et culturels associés au développement des banques islamiques en Algérie, en mettant en lumière les impacts sur la bancarisation, l'inclusion financière, la stabilité économique et le bien-être social. Nous nous interrogerons également sur les implications de cette montée pour la gouvernance et la régulation du secteur financier, en examinant les défis de supervision et de conformité aux normes internationales.

Pour la conduite de notre travail, nous utilisons, d'abord, l'étude historique et analytique en mobilisant les ouvrages et documents généraux et d'autres spécifiques à la finance islamique et les bases de données des institutions financières tant nationales qu'internationales (Banque d'Algérie, FMI, BM, ...), pour la partie théorique. Elle sera complétée par une analyse statistique et empirique à travers un stage pratique réalisé au sein de la direction générale de la BEA, et une enquête par questionnaire auprès de banques de diverses régions de la wilaya de Béjaïa et d'Alger, que de leur clientèle, pour nous récolter des éléments nous permettant de répondre à notre problématique.

En synthèse, notre recherche vise à fournir une analyse approfondie de l'arrivée des banques islamiques en Algérie, ainsi que l'adaptation des banques conventionnelles à ce changement, en mettant en évidence ses implications stratégiques, économiques et socio-culturelles, et contribuer ainsi à enrichir le débat sur les enjeux et les opportunités liés à cette transformation majeure.

## **Chapitre 01**

# **Cadre théorique de la bancaarisation**

## **Chapitre 01 : Cadre théorique de la bancarisation**

Le rôle d'intermédiation est au centre de l'activité du système bancaire qu'il joue en collectant les ressources des agents à excédent pour les réaffecter à ceux à besoins de financement, contribuant ainsi, à la création de richesse et à la dynamique économique. Pour l'économie, l'accompagnement de l'investissement va alimenter la machine productive, qui se répercutera positivement sur l'emploi, la consommation, le budget de l'Etat, et sur le bien être du consommateur.

Pour la banque, en se positionnant entre ces deux agents, elle réalise sa marge bénéficiaire qui se rajoutera aux autres frais qu'elle facture sur les divers services qu'elle offre, pour constituer son résultat global. Ce qui fait qu'elle doit mettre en place une politique qui lui permettra de toucher le maximum d'agents pour les inciter à utiliser ses services, qui rentrent parfois dans la politique même de l'Etat visant à bancariser l'économie.

Dans ce chapitre, nous développerons la notion de bancarisation, son évolution, et les stratégies mises en place par le système bancaire pour son renforcement.

Une personne peut ne pas être bancarisée pour diverses raisons, notamment par choix personnel, certaines préférant garder leur argent chez elles en raison d'un manque de confiance envers les banques. D'autres facteurs influencent la demande de services bancaires, tels que le niveau de revenu, le coût des services bancaires, ainsi que des barrières culturelles et religieuses.

Du côté de l'offre, les banques peuvent refuser ou restreindre l'accès à leurs services pour diverses raisons, souvent liées aux coûts de transaction et aux risques systémiques. Ces raisons incluent le niveau de développement économique, social, institutionnel et juridique, ainsi que des conditions spécifiques imposées par les banques, comme les exigences pour ouvrir des comptes, les taux d'intérêt sur les crédits et la taille des institutions bancaires.

### **Section 01 : Notions générales sur la bancarisation**

Cette section sera consacrée à faire une présentation des éléments de définitions, d'historique, et des indicateurs de sa mesure, qui nous permettent de faire une image aussi claire et complète que possible de cette notion.

#### **1. Définitions de la bancarisation**

La bancarisation renvoie au processus d'utilisation et d'appropriation des services bancaires par la population et renseigne sur le degré d'implication du secteur bancaire dans les rouages de l'économie et son rôle dans la création de la dynamique et de la richesse. Il existe plusieurs définitions, nous reprendrons celles données par les différents dictionnaires. Selon le dictionnaire de la banque, la bancarisation est le « *processus consistant pour les banques à ouvrir à l'ensemble de la population (ménages/ entreprise) des comptes bancaires. L'objectif des banques est de se procurer les ressources indispensables aux développements de l'activité crédit* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> DUGLAS, T ; (2010), « Dictionnaire de la banque », 5ème édition, SEFI, Canada, P 53.

Le dictionnaire de banque et bourse la définit comme suit : « *phénomène économique et financier du XXe, la bancarisation des agents conduit ceux-ci à ouvrir des comptes auprès des établissements bancaires afin d'utiliser la monnaie scripturale comme moyen de paiement. C'est ainsi que les monnaies fiduciaires et divisionnaires ont vu leur importance considérablement diminuer, au profit de l'utilisation des mouvements sur comptes bancaires...* »<sup>2</sup>

Pour sa part, le lexique de la banque et du marché financier la présente comme étant : « *un néologisme désignant l'importance du nombre d'individus qui ont un compte en banque. Lorsqu'un même individu a plusieurs comptes, on parle alors de multi bancarisation.* »<sup>3</sup>

De ces définitions nous pouvons déduire que la bancarisation est le processus par lequel des individus ou des entreprises accèdent aux services financiers formels fournis par des banques ou d'autres institutions financières agréées. Cela inclut l'ouverture de comptes bancaires, l'utilisation de services financiers tels que les comptes courants, les comptes d'épargne, les cartes de crédit, les prêts et les transferts d'argent. La bancarisation implique également l'accès à d'autres produits financiers comme les assurances et les services d'investissement, de conseils ...

## **2. Historique de la bancarisation**

La bancarisation est apparue dans les pays développés au XXe siècle, où elle s'est fortement intensifiée, et s'est progressivement élargie, à divers degrés, à d'autres parties du monde. Seulement, elle reste un défi majeur dans les pays en développement ou pauvres, ce qui incite ces nations à entreprendre des réformes. Cet enjeu attire l'attention croissante des organisations internationales comme le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale, qui encouragent la bancarisation de masse et l'utilisation des moyens scripturaux.

Précédemment, la banque était sous sa forme traditionnelle, d'une institution avec une main-d'œuvre importante accomplissant des tâches répétitives de dactylographie, à l'image de tout travail à la chaîne, ne nécessitant pas de connaissances spécifiques approfondies liées aux opérations bancaires. Les services financiers n'étaient pas très introduits dans les activités quotidiennes des agents, à part les grands détenteurs investisseurs et les spéculateurs. La crise financière des années 1930, a aggravé cette réticence des populations et leur méfiance à déposer leur argent en banque.

Après la Seconde Guerre mondiale, en France, les gens ont commencé à déposer leur argent dans les banques grâce aux engagements pris lors de la réunion de Bretton-Woods. Beaucoup de banques ont été nationalisées après 1945, et leur activité a été encadrée dans une économie axée sur la reconstruction du pays. Cependant, la bancarisation massive a réellement commencé avec les lois de 1967-1968.

---

<sup>2</sup> BOUZAR C. (2010) : « Systèmes financiers : Mutation financière et bancaires et crise », Edition EL-Amel, Tizi-Ouzou, p 92.

<sup>3</sup> SAUSI RENDI B. 2009, « Lexique de la banque et marchés financiers », Edition DUNOD, Paris, p 25.

Ces lois ont supprimé l'exigence d'autorisation préalable pour l'ouverture de nouveaux guichets bancaires, permettant une forte augmentation de leur nombre, passant de 7 776 en 1967 à 15 133 en 1975. Elles ont aussi promu la généralisation de la mensualisation des salaires, obligeant les employeurs à payer les salaires au-dessus de 1 500 francs par chèque. En conséquence, la proportion de salariés payés mensuellement est passée de 10 % en 1969 à 75 % en 1972.

C'est à partir de cette période que les banques ont réussi à attirer les économies des familles françaises : 18 % des ménages possédaient un compte-chèques ou un livret bancaire en 1966, 62 % en 1972 et 92 % en 1984. En réalité, il a fallu attendre la fin du XXe siècle pour que le dépôt bancaire devienne une pratique courante en France.

À l'échelle mondiale, environ les deux tiers des adultes possèdent un compte bancaire individuel ou collectif, selon la base de données Global Findex 2021. Comme prévu, il existe une grande différence entre l'activité bancaire dans les pays à revenu élevé (où 94 % des adultes ont des comptes) et dans les pays à revenu faible et intermédiaire (63 %). La différence est encore plus marquée pour les cartes de crédit, avec 66 % des adultes en possédant dans les pays à revenu élevé contre seulement 12 % dans les pays à revenu faible et intermédiaire.<sup>4</sup>

En général, pour les pays, les taux de bancarisation sont proportionnels aux revenus et aux niveaux d'éducation. En Afrique (selon le rapport global Findex 2021) 55 % des personnes ayant suivi un enseignement supérieur possèdent des comptes bancaires, contre seulement un peu plus de 10 % de celles ayant arrêté leurs études après l'enseignement primaire.

### **3. Les indicateurs de mesure de la bancarisation**

Comme nous venons de le voir, la bancarisation se réfère à la proportion de la population possédant un compte bancaire, mesurée par un indicateur appelé taux de bancarisation. Cet indicateur reflète le niveau de pénétration des services bancaires et financiers dans un pays ou une région donnée, mais il existe d'autres indicateurs qui mesurent d'autres facettes de ce phénomène, et qui diffèrent par leurs définitions et parfois même par leurs méthodes de calcul. Parmi ces indicateurs, on distingue la densité du réseau bancaire, la part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie, le type de monnaie utilisée dans une économie, le taux de bancarisation par le nombre d'employés bancaires, ainsi que le degré de pénétration des services monétiques dans une économie.

---

<sup>4</sup> DEMIRGUC-KUNT, A *et al.*; (2022). (Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19.) in, "The Global Findex Database 2021", World Bank. DOI, Washington, DC.

**3.1. Le taux de pénétration des services bancaire (taux de bancarisation)**

C'est un indicateur qui permet de mesurer le niveau de pénétration des services bancaires dans la population d'un pays. En plus simple, il fournit l'information sur la proportion de personnes qui dispose d'un compte en banque.

Selon Y. CROZT (1993) « ... le taux de bancarisation d'un pays indique le pourcentage d'agent titulaire d'au moins un compte courant : il avoisine 100% dans les grands pays développés. Il se calcule comme le rapport entre le nombre de comptes clients des établissements de crédit (banque ou caisse d'épargne) sur le nombre de ménage »<sup>5</sup>.

**Tableau N° 01 : Evolution de la bancarisation dans les pays développés.**

Année	1980	1982	1984	1986	1988
Taux	89.8 %	92.8%	99%	99.3%	99.4%

**Source :** CROZET, Y, (1993) ; « Dictionnaire de banque et de bourse », Edition, ARMOND Colin, Paris, P 38

Le taux de bancarisation est mesuré dans certains pays avec l'intégration des comptes CCP (compte courant postaux, les comptes de la CNE (caisse d'épargne nationale) et même les comptes ouverts auprès du trésor, car ces organismes, contribuent grandement à la collecte de l'épargne ou sa redistribution. Aussi, ces différences de calcul sont parfois portées sur la population cible, en prenant pour certains, la population active, d'autres celle adulte. Pour cela, il existe différentes méthodes de calculs du taux de bancarisation comme détaillée ci-dessous.

- **Taux (%) de la bancarisation** = nombre de comptes chèques (en banque, au CCP, au Trésor) / Population Active
- **Taux (%) de la bancarisation** = nombre de comptes de dépôts en banque / Population Active
- **Taux (%) de la bancarisation** = nombre de comptes chèques en banque / Population Active
- **Le taux de bancarisation des adultes :** il représente la proportion d'adultes disposant d'un compte bancaire. Dans un ménage, plusieurs adultes peuvent avoir besoin d'une relation bancaire sans passer par un conjoint ou un parent. Cet indicateur est le plus proche de la réalité pour mesurer le besoin en services bancaires.
- Cependant, pour une comparaison internationale, deux points doivent être pris en compte. Premièrement, la définition de la personne adulte varie juridiquement d'un pays à l'autre. Deuxièmement, être adulte ne suffit pas pour avoir besoin de services bancaires si cette personne n'est pas active. Cette situation est particulièrement présente dans les pays en développement, où la monnaie fiduciaire est dominante.

➤ **Le taux de bancarisation des actifs**

<sup>5</sup> CROZET Y. (1993) ; « Dictionnaire de banque et de bourse », Edition ARMOND Colin, Paris, p 38.

Le taux de bancarisation des actifs représente la proportion des personnes économiquement actives disposant d'un compte bancaire, reflétant ainsi la part réelle du besoin en services bancaires qui est satisfaite. Une personne économiquement active est plus susceptible d'avoir besoin d'un compte bancaire.

Dans les pays développés, disposer d'un compte bancaire est une nécessité quasi absolue, et dans certains pays, la bancarisation des revenus est obligatoire par la loi, ce qui contraint les adultes à avoir un compte bancaire. En revanche, dans les pays en développement, le secteur informel sert souvent de substitut aux banques, rendant la possession d'un compte bancaire moins nécessaire, ce qui entraîne une faible bancarisation dans ces pays.

### **3.2. La densité du réseau bancaire**

La notion de densité du réseau pose aussi un certain nombre de différences entre pays, en termes de prise en compte des institutions à intégrer dans le calcul. Certains prennent uniquement le réseau bancaire, d'autres par contre intègrent le réseau des institutions mutualistes et coopératives de crédits, alors que pour d'autres, les services financiers postaux sont aussi importants.

**A. Le réseau bancaire :** Il s'agit de l'ensemble des agences et bureaux où sont commercialisés les services bancaires et assimilés. L'importance du réseau varie suivant le niveau de développement économique mais aussi la réglementation en vigueur dans le pays. Ainsi, plus ce réseau est dense, plus la population est sensée être satisfaite en matière de services bancaires.

**B. Le réseau des institutions mutualistes et coopératives de crédits :** Les mutualistes sont considérées comme des banques dans certains pays, mais comme des institutions de microfinance dans d'autres. En France, les mutualistes sont considérées comme des banques, tandis que dans certains pays francophones d'Afrique subsaharienne, elles sont assimilées à des institutions de microfinance. Par conséquent, la densité du réseau bancaire y est sous-évaluée.

**C. Le réseau des services financiers postaux :** La poste est une institution qui offre des services financiers, et elle est la première en termes de taille, de réseau et de clientèle. Dans certains pays, comme la France et le Maroc, elle est intégrée au réseau bancaire. En France, on parle de la Banque Postale. En revanche, dans les États de la zone UEMOA et CEMAC, seules les banques sont prises en compte dans le calcul du réseau bancaire.

Dans les pays développés, le réseau bancaire est généralement très dense et capable de satisfaire la population pour leurs besoins en services financiers, quel que soit leur lieu de résidence. Par exemple, en France, il y a une agence pour 4 000 habitants, en Suisse une agence pour 2 000 habitants, et en Allemagne une agence pour 1 750 habitants. En revanche, dans les pays en développement, le réseau bancaire est moins dense.

Dans l'UEMOA, la densité est d'une agence pour 116 000 habitants, au Maroc une agence bancaire ou postale pour 10 000 habitants selon le CGAP (acronyme pour Consultative Group to Assist the Poor) (2006).<sup>6</sup>

En Algérie, il y a une agence bancaire ou postale pour 7 250 habitants. Cependant, selon l'ABEF, l'Algérie ne dispose que d'un point bancaire pour 25 000 habitants. La norme internationale est d'un point bancaire pour 8 000 habitants.<sup>7</sup> Cet indicateur ne permet donc pas de comparer ces différents pays de manière précise, car comme nous venons de le voir, la base de calcul différent si on exclut les services des institutions mutualistes et/ou postales, ou on les prend en compte.

### **3.3. La part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie**

Malgré l'évolution constante de la finance directe ces dernières décennies, les banques continuent de jouer un rôle crucial dans l'intermédiation financière, en contribuant au financement de l'économie. Ainsi, la part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie, constitue un indicateur clé pour mesurer la bancarisation, et qui varie selon les pays et dépend de leur niveau de développement. Dans les pays développés, le marché financier joue un rôle plus important comparé aux pays en développement. Plusieurs contraintes influencent la part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie, lesquelles sont présentées ci-dessous ;

- Les contraintes réglementaires et les politiques monétaires nationales parfois décourageantes
- Les traditions et les religions qui interdisent le prêt à intérêt ;
- Le climat des affaires et les lourdeurs bureaucratiques ;
- Les garanties hypothéquées qui font défaut parfois ;
- Le marché informel (économie souterraine) très présent dans certains pays.

### **3.4. Les autres indicateurs de mesure du niveau de la bancarisation**

Les indicateurs précédemment mentionnés sont les plus couramment utilisés, mais le niveau de bancarisation est également mesuré par le nombre de personnes employées dans le secteur bancaire par rapport à la population active, la pénétration des distributeurs automatiques de billets, ainsi que l'utilisation des cartes bancaires et autres services technologiques.

**A. Le taux de bancarisation par les effectifs de la banque :** Il renseigne plus sur la contribution du secteur bancaire dans l'emploi, il est présenté comme suit :

$$\text{Taux} = \text{Nombre d'employés de la banque} / \text{La population active}$$

<sup>6</sup> GANSINHOUNDE A.J : « Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA », Université polytechnique du Bénin, Master Banque Finance. »

<sup>7</sup> EL WATAN Economie, du 25 Avril au 01 Mai 2011, p 07.

**B. Le degré de pénétration de la monétique :** Ce degré peut être estimé par le nombre des cartes bancaire par rapport à la population et par la densité du réseau de distributions et guichets automatiques de billets GAB et les terminaux de paiements électroniques TPE. Il s'agit d'indicateurs mesurant la pénétration de la monnaie électronique, notamment les cartes de retrait et de paiement auprès de la population, et le degré de leur utilisation dans les transactions.

Cette densité électronique peut être mesurée par les ratios suivants :

- Population totale/DAB et GAB ;
- Nombre des ménages/ Nombre DAB et GAB ;
- Nombre de commerçants/ Nombre de TPE

**La densité de TPE par rapport à la population :** Cet indice indique la proportion de la population ayant accès aux TPE. La Suisse, le Royaume Uni et la France vu leurs nombre de TPE évolué avec plus de 9 000 terminaux pour un million d'habitants, le Japon et l'Allemagne ont répertorié moins. Elle peut être aussi mesurée par rapport aux commerçants proposant ces outils à leurs clients :

Nombre de commerçant / Nombre de TPE

Après avoir défini la bancarisation et ses indicateurs de mesure, nous pouvons désormais passer à son importance économique.

#### **4. Importance économique de la bancarisation**

La possibilité d'accès de la population aux services bancaires, est un facteur central pour le développement économique des pays, en particulier, ceux en développement. Dans ce qui suit, nous synthétiserons les principaux éléments qui expliquent cette importance de la bancarisation.

##### **4.1. Accès aux services financiers**

La bancarisation permet aux individus d'accéder à une variété de services financiers tels que les comptes d'épargne, les crédits, les assurances et les services de paiement. Ces services sont essentiels pour gérer les finances personnelles, planifier l'avenir et faire face aux urgences financières. De plus, elle favorise la formalisation de l'économie, permettant une meilleure collecte des impôts et une meilleure gouvernance économique.

##### **4.2. Facilitation des transactions économiques**

Avoir un compte bancaire simplifie les transactions commerciales pour les particuliers et les entreprises. Les paiements et les transferts d'argent deviennent plus sûrs, plus rapides et plus fiables grâce aux systèmes bancaires modernes.

Cela réduit les risques liés à la fraude et à la corruption en encourageant l'utilisation des services bancaires plutôt que les transactions en espèces. Cette facilitation est encore plus ressentie avec l'arrivée des technologies financières modernes.

#### **4.3. Stimulation de l'épargne et accès au crédit**

Les banques offrent des opportunités d'épargne avec des taux d'intérêt compétitifs, incitant les individus à épargner pour leurs projets futurs. Cela favorise la stabilité financière et l'investissement. En outre, les banques permettent aux individus et aux entreprises d'accéder au crédit pour financer des projets personnels ou professionnels, tels que l'achat d'une maison, d'une voiture ou l'investissement dans une entreprise. Cela stimule la croissance économique en encourageant l'investissement et en facilitant l'accès aux services financiers, notamment le crédit, qui est un levier important pour la croissance économique.

#### **4.4. Inclusion financière et amélioration de la qualité de vie**

La bancarisation contribue à l'inclusion financière en permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux services financiers et contribue à améliorer la qualité de vie des individus en leur permettant de mieux gérer leurs ressources financières, de planifier des achats importants, et de se prémunir contre les imprévus économiques. Cela réduit les inégalités économiques et favorise le développement social. L'inclusion financière est essentielle pour intégrer les populations marginalisées dans l'économie formelle.

#### **4.5. Sécurité et protection**

Les banques offrent un environnement sûr pour le stockage de l'argent, protégeant les épargnants contre les risques de vol ou de perte de fonds. Elles offrent également des assurances et des mécanismes de protection des dépôts, renforçant la confiance des clients.

#### **4.6. Stabilité économique**

Une forte bancarisation aide à créer une économie plus stable en régulant l'offre de monnaie et en soutenant les politiques monétaires du pays. Elle permet de mieux contrôler et gérer la création de monnaie ainsi que les mouvements monétaires au niveau national, contribuant ainsi à la stabilité macroéconomique.

#### **4.7. Innovation technologique**

Avec le développement des technologies financières (fintech), la bancarisation ouvre la voie à de nouveaux services financiers et à des approches innovantes pour répondre aux besoins des consommateurs. Les fintechs, en particulier, jouent un rôle crucial dans l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les populations non bancarisées, contribuant à construire des systèmes financiers inclusifs et favorisant le développement économique.

#### **4.5. Développement du secteur privé**

Les banques financent les petites et moyennes entreprises (PME), qui sont des moteurs clés de l'innovation, de l'investissement, de l'emploi et de la croissance économique. En fournissant des financements adaptés aux besoins des PME, les banques soutiennent le développement du secteur privé et stimulent la compétitivité économique.

En résumé, la bancarisation est essentielle pour un développement économique soutenu et inclusif, en facilitant l'accès aux services financiers, en mobilisant les ressources économiques, et en renforçant la stabilité et l'efficacité du système financier, qui au final, boostera la croissance économique globale. Cependant, le développement de la bancarisation peut être entravé par une multitude de facteurs, que nous développerons dans le point qui suit.

## **Section 02 : Les contraintes liées au développement de la bancarisation**

Les contraintes qui entravent le développement de la bancarisation peuvent être liées à des considérations socioculturelles, économiques et géographiques.

### **1. Les facteurs socioculturels**

Le problème de la conception de l'argent lié aux croyances et aux religions peut influencer la relation de la banque avec ses clients. Bien que toutes ces religions soient pleinement compatibles avec le développement économique, elles restent souvent opposées à l'idée de prêt à intérêt.

Aussi, le manque de culture financière et d'information constitue un des principaux obstacles à la généralisation de la bancarisation. Cette contrainte est particulièrement prononcée dans les milieux isolés, ruraux ou défavorisés, où vit une population nombreuse et à faible revenu, souvent composée d'artisans ou de commerçants, qui n'ont pas l'habitude d'utiliser les services bancaires, mais effectuent leurs transactions, en dehors des circuits de la monnaie scripturale.

### **2. Les facteurs socioéconomiques**

Une situation de faiblesse de l'économie reflétant un taux d'investissement en baisse, peut conduire à un taux élevé de chômage et le niveau de vie peu élevé d'une partie de la population. Aussi, certaines politiques de gel ou d'austérité des salaires, et des projets publics freinent la croissance des transactions électroniques. En effet, les personnes à faible revenu ont rarement recours aux produits bancaires pour l'épargne et le financement.

### **3. Le manque de professionnalisme de certains organismes**

Le manque de culture bancaire d'une catégorie de clients reflète parfois des lacunes réelles dans le fonctionnement des institutions bancaires. En effet, l'organisation des agences bancaires est souvent davantage centrée sur les intérêts de la banque que sur ceux des clients.

Le manque de formation du personnel et des limites dans les outils informatiques, poussent certaines banques à travailler selon des procédures papier longues, complexes et décourageantes et coûteuses pour les clients, notamment dans les pays en développement.

#### **4. Les facteurs géographiques**

Généralement, la répartition géographique du réseau bancaire est souvent inégale, avec une concentration dans les zones urbaines au détriment des zones rurales et isolées, cela se justifie par les coûts élevés de gestion des agences, qu'il faut rentabiliser en s'implantant dans des zones à forte densité de population et d'activité économique.

Pour illustrer le cas de l'Algérie, sur un total de 1073 agences de banques publiques, seules 217 sont situées dans la région des hauts plateaux (représentant 9% de la superficie totale du pays), et 107 dans la région du sud de l'Algérie (constituant 87% de la superficie totale du pays). Cela signifie que 96% du territoire du pays a un accès bancaire limité en termes de densité d'agences<sup>8</sup>.

Cette contrainte pourrait être allégée en utilisant les solutions offertes par les technologies innovantes pouvant permettre de diversifier les canaux de distribution des services bancaires, tels que les distributeurs automatiques de billets (DAB), les terminaux de paiement électronique (TPE) et surtout les services bancaires en ligne (E-Banking).

#### **5. Autres contraintes**

Dans ce point nous citerons les contraintes réglementaires, le poids des concurrents du marché direct et du marché informel, et les mouvements de masse monétaire.

##### **5.1. Les contraintes réglementaires et politiques monétaires**

Les contraintes réglementaires incluent les ratios prudentiels que les banques doivent respecter pour gérer les risques, ainsi que les instruments de politique monétaire utilisés par les autorités monétaires pour influencer la distribution du crédit à l'économie. Ces instruments comprennent à la fois, des mesures directes, comme l'encadrement et la sélectivité du crédit, et des mesures indirectes telles que les opérations sur le marché ou les réserves obligatoires.

En plus de ces contraintes réglementaires, d'autres facteurs freinent l'octroi de crédit, notamment :

- La conjoncture économique du pays ;
- Les traditions et les religions qui peuvent interdire le prêt à intérêt ;
- L'accès aux terrains industriels ;
- Le climat des affaires et les lourdeurs bureaucratiques ;
- La politique monétaire, par exemple, un taux d'intérêt élevé peut dissuader les investisseurs ;
- Le manque de garanties hypothécaires.

---

<sup>8</sup> Voir Guide investir en Algérie, année 2009, p 09.

**5.2 Le développement des acteurs concurrentiels et la finance directe**

La finance directe a pris de l'ampleur dans tous les pays industrialisés et constitue de ce fait la principale source de financement, la banque restreint ses activités à la prestation des services. Le marché boursier connaît de plus en plus une évolution et attire beaucoup d'investisseurs notamment dans les pays développés, c'est donc l'élargissement de la concurrence du marché boursier ou la finance directe par rapport à la finance indirecte.<sup>9</sup>

**5.3. Le poids du marché informel**

Pour un pays souffrant d'une présence importante de l'économie informelle, il devient difficile que l'argent revienne au canal bancaire, mais le plus difficile encore, est d'attirer les agents économiques à se financer auprès des banques.<sup>10</sup>

**5.4. Les mouvements de la masse monétaire et faible développement du système de paiement**

La monnaie scripturale est essentiellement virtuelle, elle existe sous forme électronique dans les comptes bancaires. Les transactions financières effectuées par chèques, virements électroniques, cartes de débit ou de crédit, ainsi que les paiements par applications mobiles ou en ligne, sont des exemples de l'utilisation de la monnaie scripturale.

Dans une économie bancarisée, la monnaie scripturale est largement utilisée car les individus et les entreprises ont facilement accès aux services bancaires et effectuent la plupart de leurs transactions financières de cette manière.

En revanche, la monnaie fiduciaire désigne les billets de banque et les pièces métalliques en circulation physique. Ces formes de monnaie sont tangibles et peuvent être échangées directement entre les individus sans passer par des institutions financières. Une économie où la monnaie fiduciaire prédomine est souvent associée à un faible niveau de bancarisation et de développement financier.

Il est important de noter que cet indicateur est étroitement lié au taux de bancarisation, car l'utilisation de la monnaie scripturale dépend de l'accès aux comptes. Cela peut être dû à divers facteurs, tels que le manque d'accès aux services bancaires, la méfiance à l'égard des institutions financières, ou encore des habitudes culturelles favorisant l'utilisation de l'argent liquide.

Après avoir présenté les contraintes pouvant gêner le développement de la bancarisation, nous développerons dans la section qui suit, les stratégies et politiques mises en place par le système bancaire pour les contourner.

---

<sup>9</sup> SAM. H, 2010 ( Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie), Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, Mémoire de Magistère en sciences économique, Tizi Ouzou, P 59.

<sup>10</sup> SAM. H, op.cit, P 59

**Section 03 : Stratégies de bancarisation mises en place par les banques**

Le paysage financier à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle est en rapide mutation. Plusieurs facteurs y contribuent : le démantèlement des restrictions aux échanges de biens et de services, une concurrence active, des nouveaux besoins ou comportements de la clientèle, des innovations spectaculaires dans la cybernétique et dans les produits financiers.

Un établissement bancaire peut se spécialiser dans un nombre très limité de produits ou de services financiers, comme il peut être largement diversifié. Les fonctions et les activités d'un établissement bancaire ne sont pas immuables car la dynamique de l'innovation et de la concurrence dans le secteur financier induit de nouvelles opportunités. Les fondements des activités bancaires sont relevés ci-après. Ils concernent notamment les fonctions d'intermédiation, de liquidité, d'information et de relation - au service de la clientèle, tant créancière que débitrice.

Pour maintenir leur compétitivité, les banques doivent constamment surveiller et s'adapter aux évolutions du système financier. Cela implique d'innover dans leurs produits et services, de s'adapter rapidement aux changements réglementaires et technologiques, de former leur personnel pour qu'il soit au fait des dernières tendances, et de mettre l'accent sur une expérience client optimale. De plus, elles peuvent établir des partenariats stratégiques pour bénéficier de l'expertise externe et accéder à de nouveaux marchés ou technologies. En somme, la capacité d'adaptation et la réactivité sont essentielles pour maintenir la performance des banques dans un environnement concurrentiel en perpétuel changement.

**1. L'adoption de réglementation prudentielle internationale**

La réglementation bancaire internationale en matière de protection contre les risques vise à garantir la stabilité du système financier mondial en réduisant les risques encourus par les banques et en renforçant leur capacité à faire face à des situations de crise.

Ces réglementations sont élaborées et supervisées par des organisations telles que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui élabore des normes internationales pour la gestion des risques bancaires, qui sont par la suite, transposées au niveau des banques, vis les banques centrales des pays. Les principales réglementations comprennent les exigences en matière de fonds propres, telles que les ratios de solvabilité, de liquidité, ainsi que les règles de gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels. En outre, des exigences de divulgation et de transparence sont mises en place pour permettre aux autorités de réglementation et aux investisseurs de surveiller et d'évaluer les risques auxquels les banques sont exposées.

Ces réglementations visent à protéger les déposants, les investisseurs et l'économie dans son ensemble en assurant la solidité et la résilience du secteur bancaire, et éviter les prises de risque excessives pouvant provoquer des déstabilisations nationales évoluant en crises internationales.

Le Comité de Bâle, en tant qu'instance internationale chargée de développer des normes et réglementations pour le contrôle bancaire, joue un rôle crucial dans la stabilité et la solidité du système financier mondial. Ses réglementations, telles que les exigences en matière de fonds propres et de gestion des risques, visent à renforcer la résilience des banques face aux chocs financiers et à réduire les risques systémiques.

Même si le Comité de Bâle ne soit pas directement impliqué dans les stratégies de bancarisation des banques au niveau national, ses normes peuvent avoir des implications importantes sur l'inclusion financière. En instaurant des exigences qui favorisent la solidité financière des banques, ces réglementations peuvent contribuer à renforcer la confiance dans le système bancaire, ce qui peut, par la suite, encourager l'accès à des services bancaires plus larges.

En combinaison avec d'autres stratégies de bancarisation que nous allons voir dans le point suivant, les normes du Comité de Bâle peuvent contribuer à créer un environnement propice à une bancarisation plus étendue et à une meilleure inclusion financière, tout en garantissant une meilleure stabilité et sécurité du système financier dans sa globalité.

## **2. Stratégies mises en place par les banques**

Les banques mettent en place diverses stratégies pour augmenter la bancarisation, c'est-à-dire, l'accès aux services financiers pour inclure davantage de personnes dans le système financier. Voici quelques stratégies courantes mises en place par les banques pour favoriser la bancarisation

**2.1. Solutions de microfinances et services adaptés :** Les banques travaillent avec les institutions de microfinance pour fournir des prêts, des épargnes et d'autres services financiers adaptés aux besoins des populations à faibles revenus.

**2.2. Elargissement du réseau d'agents bancaires et ciblage :** Les banques mettent en place des procédures pour identifier les clients qui pourraient bénéficier de services bancaires, en se basant sur des critères tels que l'évolution du volume d'activité, les besoins de financement, l'extension de l'entreprise, ou le ciblage des zones ou régions où s'installent de nouvelles activités. En outre, Certaines banques s'appuient sur des agents bancaires locaux, tels que des épiceries ou des stations-service, pour offrir des services financiers dans des zones rurales ou éloignées où les succursales bancaires sont moins accessibles, cela leur permet de toucher leur clientèle sans engager de gros frais d'installation d'agences.

**2.3. Offres promotionnelles et récompenses :** Pour encourager les clients à ouvrir des comptes, les banques proposent souvent des offres spéciales telles que des taux d'intérêt élevés, des bonus de bienvenue ou des programmes de fidélité.

**2.4. Promotion de l'éducation financière :** Les banques investissent dans l'éducation financière des clients potentiels pour les aider à comprendre l'importance des services financiers et comment les utiliser efficacement.

Aussi, elles peuvent collaborer avec des gouvernements, des ONG et d'autres institutions financières pour promouvoir l'inclusion financière et développer des programmes spécifiques destinés aux populations non bancarisées.

**2.5. Produits financiers accessibles et adaptés :** Les banques utilisent des données clients et des analyses pour proposer des offres personnalisées et des services adaptés aux besoins spécifiques de chaque client, notamment les populations non bancarisées ou sous-bancarisées, tels que des comptes d'épargne à faibles frais, des microcrédits, et des services financiers de base, ou alors des services spécialement aux professionnels pour élargir leur clientèle et renforcer leur position sur le marché.

**2.6. Adoption des innovations technologiques :** Les banques adoptent les dernières technologies pour offrir des services financiers plus efficaces, tels que des applications mobiles, les paiements par téléphone mobile, les cartes prépayées, et l'intelligence artificielle pour le service client. Cela permet aux clients d'accéder facilement à leurs comptes et d'effectuer des transactions à tout moment, n'importe où, et en moindre temps. Certaines banques, ont investi elles-mêmes dans des start-ups de la finance pour innover et conquérir de nouvelles parts de marché.

**2.7. Redéfinition du modèle économique :** Face à l'émergence de plateformes internet et à l'évolution des attentes des clients, les banques doivent revoir leur modèle économique pour rester compétitives et attirer de nouveaux clients, et sortir du modèle traditionnel et parfois archaïque de gestion et de fonctionnement.

En conclusion, l'adoption de ces stratégies par les banques contribue non seulement à renforcer leur compétitivité sur le marché financier, mais aussi à favoriser une participation plus large à l'économie formelle, à réduire les inégalités sociales et à stimuler le développement économique. Cependant, pour maximiser l'impact de ces efforts, il est essentiel que les banques continuent d'innover, de s'adapter aux évolutions du marché et de collaborer avec d'autres acteurs du secteur financier et de développement.

## **Chapitre 02**

# **Avènement de la finance islamique**

## **Chapitre 02 : Avènement de la finance islamique**

L'avènement de la finance islamique marque une révolution dans le monde financier, apportant des principes et des pratiques fondamentalement différents de ceux du système financier conventionnel. Enracinée dans les valeurs de l'Islam, cette forme de finance se distingue par son engagement à respecter les principes de *la charia*, la loi islamique. Au cœur de la finance islamique se trouve la notion de justice économique, d'équité et de responsabilité sociale, offrant ainsi une alternative éthique et inclusive par rapport aux modèles traditionnels.

L'objet de ce présent chapitre est de clarifier le concept de la finance islamique. Il est divisé en trois sections, dont la première abordera l'histoire de la finance islamique, la deuxième est consacrée aux principes et fonctionnement des banques islamiques, alors que la troisième s'intéresse aux enjeux et opportunités d'introduction des banques islamiques.

### **Section 01 : Historique de la finance islamique**

La finance islamique, fondée sur les principes de la *charia*, a vu son apparition il y a des siècles, et ses racines remontent jusqu'au début de l'islam, mais son développement contemporain a commencé dans les années 1960, pour voir s'élargir son influence à travers le monde.

#### **1. Premières traces de la finance islamique**

Au cours des premiers temps de l'islam, les marchands musulmans ont développé des pratiques commerciales conformes aux principes éthiques islamiques, tirés bien évidemment du Coran, tels que l'interdiction de l'intérêt (*riba*) et le partage des profits et des pertes. Ces pratiques ont servi de base à l'émergence de la finance islamique moderne.

En effet, la première manifestation d'une finance islamique remonte à l'Age d'or de l'islam, au VII<sup>e</sup> siècle où le monde musulman dominait le monde. A ce moment, l'économie de la péninsule arabe était celle de cités Etats marchandes vivant dans un environnement hostile. En terme économique, les obstacles étaient la liquidité et la rareté, de sorte que les conséquences étaient la thésaurisation. C'est ainsi que plusieurs innovations financières furent leur apparition : chèques, lettres de changes, contrats, opérations de partenariat. Toutes ces techniques ont été transférées à l'Europe médiévale à partir du XIII<sup>e</sup>.

Cependant, ce n'est qu'au début des années 1960 que le véritable essor de la finance islamique moderne a commencé, en Egypte en 1963, avec la création de la *Mit Ghamr Savings Bank*, comme première banque islamique, octroyant des prêts sans intérêt, recevant des dépôts et ayant un fonds

*zakat*<sup>11</sup>, sous la forme d'une caisse d'épargne rurale, fondée par l'économiste Ahmed El Nagari. Elle a introduit le système de *Mudarabah*<sup>12</sup> pour ses opérations.

L'intérêt qu'a suscité cette expérience, a motivé d'autres institutions financières islamiques à voir le jour dans d'autres pays à l'égard de la *Dubai Islamic Bank* en 1975 et la *Bahrain Islamic Bank* en 1979, introduisant de nouveaux produits financiers basés sur les principes de la *charia*, tels que le *Mudarabah*, le *Musharakah*<sup>13</sup>, le *Murabaha*<sup>14</sup>, et le *Sukuk*<sup>15</sup>.

Comme nous le constatons, la finance islamique s'est développée d'abord dans les pays musulmans, et n'a pas tardé à croître au cours des décennies suivantes, pour voir des institutions financières islamiques opérant dans le monde entier, avec des réglementations spécifiques élaborées dans de nombreux pays pour encadrer cette industrie, et la naissance d'un intérêt croissant des investisseurs non musulmans pour ces nouveaux produits financiers, en raison de leur stabilité et de leur éthique.

Aujourd'hui, la finance islamique est devenue un secteur mondial de plusieurs milliards de dollars, offrant une alternative éthique aux services financiers conventionnels pour les musulmans et les non-musulmans à travers le monde. Son histoire est marquée par un mélange d'innovations modernes et de principes anciens, et son influence continue de croître dans le paysage financier mondial, notamment à la suite des épisodes de déstabilisations et crises financières internationales enregistrées dans certaines régions du monde, où des experts ont présenté les principes financiers islamiques comme pouvant éviter ces crises.

## **2. Evolution de la finance islamique dans le monde**

Dans ses débuts, la finance islamique ne représentait qu'une goutte d'eau dans l'océan de la finance internationale. Mais ces dernières décennies, elle a connu une expansion remarquable. Actuellement elles suscitent un vif intérêt de la part de nombreux pays non musulmans. Cette situation a été le fruit d'une succession d'évènements et de tentatives de plusieurs pays intégrant ces institutions dans leurs systèmes financiers.

En effet, après l'expérience de l'Égypte, qui a connu un succès incontournable et qui, en l'espace de quatre ans, a pu compter plus de vingt succursales, une vague de conférences et études ont été organisées par des institutions, gouvernements et experts financiers, sur la banque et la finance islamiques<sup>16</sup>. Ce mouvement a joué un rôle déterminant dans l'application de la théorie à la pratique pour les premières banques sans intérêt. En 1975, la Banque Islamique de Développement (BID) ; organisme public de financement, est formée également en Arabie saoudite. En 1977, la

---

<sup>11</sup> Aumône légale

<sup>12</sup> Il s'agit d'un contrat de partenariat où un côté fournit le capital et l'autre le travail

<sup>13</sup> Contrat de partenariat

<sup>14</sup> Opération de vente avec marge bénéficiaire

<sup>15</sup> Titre d'obligations islamiques

<sup>16</sup> Conférence des ministres des finances des pays islamiques tenue à Karachi en 1970, l'étude égyptienne en 1972, la première conférence internationale sur l'économie islamique à la Mecque en 1976, et la conférence économique internationale de Londres en 1977

*charia* a été introduite comme loi officielle du Pakistan, induisant l'islamisation du système financier, avec l'installation de *Dar mal al islâm* en 1981. Ses objectifs sont de promouvoir l'investissement dans le secteur privé de l'industrie et de développer le marché financier.

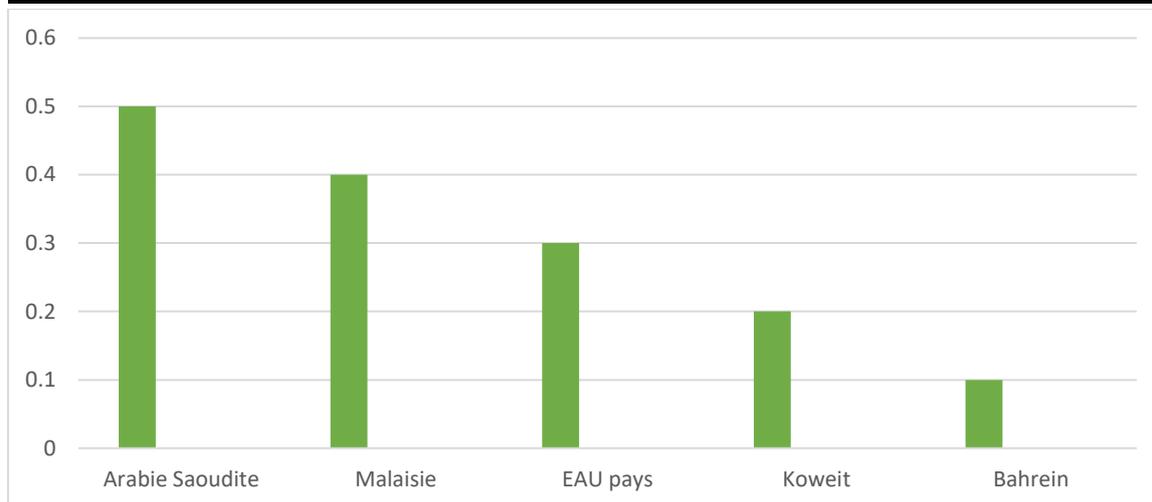
En 1983, la Malaisie met en place l'*Islamic Banking Act*, qui est cadre légal promouvant la finance islamique. Il permet notamment à l'Etat d'émettre des titres de dette conformes à la *charia*, appelés *Gouvernement Investment Certificats* (GIC).

La même année, la *Bank islam Malaysia Bernhard* est créée. En 1984, le parlement étend ses dispositions au secteur de la mutuelle islamique, la Banque Centrale Pakistanaise impose une période de transition de deux ans, pendant laquelle toutes les institutions financières se devaient adapter toute leurs activités avec les principes financiers islamiques. Le soudan en 1985 et l'Iran convertissent leur secteur bancaire en un système islamique. La seule différence, est que l'Iran a opté pour un passage immédiat de son système bancaire conventionnel vers un système bancaire islamique. En 1986, une institution financière *Dar Mal Al Islam* est fondée en suisse, comme une des plus importantes institutions financières islamiques dont le siège est à Genève.

En 1992, l'*Accounting and Audition Organisation for islamique Financial institutions* est créée à Alger, puis déplacée à Bahreïn. Cette institution joua un rôle fondamental dans le développement de la finance islamique et la mise en place des normes légales et comptables communes au secteur. En 1994, la Faysal Bank est mise en place, la Banque Nationale de Malaisie instaure un marché interbancaire islamique, l'*Islamic Interbank Money Market*.

Au cours des dernières décennies, le nombre d'institutions financières islamiques dans le monde a grandement progressé. Par exemple il est passé d'une institution financière islamique en 1975 à plus de 300 en 2024 et s'étend sur plus de 75 pays. Pour certains, la Finance Islamique (FI) reste une activité limitée, n'occupant qu'une place insignifiante dans le système financier international, alors que pour d'autres, elle ambitionne de révolutionner le monde de la finance traditionnelle. Entre ceux qui la traitent de « supercherie » et ceux qui y espèrent l'avenir financier du monde musulman, il est indiscutable que la finance islamique prend ses aises et commence à intéresser les experts et des institutions financières, surtout depuis la dernière crise financière internationale.

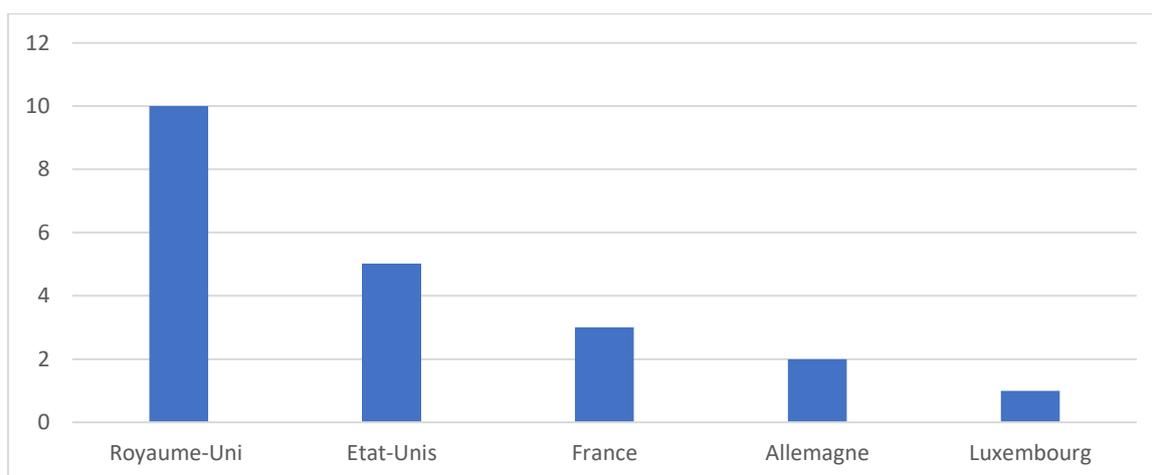
**Graphe N°1 : Répartition des actifs de la finance islamique par pays arabes en 2022 (10<sup>12</sup>USD).**



**Source :** Etablis par les auteures à base de documents divers (BM. IFSB. BC....

Ce graphique montre que les actifs de la finance islamique sont principalement concentrés en Arabie Saoudite, en Malaisie et aux Émirats Arabe Unis, reflétant l'importance de ces pays dans le secteur de la finance islamique.

### **Graph N° 2 : Répartition des actifs de la finance islamique par pays occidentaux 2022 (10<sup>9</sup> USD)**



**Source :** Etablis par les auteures à base de documents divers (BM. IFSB. BC....

Ce graphique montre que le Royaume-Uni est le principal centre pour la finance islamique parmi les pays occidentaux, suivi des Etats-Unis et de la France. Ces pays développent progressivement leurs infrastructures pour attirer les investissements islamiques et offrir des produits financiers conformes à la *Charia*.

## **Section 02. Principes de fonctionnement et produits des banques islamiques**

Dans cette section, nous développerons les principes qui sous-tendent les règles de base de la finance islamiques, puis nous détaillerons les divers produits et services offerts par les institutions islamiques.

**1. Principes de fonctionnement des banques islamiques**

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'interdiction du prêt à intérêt (*Riba*) ne constitue pas la seule particularité de la finance islamique. En effet, l'objectif principal de cette dernière est de rendre les pratiques financières conformes à la *charia*. Pour cela, elle se repose sur d'autres principes aussi importants, qui peuvent être résumés dans sept points qui forment les piliers de la finance islamique. Il s'agit de l'interdiction de l'usure (*Riba*), de la spéculation (*Gharar*) et de la thésaurisation ainsi que l'incertitude (*Maysir*). La finance islamique est aussi fondée sur l'exigence d'investissement dans les secteurs licites, l'obligation de partage des profits et des pertes et enfin le principe de l'obligation de l'aumône (*Zakat*).

**1.1. Interdiction du (Riba)**

Le terme « Riba » désigne, dans le droit musulman, tout avantage ou surplus perçu par l'un des contractants sans aucune contrepartie acceptable. Le Riba a deux formes principales :

- Riba-Al-fado : Il s'agit de tout surplus concret perçu lors d'un échange direct entre deux choses de même nature qui se vendent au poids ou à la mesure.
- Riba- Annassia : Le surplus perçu lors de l'acquittement d'un dû, dont le paiement a été posé comme condition de façon explicite ou implicite dans le contrat, en raison du délai accordé pour le règlement différé. Riba- Annassia est le type le plus répandu dans la société, notamment à travers les crédits, des prêts et des placements proposés par les établissements bancaires et les organismes de financement traditionnels.

Ce qui différencie le Riba dans ses deux formes, de la vente d'un bien ou d'un service, est que la contrepartie perçue n'est considérée comme acceptable dans le droit musulman, que si elle vise à compenser quelque chose de légitime, comme :

- La perte de valeur liée à l'usage d'un bien (dans le cas de la location d'un bien).
- L'effort fourni pour la réalisation d'un objet dans le cas de la vente d'un bien produit par le vendeur)
- Ou le travail accompli pour l'obtention d'un bien matériel et le risque engagé dans sa prise en charge (dans le cas de la vente d'une marchandise achetée à autrui).

**1.2. Interdiction du (Mayssir)**

La charia interdit les transactions basées sur spéculation, de fait qu'elle est considérée comme un jeu de hasard. Dans le domaine économique elle désigne toute forme de contrat dans lequel le droit des parties contractantes dépend d'un événement aléatoire.

Donc, pour qu'un contrat soit conforme à la Charia, il doit avoir tous les termes fondamentaux tels que (l'objet, le prix, les délais d'exécution et l'identité des parties) clairement définis au jour de sa

conclusion. Ceci différencie clairement les banques islamiques des institutions de prêt à l'intérêt qui se base sur le principe que l'on peut acheter sans payer et vendre sans détenir.

Les juristes musulmans justifient la prohibition de ses transactions par la nécessité d'orienter les fonds disponibles au financement de l'économie réelle, au lieu de laisser les bulles financières vides de toute productivité et de richesse utile. En d'autres termes, la spéculation est interdite car elle éloigne les individus des activités productives et favorise éventuellement l'accumulation de richesses sans efforts. Il est aussi considéré comme immoral que l'un décroche un profit au détriment de l'autre.

### **1.3. L'interdiction de la thésaurisation**

Dans la mesure où la Charia considère l'argent comme un simple moyen d'échange sans valeur intrinsèque, la thésaurisation est fortement déconseillée. Un musulman peut accumuler de la richesse légitime acquise, mais il doit veiller à dépenser ou à investir cette richesse de façon judicieuse. Comme il est déterminé dans la *Sourate El Houmaza* verset 1-4 dans le saint Coran « Malheur au calomniateur acerbe qui a amassée une fortune et l'a compté et recompté ! Il pense que sa fortune l'a rendu immortel. Qu'il prenne et garde ! Il sera précipité dans EL-houtama ». L'argent doit donc toujours circuler afin de contribuer à la croissance des richesses de la communauté.

### **1.4. L'interdiction de l'incertitude (Gharar)**

L'islam interdit la tromperie et la confusion dans les relations humaines, par contre il encourage la transparence, la justice et la clarté notamment entre les contractants. La finance islamique est dans tous les cas rattachée à l'économie réelle ou toutes les transactions financières doivent être adossées à des actifs réels. En droit musulman ; les contrats contenant des éléments d'incertitude sont réputés nuls. En revanche, il encourage fortement la satisfaction de toutes les conditions préalables avant la signature de contrat.

### **1.5. Le partage des profits et des pertes**

La finance islamique a une vision particulière sur le partage des pertes et des profits entre les différentes parties dans une transaction financière. La Charia préconise un partage équitable des gains et des risques entre l'investisseur et l'entrepreneur quel que soit la forme du financement utilisée. Une transaction financière qui transfère l'ensemble des risques associés à un projet d'investissement sur une seule partie prenante ne correspond pas au principe de la Charia.

### **1.6. L'interdiction d'investir dans les secteurs productifs jugés illicites**

La charia exige que tout musulman ne puisse traiter des biens jugés illicites ou *haram*. Il existe des exigences quant à la nature de l'activité dans un investissement demeure conforme aux impératifs moraux et religieux tels que dictés par l'Islam. Par conséquent, de l'élevage porcin...etc. ceci est démontré par le saint coran dans la sourate EL MAIDAH, verset 90.

**1.7. L'obligation de l'aumône (Zakat)**

L'aumône s'agit d'un impôt religieux annuel que chaque musulman est obligé de régler pour autant qu'il en ait les moyens. Ce devoir fait partie des cinq piliers de l'Islam et est prélevé afin d'aider les plus pauvres. Les fonds collectés grâce à la zakat sont destinés à des causes spécifiques, telles que l'aide aux pauvres, aux nécessiteux, aux endettés, aux voyageurs en difficulté et à d'autres catégories définies dans l'islam. Ils peuvent également être utilisés pour promouvoir des projets d'éducation, de santé et de développement économique au sein de la communauté.

La distribution des fonds de zakat doit être effectuée de manière équitable et transparente, en veillant à ce que les bénéficiaires légitimes reçoivent un soutien adéquat conformément aux enseignements islamiques.

En finance islamique, la zakat joue un rôle crucial dans la promotion de la justice sociale et de la solidarité économique, en veillant à ce que la richesse soit redistribuée de manière équitable et à ce que les besoins des moins fortunés de la société soient pris en compte.

**2. Modèles de services et produits offerts par les banques islamiques**

A l'instar de l'ensemble des institutions bancaires, les banques islamiques offrent toute une gamme de produits qui répondent aux besoins des particuliers et des entreprises. Ainsi, en plus d'assurer la gestion et la sécurité des moyens de paiement, celles-ci offrent différents produits de dépôts et de financement.

**2.1. Les produits de dépôts**

Les dépôts constituent une ressource financière importante pour les institutions bancaires. Afin de mobiliser, les banques islamiques proposent à leurs clients différents types de comptes.

**A. Les comptes courants**

Il s'agit d'une catégorie de comptes non rémunérés qui logent des fonds retirables à première demande par leurs titulaires. Etant garantis, ceux-ci peuvent être acceptés par les banques islamiques en tant que *qoroudh hassana* ou *amana*. Celles-ci ont le droit de les utiliser dans leurs opérations de financement, mais à leur risques et péril

**B. Les comptes d'épargne**

Constituant une liaison entre les comptes courants et les comptes d'investissements, les comptes d'épargne sont des comptes à vue particuliers qui bénéficient d'une rémunération variable dépendante des profits réalisés par la banque islamique. Les capitaux ne sont pas garantis mais les titulaires des comptes ont le droit de retirer leurs fonds d'une manière régulière

**C. Les comptes d'investissement**

Appelés aussi comptes de partage des pertes et profits, les comptes d'investissement sont des comptes à terme dont les fonds sont destinés à être investis, selon le principe de *moudharaba*, par la banque dans ses opérations de financement. Leurs capitaux ne sont pas garantis et ils bénéficient d'une rémunération variable. On y trouve deux formes : les comptes d'investissement affectés qui ont des fonds destinés au financement d'opérations ou un secteur bien spécifié par leurs titulaires, et leur rémunération dépend de celle de l'activité financée ; et les comptes d'investissement non affectés : leurs fonds ne sont pas affectés à un financement particulier. Leur rémunération dépend des résultats globaux que la banque réalise.

## **2.1. Les produits de financement**

La notion de financement traduit à la fois un transfert de ressources et l'existence d'un délai il est participatif lorsque le pourvoyeur de fonds prend part aux décisions liées au projet financé il est créateur de dettes lorsque le financier prend de la distance avec le financé, et entretient avec ce dernier une relation créancier/débiteur.

Par financement islamique on entend « toute provision de ressources gouvernée par la charia »<sup>41</sup>, ou encore qu'il « recouvre l'ensemble des techniques financières et juridiques permettant le financement de biens ou de services conformément aux exigences de la charia, quel que soit le droit applicable à la documentation contractuelle liée à ce financement »

La philosophie des banques islamiques fait appel à la conception de nouvelles techniques de financement qui seront en mesure de constituer une alternative aux techniques basées sur l'intérêt, en donnant la priorité au partage des risques et à la réussite des projets finances. C'est une tâche difficile qui a nécessité des efforts considérables à la suite desquels le financement bancaire islamique s'est constitué principalement autour de trois catégories à savoir :

### **A. Les produits à revenu variable**

Le principe de partage des pertes et profits a donné lieu à la conception de certains produits dont le revenu dépend essentiellement de ceux des projets finances sans qu'ils soient connus à l'avance. Les techniques les plus connues sont la *moudharaba* et la *moucharaka*.

#### **➤ La moudharaba**

La moudharaba est un contrat entre deux parties complémentaires : le détenteur du capital "*rab el mal*" qui fournit le capital et l'"entrepreneur" ou "*moudharib*" qui gère l'entreprise. Le premier détient la propriété des actifs, tandis que le second a le droit de gérer l'entreprise sans ingérence du premier. Historiquement, ce système était utilisé lors des échanges commerciaux, où le "*rab el mal*" fournissait le financement et le "*moudharib*" s'occupait de la vente des marchandises. Les bénéfices étaient ensuite, partagés selon un accord préalable entre les deux parties.

La moudharaba peut être avec ou sans restriction (*mouqayada* ou *mouttlaqa*). L'accord sans restriction ne spécifie pas des conditions particulières telles que la période de l'accord, le lieu de

l'affaire, les branches de l'activité, les fournisseurs et les clients avec qui il faut traiter. Le moudharib a un mandat ouvert et est autorisé à faire tout ce que nécessite l'affaire au fur et à mesure qu'elle se déroule. S'il est fautif et a causé une négligence intentionnelle, une fraude ou une fausse déclaration, il sera responsable des conséquences et des pertes éventuelles qui en découleraient. En effet celles-ci ne pourront pas faire l'objet d'imputation dans les comptes de l'affaire.

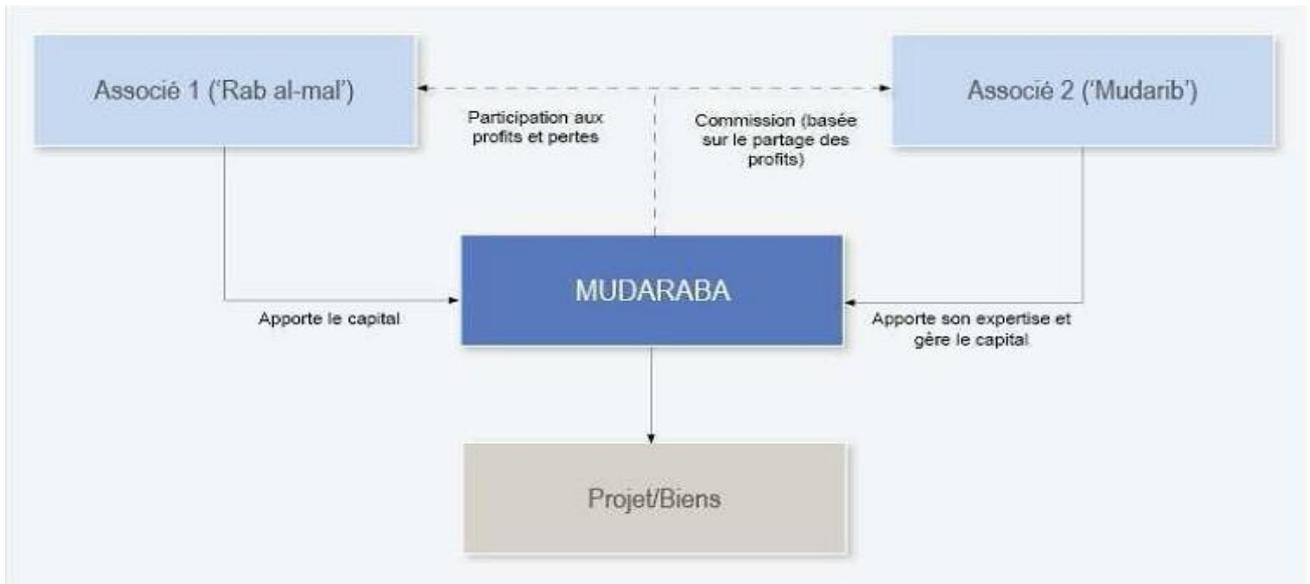
Quant à l'accord de moudharaba limitée, il comporte des restrictions concernant un des paramètres sus cités et le moudharib doit les respecter, à défaut de quoi il assumerait amplement la responsabilité des conséquences. Dans le cas où la moudharaba est à durée limitée, celle-ci se dissout automatiquement à l'échéance convenue.

Dans le cadre de cette relation, le profit est distribué entre les deux parties selon un ratio déterminé au moment de la signature du contrat. Le moudharib n'a pas droit à une rémunération fixe ou à un montant fixe spécifié à l'avance qui sera amputée des bénéfices futurs ; la seule allocation qui lui revient de droit est une part de ceux-ci une fois réalisés. Toute distribution avant la fin du contrat est considérée comme une avance.

S'il y a accord qui stipule que l'ensemble des profits reviennent au moudharib, l'opération est considérée comme un prêt sans intérêt (*qardh hassan*) accordé par *sahib el mal* au moudharib. Par conséquent, le premier subit seul les risques liés au capital. En revanche, si une clause stipule que tous les bénéfices reviennent au détenteur du capital, le moudharib aura droit à une rémunération sous forme de salaire pour les services rendus.

En cas d'accusation de pertes, celle-ci incombe au *rab el mal*, la perte du manager étant le coût d'opportunité de sa propre force de travail qui a échoué à générer un surplus de revenus. En effet, en dehors du cas de violation du contrat ou de négligence prouvée, le manager n'a pas à garantir le capital. Dans le cas d'une moudharaba continue, la détermination d'une période comptable, par un accord mutuel, est d'usage. Cette segmentation dans le temps permet un traitement indépendant de chaque période. Cependant, dans un tel cadre, la perte nette de n'importe quelle période est répercutée sur les bénéfices de la période suivante. Cela explique la pratique courante de constitution des réserves pour pertes.

**Schéma N°1 : Synthétisation de l'opération de Moudharaba**

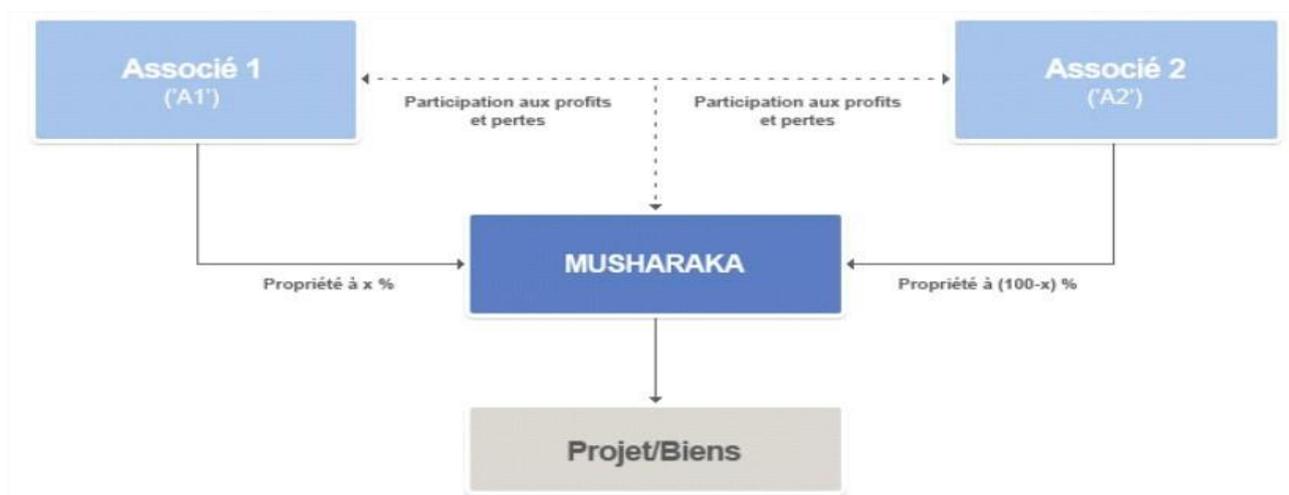


**Source :** Extrait à partir d'un site web <https://lentrepreneuralgerien.com>.

➤ **La Moucharaka**

La *moucharaka* est un mode de financement basé sur la juste répartition des risques entre les associés. Elle peut être définie comme étant la participation de deux ou plusieurs parties au capital de la même affaire où chaque partenaire se réserve le droit de regard sur le projet et peut intervenir directement dans la gestion de celui-ci. Les bénéfices nets sont partagés suivant des proportions préalablement arrêtés dans le contrat, et qui ne sont pas forcément égales à celles calculées sur la base au prorata de la contribution de chacun au capital.

**Schéma N°2 : Synthétisation de l'opération de Moucharaka**



**Source :** Extrait d'un site web <https://lentrepreneuralgerien.com>.

Les types de moucharaka : Une segmentation bipartite donne lieu à la moucharaka permanente et la moucharaka dégressive.

Dans la première, les associés sont liés pour une longue durée qui peut être limitée dans le temps (*moucharaka mountahia*), ou s'entendre durant toute la vie du projet financé. Quant à la seconde, elle offre au partenaire la possibilité de se désengager progressivement du projet à travers des remboursements étalés sur un échéancier étudié sur la base des profits et la capacité de remboursement qu'il dégage, au bout duquel la priorité du projet est totalement transférée à l'entrepreneure repreneuse.

La validité des contrats de participation aux pertes et profits repose sur le respect des normes économiques, juridiques, sociales, et éthiques. Ils encourent aux banques islamiques les Risques réels de l'activité financée en plus des risques traditionnels des banques Conventionnelles. Cela rend leur rendements incertains et moins prévisibles. Ayant un but Lucratif et cherchant à réaliser des rendements moins risqués, les banques islamiques ont Développé les produits à revenu fixe qui se fondent dans les ventes à crédit.

#### **2.4. Les produits à revenu fixe**

Historiquement, la vente à crédit était connue au temps du prophète Mohamed (que la prière de dieu et son salut soient sur lui). C'était une vente avec un financement direct par le vendeur sans aucun intermédiaire. Elle a fait son apparition en occident comme substitut au prêt sur gage au XIX ème siècle. Elle a pris de l'ampleur après la seconde Guerre Mondiale particulièrement pour l'acquisition de biens durables nécessaires à l'équipement des ménages et entreprises. De nos jours, des organismes bancaires spécialisés se sont interposés entre les vendeurs et les acheteurs comme étant des intermédiaires dans ce type de financement ; ils versent le prix au comptant au vendeur et ils accordent à l'acheteur un paiement à tempérament. Ainsi, on distingue trois intervenants : le vendeur, la banque intermédiaire et l'acheteur<sup>17</sup>.

Le prêt en monnaie étant exclu de la réalisation de profits dans la charia, les ventes à crédit de biens et services sont reconnues à travers l'autorisation du commerce et des facilités qui y sont accordées. Au temps du prophète, les arabes confondaient souvent entre ces deux pratiques, et ils n'arrivaient pas à saisir la différence. Cependant, celle-ci existe bien mais elle est subtile.

Cette nuance n'est pas niée par le coran et y est confirmée dans le verset 275 de la sourate Albakara : "...cela parce que qu'ils disent : " le commerce est tout à fait comme l'intérêt". Alors qu'Allah a rendu licite le commerce et illicite l'intérêt...". Il en est encore de même, de beaucoup de contemporains. Les *ulémas* expliquent cette différence tant recherchée par le fait que dans le prêt à intérêt, on retrouve un échange d'argent rémunéré sur la base de l'échéance de remboursement qui n'équivaut pas forcément au coût d'opportunité supporté par le prêteur, si celui-ci venait à investir le montant du prêt dans une activité donnée pour la même période. Alors que dans la vente

---

<sup>17</sup> Saidane.D, (2011), « La Finance islamique : à l'heure de la mondialisation », Paris : RB, 2ème édition.

à crédit, le temps ne fait pas l'objet d'un échange indépendant, ce dernier porte sur un bien tangible dont la valeur détermine en priorité le prix de vente. Ainsi, le temps influence sur le prix mais ne fait pas l'objet d'une rémunération séparée.<sup>18</sup>

En guise de garantie, le vendeur conserve le titre de propriété de l'objet vendu jusqu'à ce que son client s'acquitte de sa dette.

Les banques islamiques, pratiquant ce mode de financement, a développé un certain nombre de techniques que nous présenterons ci-après.

### ➤ **La mourabaha**

C'est une vente avec une marge bénéficiaire révélée. Ce concept est utilisé pour se référer à « un accord de vente par lequel le vendeur achète les bien désire par l'acheteur pour les lui revendre ensuite avec une marge bénéficiaire agréée. Le paiement sera réglé dans un délai déterminé soit forfaitairement soit tempérament.

Le vendeur entreprendre toute la gestion nécessaire pour l'achat et assume les risques inhérents aux marchandises jusqu'à ce qu'elles soient livrées à l'acheteur »<sup>45</sup>. Lorsque cet instrument est utilisé par la banque, celle-ci joue le rôle d'une maison de commerce qui ne vend que ce qu'elle détient réellement. Par conséquent, la mourabaha constitue une transaction qui comporte un ordre accompagné d'une promesse d'achat et deux contrats de vente ; le premier est entre la banque islamique et le fournisseur de la marchandise dont le paiement s'opère au comptant, et où elle désigne son client acheteur comme son agent réceptionnaire de la marchandise, le second est entre la banque islamique et son client. Dans ce dernier, le règlement est en diffère.

La légitimité de la mourabaha dans la charia est souvent controversée par les juristes musulmans à cause de sa forte ressemblance au prêt à intérêt. Elle est largement utilisée dans le financement des importations et exportations et acquisition d'automobiles.

### **Schéma N°3: Synthétisation de l'opération de Mourabaha**

---

<sup>18</sup> Saidane.D, idem, Page 74.



Source : Extrait d'un site web <https://lentrepreneuralgerien.com>.

### ➤ L'Ijara

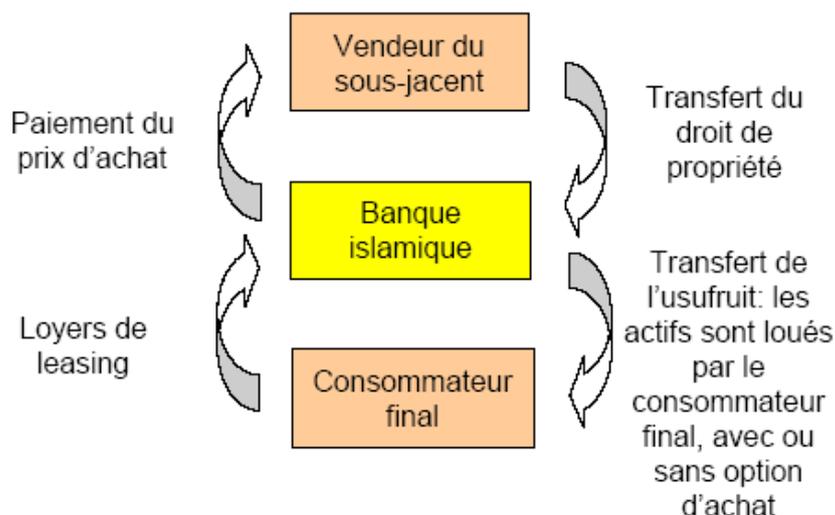
Cet instrument est assimilé au leasing. L'objet principal du contrat est l'usufruit d'un bien d'équipement, d'une machine ou d'un matériel roulant. Cet usufruit est vendu au locataire à bail à un prix prédéterminé. Le bailleur garde la propriété du bien avec tous les droits et les responsabilités qui en découlent.

En tant que forme de financement utilisé par la banque, celle-ci, sur ordre du client, procède à l'acquisition du bien décrit chez le fournisseur désigné et le loue à son client pendant une certaine période. Le montant des loyers est déterminé sur la base de l'amortissement comptable du bien, les coûts supportés et la marge réalisée.

De manière générale, ce contrat comporte une option d'achat pouvant être levée au terme du bail de location, dans ce cas en parle de l'opération *ijara Wa iqtina*. Ce transfert de propriété se fait dans le cadre d'un contrat séparé à un prix qui correspond à la valeur résiduelle du bien. Selon les académies du *fiqh*, ce dernier contrat ne peut être signé qu'à la fin de la location avec une promesse ex-ante.

Remarquons que ces contrats *ijara* et *ijara Wa iqtina* sont conformes à charia étant donné que le revenu est loyer fixe rémunérant l'usufruit d'un bien existant et non pas une rente fixe sur des avoirs financiers.

L'*ijara* est souvent utilisé par les entreprises afin qu'elles jouissent de l'utilisation d'un matériel ou équipement sans contrainte de liquidité liée à un décaissement immédiat d'une somme importante.

**Schéma N°4 : Synthétisation de l'opération de Ijara**

**Source :** Extrait d'un site web <https://lentrepreneuralgerien.com>.

### ➤ L'Istisna

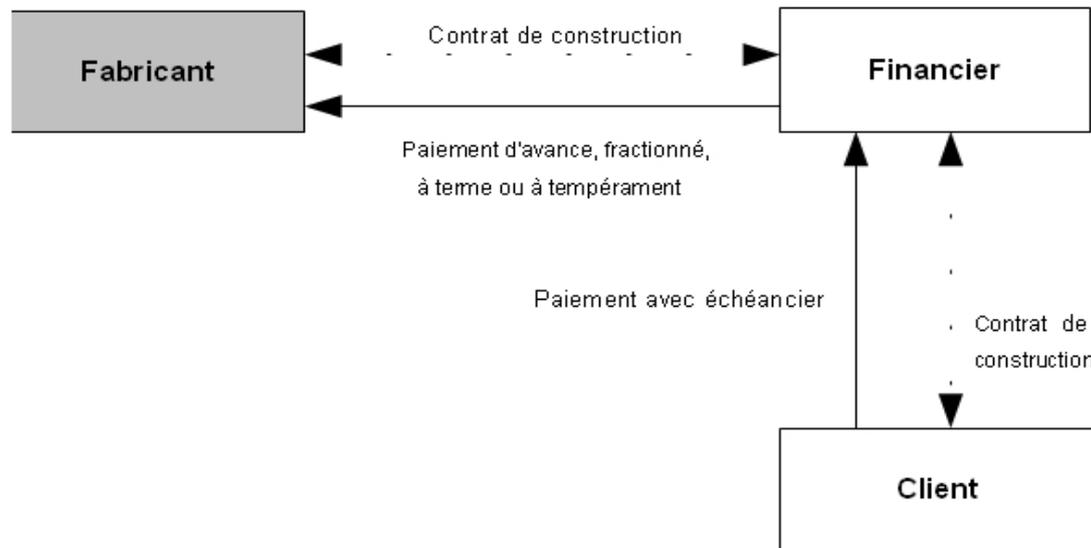
L'istisna est « un contrat par lequel une partie donne ordre à une autre de lui fabriquer et fournir une marchandise se mentionnant clairement la description de celle-ci, la date de livraison et le prix à la date de paiement »<sup>19</sup>. Utilisé par les banques islamiques, cette opération prend le nom d'istisna tamwili et renferme deux types de contrat séparés. Le premier est un contrat de financement conclu avec le bénéficiaire en vertu duquel le prix est payé par ce dernier à une date ultérieure en opérant des versements échelonnés, et la banque s'engage à livrer la marchandise aux dates convenues.

Le second est un sous contrat d'istisna entre la banque et le fabricant qui s'engage à manufacturer la marchandise selon un cahier des charges bien spécifique et à la livrer aux dates prévues, qui correspondent d'ailleurs à celle du premier contrat, chez l'acheteur qui est désigné en tant que réceptionnaire officiel.

La banque s'engage à payer le fabricant soit au comptant, soit par des versements échelonnés pendant le processus de fabrication.

### **Schéma N°5 : Synthétisation de l'opération de Istisnaa**

<sup>19</sup> El-Gamal, M, (2006), « Finance islamique : droit, économie et pratique », Cambridge University Press, Cambridge, New York. page 156.



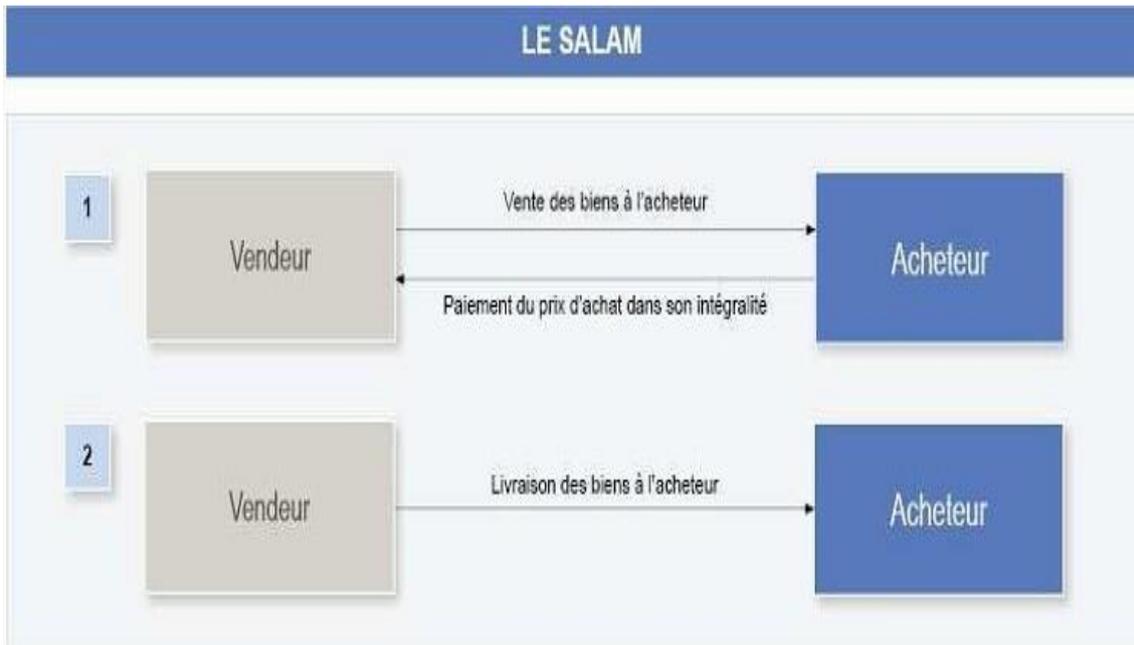
**Source :** Extrait d'un site web <https://lentrepreneuralgerien.com>.

### ➤ Le Salam

Alors que istisna recouvre un paiement après livraison de la marchandise, le contrat Salam est « un contrat dans lequel le prix est payé à l'avance au moment de sa signature alors que la livraison de la marchandise/service se fait à une date future bien spécifiée »<sup>20</sup>. Ce type de contrats n'est pas adapté à tout type de marchandises, il convient surtout aux biens dont la fabrication impose à l'entrepreneur de lourdes dépenses nécessitant des avances de la part du bénéficiaire.

Dans les banques islamiques, cet instrument renferme deux types de contrats séparés ; le premier est un contrat Salam avec l'entrepreneur dans lequel est spécifié le prix, la date de livraison, et les dates auxquelles les avances interviennent. Le second est un contrat de vente à tempérament avec le bénéficiaire ; celui-ci lié au premier car la date de livraison doit être postérieure à celle qui y n'est conclue.

<sup>20</sup> Mahmoud A, op.cit, page 120.

**Schéma N°6 : Synthétisation de l'opération de Salam**

**Source :** Extrait d'un site web <https://lentrepreneuralgerien.com>.

## 2.4 . Autres techniques de financement islamique

### ➤ Les sukuk

Les *sukuk* sont des obligations islamiques. Il s'agit de produits financiers adossés à un actif tangible et à échéance fixe, le *sakk* confère un droit de propriété sur les actifs de l'émetteur, et son porteur reçoit une partie du profit attaché au rendement de l'actif. Ainsi, l'intérêt est remplacé par un profit prévu à l'avance à risque quasi-nul.

Ces obligations fonctionnent de la même manière que les *asset backed Securities* de la finance conventionnelle à une différence près majeure, à savoir que la rémunération ne se fait pas à partir d'un intérêt versé, mais par rapport à la performance financière de l'actif que porte l'obligation.

On peut la comparer à un billet de trésorerie qui reconnaît à l'investisseur une part de propriété dans l'actif sous-jacent, ce qui permet de toucher une partie du revenu de cet actif. Les *sukuk* peuvent être cotés en bourse et sont généralement émis par des entreprises, certaines institutions financières et des Etats<sup>21</sup>.

<sup>21</sup> Mahmoud A, op.cit, page 180.

**Schéma N°7 : Synthétisation de l'opération de Sukuk**

Source : Extrait d'un site web <https://fastercapital.com/fr>

### ➤ L'assurance Takaful

Takaful dérive du verbe kafalah (garantie). C'est un concept d'assurance basé sur la coopération et la protection et sur l'aide réciproque entre les participants. Il est fondé également sur la mutualisation des risques, l'absence l'intérêt (interdiction du riba), le partage des profits et des pertes (Moudharaba), la délégation de gestion par contrat d'agence (wakala) et l'interdiction des investissements illicites (haram).

Dans l'assurance Takaful, les fonds des actionnaires ne doivent ni profiter, ni avoir de perte sur les opérations d'assurance. Afin de contourner l'interdiction liée à la prise excessive de risque (al gharar) et au paiement et réception d'intérêt (riba), la prime prend la forme d'une donation à la communauté des assurés pour leur intérêt mutuel. Ces donations doivent couvrir l'ensemble des charges techniques et les frais de gestion. L'opérateur n'est qu'un manager des contributions de la communauté des sociétaires et doit calculer toutes les charges d'exploitation et les faire supporter par le fonds. La compagnie Takaful s'engage à redistribuer les bénéfices à ses sociétaires.

Il y a deux options acceptables : distribuer à tous sans exception. Ou distribuer à ceux qui n'ont pas eu de sinistres (similaires à un bonus). Les actionnaires ne peuvent pas percevoir une partie du bénéfice technique. En cas de perte, ils doivent avancer un prêt sans intérêt au fonds des sociétaires, remboursable sur les profits techniques futurs

### 2.5. Les produits concessionnels

Dans la gamme des produits concessionnels, on retrouve les prêts gratuits appelés aussi qoroudh hassana. Ceux-ci sont destinés aux personnes défavorisées ayant besoin d'argent pour certains projets personnels (mariage, décès, circoncision,) ou professionnels (gestion d'une ferme, ouverture d'un commerce).

**4. Enjeux et opportunités d'introduction de la finance islamiques**

La succession récente des crises financières a relancé l'intérêt pour la finance islamique, qui a été une source de financement importante pendant la période 2007-2008. Depuis, trois années de recherche et d'efforts ont mené à des projets de finance islamique pour sortir de la crise. Pendant ce temps, le modèle occidental basé sur le capitalisme a perdu de sa crédibilité au niveau international. L'introduction des banques islamiques présente à la fois des défis et des opportunités pour les économies nationales et le système financier mondial. Voici quelques points importants :

**4.1. Cadre réglementaire adapté et sécurisant**

Il est nécessaire de mettre en place des lois et des règles adaptées aux spécificités des banques islamiques pour assurer la stabilité et la transparence du système financier. Par ailleurs, ces banques doivent développer des méthodes efficaces pour identifier et gérer les risques spécifiques à leurs activités tout en respectant les principes de la charia.

**4.2. Sensibilisation et inclusion**

Il est crucial d'informer les consommateurs et les investisseurs sur les principes et les produits de la finance islamique pour favoriser leur acceptation. Aussi, ces banques peuvent offrir des services aux personnes qui sont exclues du système financier traditionnel pour des raisons religieuses ou culturelles. La finance islamique met aussi l'accent sur l'éthique et la responsabilité sociale, ce qui peut attirer des investisseurs cherchant des opportunités conformes à leurs valeurs.

**4.3. Concurrence et diversification**

Les banques islamiques doivent se démarquer en offrant des produits et services conformes à la charia tout en répondant aux besoins des clients face à une concurrence croissante. Cette introduction permet de diversifier le système financier, offrant ainsi une plus grande variété de services financiers.

**4.4. Partenariats internationaux**

L'introduction des banques islamiques peut encourager les partenariats internationaux, notamment avec des pays où la finance islamique est déjà développée, stimulant ainsi le commerce et les investissements internationaux.

La finance islamique est plus qu'une simple évolution du monde financier. Elle montre la capacité des systèmes économiques à s'adapter et à se diversifier, offrant une alternative éthique basée sur les principes de la charia. Cette forme de finance est en croissance et a un impact mondial. Bien que l'introduction des banques islamiques présente des défis, elle offre aussi des opportunités significatives. Une approche stratégique et collaborative peut maximiser les avantages de la finance islamique, apportant des solutions innovantes et durables dans un monde en constante évolution.

## *Chapitre 3*

# **L'introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

## **Chapitre 03 : L'introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie.**

Tout comme les défis rencontrés par le système productif orienté vers une planification économique centralisée, le système bancaire algérien a été soumis à plusieurs réformes depuis l'indépendance, consécutives à des crises financières et des déséquilibres ayant éloigné ses objectifs fondamentaux de financement des acteurs économiques et de transformation de l'épargne en investissement. Ces crises ont affecté à la fois, les institutions bancaires publiques depuis 1986 et les institutions privées, introduites plus tardivement par la loi 90-10 dans le dessein de faire évoluer le système bancaire algérien vers un pilier central de la transition vers une économie libéralisée et ouverte sur le marché mondial.

### **Section 01 : Historique et évolution du système financier algérien (SFA)**

L'histoire du système financier algérien (SFA) a évolué au fil des décennies, reflétant les changements politiques, économiques et sociaux du pays, distinguant trois principales périodes.

#### **1. La période coloniale et naissance du SFA**

À l'époque de la colonisation, l'Algérie ne disposait d'aucune institution financière ou bancaire, à l'exception de prêteurs sur gage pratiquant des taux usuraires. La tentative de création de la Banque Coloniale en 1836, a finalement donné naissance au Comptoir National d'Escompte d'Alger, qui a débuté ses activités le 1er octobre 1849. Cependant, ses capacités ont été insuffisantes pour couvrir les besoins en capitaux pour le développement agricole et commercial. C'est ainsi qu'est venue l'adoption rapide de la loi du 4 avril 1851, établissant la Banque de l'Algérie en remplacement du Comptoir d'Escompte d'Algérie. Cette banque détenait le monopole de l'émission de billets de banque pour une période de 20 ans. Elle avait pour mission principale d'assumer les deux rôles attribués à toute banque centrale : l'émission de la monnaie en Algérie en tant qu'institut d'émission, et la régulation de l'activité bancaire en tant que banque des banques.

La Banque de l'Algérie a rencontré d'importantes difficultés en raison de sa double mission puisqu'elle était à la fois un Institut d'Émission et la seule banque disposant des moyens et des prérogatives pour financer le développement économique, en particulier agricole.

Par la suite, le 16 janvier 1874, le Conseil Algérien du Crédit a été créé, chargé de l'organisation de la profession bancaire et de la détermination de la politique générale du crédit. Cependant, l'action des autres banques telles que la Compagnie Algérienne ou le Crédit Lyonnais était limitée et ne pouvait répondre aux besoins de crédit à moyen et long terme exprimés par les autorités françaises. Ainsi, pour répondre à ces besoins grandissants, la Banque de l'Algérie a augmenté ses concours destinés à l'agriculture. Cependant, la reconstitution du vignoble en France et la chute du cours du vin ont conduit à une faillite importante.

## **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

Les exigences de garanties de la part de la Banque de l'Algérie ont fait d'elle un important propriétaire foncier, ce qui était incompatible avec son rôle d'Institut d'Émission. Une société domaniale a alors été créée pour liquider et vendre ce patrimoine foncier, afin de ne plus le faire figurer à l'actif du bilan.

En 1904, la Banque de l'Algérie a créé une succursale à Tunis, après celles d'Oran (1853), Constantine (1856), Annaba (1868), Skikda et Tlemcen (1875). Outre le développement de son réseau et de ses activités, la banque a participé à la création de la Banque Industrielle pour l'Afrique du Nord et à l'établissement d'établissements bancaires algériens ou de filiales ou succursales de banques françaises. Suite à la nationalisation de la Banque de France et des quatre grandes banques de dépôt par la loi du 2 décembre 1945, la Banque de l'Algérie a également été nationalisée, tout en conservant le privilège d'émission.

Avant l'indépendance, le système bancaire était composé de :

- Crédit Agricole, composé de trois établissements publics de droit français.
- La Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel qui coordonne une vingtaine de Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, desquelles dépendent une soixantaine des caisses locales.
- La Caisse Centrale des Sociétés Agricoles de Prévoyance, qui coordonne les sections *crédit* des SAP.
- La Caisse des Prêts Agricoles, qui consolide les dettes à CT des colons auprès du Crédit Agricole Mutuel.
- Le Crédit Populaire, avec un certain nombre de Caisses locales.
- La Caisse d'Équipement et de Développement de l'Algérie (CEDA) ancêtre de la Caisse Algérienne de développement.
- Deux Banques d'Affaires et ;
- Une douzaine de banques de dépôts soumises à la réglementation française, laquelle a été reconduite en Algérie par la loi du 31 décembre 1962.

### **2. La situation post- indépendance et l'étatisation du SBA (1962-69)**

Avant l'indépendance de l'Algérie, le système financier reposait sur un Institut d'Émission, un organe de contrôle du crédit et plusieurs banques étrangères. Cependant, ces structures ne correspondaient pas aux orientations économiques et politiques du pays.

#### **2.1. La création de l'institut d'émission**

Après l'indépendance en 1962, l'Algérie a récupéré sa souveraineté monétaire et a créé la Banque Centrale d'Algérie (BCA) pour émettre sa propre monnaie, le Dinar Algérien qui sera effective en avril 1964. La BCA, établie en tant que banque centrale, assume plusieurs rôles clés à savoir, l'émission et régulation de la circulation monétaire, la fonction de banque des banques et intervention dans la distribution et le contrôle du crédit, l'accord directs avec le Trésor Public pour des avances limitées en termes de pourcentage des recettes ordinaires de l'État et de durée.

## **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

La BCA agit également en tant qu'agent financier de l'État, fournissant divers services financiers et participant aux négociations internationales monétaires et financières. Elle gère les réserves de change et met en place des contrôles sur le commerce extérieur pour stabiliser l'économie et promouvoir le développement autonome.

En somme, la BCA joue un rôle central dans la concrétisation de la souveraineté monétaire de l'Algérie, en intervenant à la fois, sur le plan interne et externe pour sécuriser l'économie et promouvoir le développement.

### **2.2. La création d'institutions financières non bancaires**

Après avoir recouvré sa souveraineté monétaire, l'Algérie a entrepris plusieurs mesures pour établir un système bancaire national. Cela a inclus la création de la Caisse Algérienne de Développement (CAD) et de la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP), ainsi que la transformation des banques privées étrangères en banques nationales telles que la Banque nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

La CAD, établie en 1963, a été chargée de plusieurs missions, notamment en tant que banque d'investissement, en fournissant des crédits à moyen et long terme pour les plans de développement, ainsi qu'en tant qu'intermédiaire financier sur le marché des valeurs mobilières et des changes. Le Trésor Public a également joué un rôle crucial dans le développement, en émettant de la monnaie et en gérant les finances de l'État.

La CNEP, créée en 1964, a établi un vaste réseau de collecte d'épargne et a financé la construction de logements grâce à ses ressources. Les sociétés d'assurance, telles que la Société Algérienne d'Assurance (SAA), la Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) et la Caisse Algérienne des Assurances Transport (CAAT), ont également joué un rôle important dans la collecte des fonds du public pour l'État.

### **2.3. La nationalisation des banques étrangères**

Après la création des institutions citées précédemment, l'établissement d'un système bancaire national a été renforcé par la nationalisation des banques étrangères dans les années 1966 et 1967. Cette mesure a abouti à la transformation de trois grandes institutions :

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA) : Créée en 1966, la BNA a repris les activités des établissements étrangers et exerce diverses fonctions bancaires, notamment la réception de dépôts, l'octroi de prêts, la garantie des marchés publics et le traitement des opérations de change.
- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) : Établi en 1966, le CPA s'est spécialisé dans le financement de secteurs tels que l'hôtellerie, le tourisme, la pêche, l'artisanat et les professions libérales, en plus de soutenir la réinsertion des moudjahidines et le crédit à la consommation.

### **Chapitre 03**                      **Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) : Fondée en 1967, la BEA a pris la relève du Crédit Lyonnais et s'est concentrée sur le développement des relations financières internationales et le financement du commerce extérieur dans le cadre de la planification nationale.

Cette restructuration du système bancaire a conduit à une spécialisation des banques dans des domaines spécifiques, mais elle a également limité la concurrence entre elles. Malgré la prospérité financière initiale due à la présence d'un encadrement étranger, le processus d'algérianisation a finalement renforcé la logique de planification économique, nécessitant une adaptation du système financier.

Au début des années 1980, le gouvernement a commencé à restructurer les entreprises publiques, ce qui a également modifié le système bancaire existant. Cela a conduit à la création de deux nouvelles banques spécialisées.

- La banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) : Créée le 13 mars 1982, elle est spécialisée dans le financement de l'agriculture reprenant ainsi le monopole de la BNA. <sup>22</sup>

- La banque de Développement Local (BDL) : Créée le 30 avril 1985, elle reprenait certaines opérations prérogatives du CPA spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises (unités économiques locales). Elle intervient également dans le financement d'investissements productifs par les collectivités locales. Elle reprend quelques activités telles que le financement d'entreprises privées.

En 1986, le gouvernement a lancé une réforme visant à rendre les banques primaires plus actives. Cela a été réalisé par le biais de la loi 86-12 du 19 août 1986, qui a modifié la structure et les responsabilités des banques et du système de crédit. Cette loi avait pour but principal objectif de redéfinir les activités des établissements de crédit dans le cadre d'une nouvelle politique de gestion des entreprises, axée sur l'autonomie de celles-ci.

À partir de 1989, les banques publiques ont été transformées en sociétés par actions, régies par le code du commerce. Cependant, c'est la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit qui a été le pivot du nouveau système financier algérien, marquant le début d'une déréglementation importante. En 1991, ces changements ont été soutenus par un programme global visant à assainir et restructurer le secteur industriel public, ce qui a entraîné la révision des portefeuilles des banques.

Les banques publiques ont également été soumises à des audits institutionnels menés par des cabinets étrangers renommés dès 1993. Elles ont ensuite entrepris des projets majeurs pour moderniser leurs systèmes informatiques et s'adapter aux nouvelles exigences du marché. Cependant, ce programme a rencontré des difficultés, notamment en ce qui concerne l'obtention d'une assistance extérieure dans les délais prévus.

---

<sup>22</sup> NAAS, A, (2003), « Le système bancaire Algérien », Maisonneuve & La rose, Paris, page 76.

### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

En 1991, un moment décisif a été atteint avec la libéralisation du commerce extérieur en Algérie. Ces changements ont été consolidés en 1994 avec l'introduction de la convertibilité commerciale du dinar, facilitée par le rééchelonnement de la dette extérieure algérienne. Cette période a été marquée par des réformes économiques et politiques majeures qui ont entraîné des changements significatifs dans les activités et les relations des entreprises en Algérie.

**3.1. La réforme de 1988 :** Elle vient pour modifier et compléter la loi bancaire du 19 août 1986. La loi du 12 janvier 1988 redéfinit le statut des établissements de crédit et de la Banque Centrale d'Algérie. Selon cette loi, la banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital soumis au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable. Elle renforce le rôle de la Banque Centrale d'Algérie notamment dans la gestion des instruments de la politique monétaire. Elle fixe les conditions de banque y compris la détermination des plafonds de réescompte ouverts aux établissements de crédit, mais dans le cadre des principes édités par le conseil national du crédit. Elle ouvre la possibilité aux institutions financières non bancaires de prendre des participations sous forme d'actions ou d'obligations sur le territoire national et étranger. Elle autorise les établissements de crédit et les autres institutions financières de procéder à l'émission d'emprunts à terme auprès du public et à mobiliser des concours d'origine externe.<sup>23</sup>

**3.2. La loi 90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit :** Elle avait pour d'établir les principes généraux et universels liés à la monnaie, et elle aboutit à la création d'un conseil de la monnaie et du crédit. Elle redéfinit le paysage financier algérien dans son ensemble, et le système bancaire en particulier, en mettant l'accent sur la préservation de la stabilité monétaire.

Elle visait aussi à la réaffirmation du rôle de la Banque Centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et du crédit, la restauration de la valeur du dinar algérien, la promotion de l'investissement étranger bénéfique, l'organisation du marché des changes et des mouvements de capitaux, ainsi que la création d'un marché financier pour élargir les possibilités de financement des entreprises.

### **3.3. Le système bancaire actuel (2022)**

Après la réforme de 1990, d'autres ordonnances et règlements ont été promulgués en vue d'adapter le système financier algérien à l'évolution et aux nouvelles conditions de l'économie nationale ou internationale, à l'égard de la crise du groupe Alkhalifa, la crise financière internationale de 2009, jusqu'aux innovations technologiques récentes, et les nouvelles décisions visant à intégrer les produits financiers islamiques, institués dans le cadre de la loi 23/09 relative à l'introduction des produits financiers islamiques a marqué une étape significative dans la diversification des instruments financiers disponibles sur le marché algérien.

Avec l'entrée en activité d'une nouvelle banque, à savoir la Banque Nationale de l'Habitat, agréée le 29 décembre 2022, le système bancaire algérien se compose, à fin décembre 2022, de 28 banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger.

---

<sup>23</sup> JORADP, règlement 88-01 du 12 janvier 1988, (article n° 7).

## **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

Il est à noter que douze 12 banques sur 20 offrent des produits et des services relevant de la finance islamique. Selon leurs natures d'activité, les banques et les établissements financiers sont répartis comme suit :

- Sept (7) banques publiques
- Treize (13) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;
- Deux (2) établissements financiers publics ;
- Cinq (5) sociétés de leasing, dont trois (3) publiques ;
- Une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque, qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissement financier.

Dans le prochain point, nous allons nous intéresser à l'impact de l'évolution du système financier algérien sur la bancarisation.

### **Section 02 : Analyse de la bancarisation en Algérie avant l'arrivée des banques islamiques**

Pour apprécier l'évolution de la bancarisation en Algérie, nous synthétiserons d'abord, le volet réglementaire qui a accompagné cette évolution.

#### **1. Contexte règlementaire et juridique récent du système bancaire algérien**

La Banque d'Algérie a mis en place un cadre réglementaire pour encadrer la finance islamique dans le pays, visant à promouvoir des pratiques financières conformes à la charia tout en assurant la stabilité du système financier national. Voici les principaux points de ces lois :

##### **1.1. L'Ordonnance 03-11 du 26 août 2003**

Cette ordonnance, relative à la monnaie et au crédit en Algérie, constitue un cadre juridique important pour le secteur financier. Elle définit les principes fondamentaux de la monnaie et du crédit, ainsi que les mécanismes de création monétaire et les politiques monétaires.

L'ordonnance établit également un cadre réglementaire pour le fonctionnement des institutions financières, y compris les normes de fonds propres, de liquidité, de gouvernance, et elle accorde des pouvoirs de supervision et de contrôle à la Banque d'Algérie.

En outre, elle comprend des dispositions visant à protéger les intérêts des consommateurs financiers, en réglementant les pratiques commerciales des institutions financières et en garantissant la transparence des produits et services financiers.

Bien que cette ordonnance ne soit pas spécifiquement axée sur la finance islamique, elle établit le cadre réglementaire général pour le secteur financier en Algérie, y compris les banques islamiques.

## **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

Cette ordonnance fournit les principes fondamentaux régissant la monnaie et le crédit, ainsi que les normes de gouvernance et de supervision.

### **1.2. Le règlement de la BA 20-02**

Émis par la Banque d'Algérie, ce règlement complète la loi bancaire en fournissant des détails spécifiques sur sa mise en œuvre. Il établit des normes et des directives supplémentaires pour les établissements bancaires, couvrant des domaines tels que les normes de solvabilité, de liquidité, de gouvernance, de comptabilité, de rapports réglementaires et de protection des consommateurs.

Ces normes sont cruciales pour assurer la stabilité du secteur bancaire, protéger les intérêts des clients et garantir la conformité des institutions financières aux exigences réglementaires en Algérie. Ce règlement fournit des détails spécifiques sur la mise en œuvre des dispositions législatives, y compris celles concernant les banques islamiques.

Il peut contenir des normes et des directives supplémentaires pour les établissements financiers islamiques, couvrant des domaines tels que les normes de solvabilité, les exigences de liquidité, la gouvernance et la gestion des risques, ainsi que la protection des consommateurs.

### **1.3. Les textes réglementaires spécifiques à la finance islamique**

En plus des textes législatifs généraux mentionnés ci-dessus, la Banque centrale pourrait avoir émis des textes réglementaires spécifiques pour encadrer les activités des banques islamiques.

Ces textes pourraient porter sur des aspects particuliers de la finance islamique, tels que les produits et services autorisés, les mécanismes de financement conformes à la charia, les normes de gouvernance spécifiques aux banques islamiques, etc. Les institutions financières et bancaires sont tenues de se conformer à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui régissent leur fonctionnement et leurs activités dans le pays.

## **2. Analyse de la bancarisation en Algérie.**

L'analyse de la bancarisation en Algérie permet de comprendre l'évolution et la répartition du réseau bancaire à travers le pays. Cette section examine en détail, les données relatives aux banques publiques, aux banques privées, aux établissements financiers, et aux centres des chèques postaux sur une période de plusieurs années. Les statistiques fournies illustrent la croissance du nombre d'agences bancaires et postales, la densité du réseau d'agences par rapport à la population, ainsi que le nombre de comptes bancaires actifs. En étudiant les variations annuelles de ces paramètres, nous pouvons évaluer le développement du secteur bancaire en Algérie et son impact sur l'accessibilité financière pour la population.

**2.1. L'activité bancaire**

Pour apprécier le degré de bancarisation de l'économie, nous utilisons la variable du nombre de banques et l'intensité du réseau bancaire. Ainsi, selon le dernier rapport du KPMG (2024), le réseau bancaire algérien se répartit comme suit :

- El Salam Bank-Algeria (ASBA)
- Arab Bank PLC-Algeria, succursale de banque
- Arab Banking Corporation-Algeria (ABC)
- Banque Al baraka d'Algérie
- Banque de développement local (BDL)
- Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR)
- Banque extérieure d'Algérie (BEA)
- Banque nationale d'Algérie (BNA)
- Banque nationale de l'habitat
- BNP Paribas Al-Djazair
- Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP)
- Citiban N.A Algeria, succursale de banque
- Crédit populaire d'Algérie (CPA)
- Franshbank Al-Djazair
- Gulf Bank Algeria (AGB)
- Natixis Algérie
- H.S.B.C Algeria (succursale de banque)
- Société Générale Algérie
- The housing Bank for trade and finance-Algeria (HBTF Algeria)
- Trust Bank Algeria <sup>24</sup>

**Tableau N°2 : Banques et établissements financiers en activité (2010-2022).**

Année	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022
<b>Banques</b>	<b>20</b>						
Banques publiques	6	6	6	6	6	6	7
Banques privées	14	14	14	14	14	14	13
<b>Etablissements financiers</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
E.F Publics	3	6	6	6	6	6	6
E.F. Privés	3	3	3	3	2	2	2
Total	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

**Source :** Etabli par les auteures, à partir des données de la Banque d'Algérie

<sup>24</sup> KPMG (2024), « Guide investir en Algérie », Page 247

### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

L'analyse de ces données montre une évolution significative du paysage des institutions financières sur la période de 2010 à 2022.

- **Nombre total d'institutions financières** : Le nombre total reste relativement stable tout au long de la période, avec une légère augmentation jusqu'en 2016, suivi d'une légère diminution. Cela peut indiquer une certaine stabilité dans le secteur financier malgré les fluctuations dans le nombre et le type d'institutions.
- **Banques publiques** : Le nombre de banques publiques reste constant à 6 jusqu'en 2020, puis augmente à 7 en 2022, avec l'arrivée sur le marché de la banque de l'habitat, renforçant la politique publique de construction de logements. Cela pourrait indiquer une politique de renforcement du secteur public dans le paysage financier.
- **Banques privées** : On observe une évolution stable jusqu'en 2022, avec le départ de certaines banques privées étrangères et l'arrivée d'autres. Cette fluctuation peut refléter des ajustements dans le marché financier ou des changements dans la réglementation.
- **Établissements financiers** : Le nombre d'établissements financiers montre une tendance à la hausse jusqu'en 2014, puis se stabilise jusqu'en 2020 avant de diminuer légèrement en 2022. Cela peut être lié à des changements dans la demande de services financiers ou à des stratégies d'expansion ou de consolidation des entreprises.

Ces données reflètent une dynamique dans le paysage financier, avec des ajustements dans le nombre et le type d'institutions au fil du temps, probablement en réponse à des facteurs économiques, réglementaires et stratégiques.

#### **2.2. Le niveau de bancarisation**

##### **Tableau N°3 : Évolution du Niveau de Bancarisation en Algérie (2010-2022).**

L'analyse des données sur le secteur bancaire (2010-2022), , grâce aux indicateurs de mesure de la bancarisation, tel (**Ratio population active/guichets bancaires, Centres des chèques postaux (agences), Ratio population active/Établissements postaux, Total agences (banques + chèques postaux), Ratio population active/Agences, Comptes bancaires actifs en dinars**)

Année	Ratio population active/guichets bancaires	Centres des chèques postaux (agences)	Ratio population active/Établissements postaux	Total agences (banques + chèques postaux)	Ratio population active/Agences	Comptes bancaires actifs en dinars
2010	1 guichet pour 7 900 personnes	3 398	1 établissement pour 3 180 personnes	4 765	-	2 500 000.
2012	1 guichet pour 7 200 personnes	3 498	1 établissement pour 3 000 personnes	1 479	-	2 600 000
2014	1 guichet pour 7 500 personnes	3 533	1 établissement pour 3 240 personnes	1 525	-	2 980 000
2016	1 guichet pour 7 680 personnes	3 654	1 établissement pour 3 261 personnes	1 619	1 agence pour 8 154 personnes	2 950 000
2018	1 guichet pour 8 154 personnes	3 811	1 établissement pour 3 261 personnes	5 335	1 agence pour 2 329 personnes	12 000 601
2020	1 guichet pour 7 752 personnes	3 913	1 établissement pour 3 126 personnes	5 491	1 agence pour 2 228 personnes	10 807 055
2022	1 guichet pour 8 228 personnes	4 143	1 établissement pour 3 229 personnes	5 769	1 agence pour 2 329 personnes	12 023 128

**Source :** Etabli par les auteures, à partir des données de la Banque d'Algérie

Cette analyse soulève les remarques suivantes :

**-Ratio Population Active/Guichets Bancaires :** ce ratio a fluctué au fil des années, passant de 7 900 personnes par guichet en 2010 à 8 228 en 2022. Cette augmentation indique potentiellement une diminution de la disponibilité des services bancaires par rapport à la population active, comme il peut être interprété par l'augmentation plus rapide de la population, par rapport aux guichets.

**- Les Centres des Chèques Postaux (Agences) :** Le nombre d'agences des centres des chèques postaux a augmenté de manière constante au cours des années, passant de 3 398 en 2010 à 4 143 en 2022. Cela indique une expansion des services postaux et une meilleure accessibilité dans tout le pays, et peut se justifier par l'ancienneté du réseau de la poste par rapport à ceux des banques, mais aussi, le choix de certains organismes pour cette structure, pour le paiement des salaires de leur personnel.

- **Ratio Population Active/Établissements Postaux** : Ce ratio est resté relativement stable au fil des années, montrant qu'un établissement postal dessert environ 3 000 à 3 300 personnes actives. Cela peut indiquer une certaine constance dans la couverture postale.

- **Total Agences (Banques + Chèques Postaux)** : Le nombre total d'agences, y compris les banques et les centres des chèques postaux, a augmenté régulièrement, passant de 4 765 en 2010 à 5 769 en 2022. Cela suggère une expansion du réseau financier et postal dans le pays.

- **Ratio Population Active/Agences** : Ce ratio a varié au fil des années, montrant une tendance à la hausse jusqu'en 2016, où il a atteint son pic à 8 154 personnes par agence, puis une légère diminution en 2018 et 2020. En 2022, il est revenu à une agence pour environ 2 300 personnes. Cette donnée peut être interprétée comme une indication de l'accessibilité des services bancaires et postaux à la population active.

- **Comptes Bancaires Actifs en Dinars** : Le nombre de comptes bancaires actifs en dinars a augmenté progressivement jusqu'en 2018, puis a diminué en 2020 avant de connaître une nouvelle augmentation en 2022. Cela peut refléter des fluctuations dans les habitudes de dépôt et de retrait des citoyens.

- **Variation Annuelle des Comptes en Dinars** : La variation annuelle des comptes en dinars a été négative en 2016 et 2020, indiquant une diminution du nombre de comptes actifs. Cependant, elle est redevenue positive en 2022, ce qui suggère un regain d'intérêt pour l'utilisation des services bancaires.

- **Tendance Globale** : Globalement, les données indiquent une expansion du secteur bancaire et postal en Algérie, avec une augmentation du nombre d'agences et une légère amélioration de l'accessibilité des services. Cependant, des fluctuations dans le nombre de comptes actifs en dinars signalent des changements potentiels dans le comportement financier des citoyens.

Ainsi, l'analyse des données sur le secteur bancaire en Algérie entre 2010 et 2022, révèle une évolution significative de plusieurs aspects clés de l'industrie financière. Globalement, on observe une expansion du réseau bancaire et postal, avec une augmentation du nombre d'agences et une certaine amélioration de l'accessibilité des services, malgré quelques fluctuations dans certains paramètres.

La croissance constante du nombre d'agences des centres des chèques postaux indique une meilleure couverture postale à travers le pays, ce qui pourrait contribuer à une plus grande inclusion financière. Cependant, le ratio population active/guichets bancaires montre une légère diminution de l'accessibilité des services bancaires par rapport à la population active, bien que cette tendance semble se stabiliser ces dernières années.

Le nombre de comptes bancaires actifs en dinars a connu une croissance régulière jusqu'en 2018, reflétant un intérêt accru pour les services bancaires. Cependant, des fluctuations et des variations annuelles négatives observées en 2016 et 2020 soulignent la nécessité de surveiller de près les tendances du marché financier et les comportements des consommateurs.

Malgré ces défis, l'ensemble des données indique une évolution positive du secteur bancaire en Algérie, avec des opportunités continues de développement et d'amélioration de l'accessibilité des services financiers pour l'ensemble de la population.

### **3. Emergence et développement des banques islamiques en Algérie**

L'émergence et le développement des banques islamiques en Algérie font partie d'un phénomène plus large de croissance de la finance islamique dans le monde entier. Bien que l'Algérie soit un pays à majorité musulmane, le secteur financier islamique y a pris un certain temps pour se développer en raison de divers facteurs, y compris les défis réglementaires, les considérations culturelles et l'évolution des attitudes à l'égard de la finance islamique. Voici quelques points clés concernant l'émergence et le développement des banques islamiques en Algérie :

**3.1. Le cadre réglementaire et stratégique :** L'Algérie a mis en place un cadre réglementaire spécifique pour faciliter le développement de la finance islamique. La Banque d'Algérie, l'autorité de régulation financière du pays, a adopté des règlements et des lignes directrices pour permettre aux institutions financières de proposer des produits et services conformes à la charia (loi islamique), et la transparence des transactions, et la supervision par des comités de conformité islamique. Ces lignes s'articulent autour d'éléments suivants :

- **Introduction progressive :** Les banques islamiques ont été introduites progressivement en Algérie, avec certaines institutions traditionnelles qui ont commencé à proposer des produits et services conformes à la charia, tels que des comptes d'épargne islamiques, des financements participatifs (moudaraba et murabaha), et d'autres produits basés sur des principes islamiques, essentiellement proposés par les banques privées déjà habituées à ce genre de produits.

- **Partenariats internationaux et expertise :** Pour soutenir le développement de la finance islamique, certaines banques en Algérie ont établi des partenariats avec des institutions financières internationales spécialisées dans la finance islamique, ce qui a contribué à la formation du personnel et au transfert de connaissances nécessaires pour développer ce secteur.

- **Demande croissante :** Il y a une demande croissante pour les produits et services financiers islamiques en Algérie, alimentée par une population majoritairement musulmane qui préfère des solutions financières conformes à la charia. Cette demande a encouragé les institutions financières à développer davantage leur offre de produits islamiques.

- **Défis persistants :** Malgré les progrès réalisés, le développement de la finance islamique en Algérie est confronté à certains défis, notamment la nécessité de renforcer le cadre réglementaire, de sensibiliser davantage le public et promouvoir une meilleure compréhension des produits islamiques parmi le public, de surmonter les obstacles liés à la structure du marché financier, et aussi améliorer l'expertise et les compétences du personnel. Cependant, avec une demande croissante et un soutien continu des autorités, le secteur offre également des opportunités de croissance et d'innovation.

### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

- **Institutions pionnières** : Les premières institutions à offrir des services financiers islamiques en Algérie étaient principalement des banques conventionnelles qui ont lancé des divisions dédiées à la finance islamique. Cela leur a permis de capitaliser sur leur infrastructure existante tout en répondant à la demande croissante pour des solutions financières conformes à la charia.

- **Diversification de l'offre de produits** : Les banques islamiques en Algérie ont diversifié leur offre de produits pour répondre aux besoins variés des clients. Cela comprend des produits d'épargne islamiques tels que les comptes Mudaraba et Musharaka, des produits de financement participatif basés sur les principes de Mourabaha et Ijara, ainsi que des solutions d'investissement islamiques.

- **Sensibilisation et éducation** : Les institutions financières et les autorités en Algérie ont lancé des initiatives de sensibilisation et d'éducation pour mieux informer le public sur les principes et les avantages de la finance islamique. Cela comprend des programmes de formation pour les professionnels du secteur financier, des séminaires et des campagnes de sensibilisation pour le grand public.

Bien que les banques islamiques en Algérie aient fait des progrès significatifs au cours des dernières années, il reste encore du travail à faire pour consolider et étendre davantage la présence de la finance islamique dans le pays. Cependant, le potentiel de croissance de ce secteur demeure prometteur compte tenu de la demande croissante et des efforts continus pour renforcer l'infrastructure réglementaire et institutionnelle.

### **3.2. Analyse de l'évolution de la Finance Islamique en Algérie**

Nous présenterons pour l'appréciation de l'évolution de la finance islamique, la structure des dépôts et des produits de financement,

#### **A. Tendances des dépôts de la finance islamique.**

Le tableau suivant, nous montre la tendance des dépôts de la finance islamique de la période 2021-2023, correspondant à la période d'introduction des produits islamiques dans les banques publiques algériennes.

#### **Tableau N°4 : Volume des dépôts de la finance islamique**

Dépôts par type	En milliards de dinars ; fin de période		
	2020	2021	2022*
<b>A) Les comptes de dépôts</b>	<b>163,0</b>	<b>212,8</b>	<b>255,5</b>
Banques publiques	1,8	19,3	57,5
Banques privées	161,3	193,4	198,0
<b>B) Les dépôts en comptes d'investissement</b>	<b>177,0</b>	<b>229,3</b>	<b>291,2</b>
Banques publiques	1,0	1,0	7,0
Banques privées	176,0	228,3	284,2
<b>C) Total général</b>	<b>340,0</b>	<b>442,1</b>	<b>546,7</b>
Part des banques publiques	0,81%	4,83%	11,80%
Part des banques privées	99,19%	95,17%	88,20%

**Source :** Donnée tirées du rapport annuel (2022) de la banque d'Algérie.

Cette évolution de la croissance des dépôts de finance islamique révèle plusieurs tendances et facteurs qui ont influencé le marché financier en Algérie :

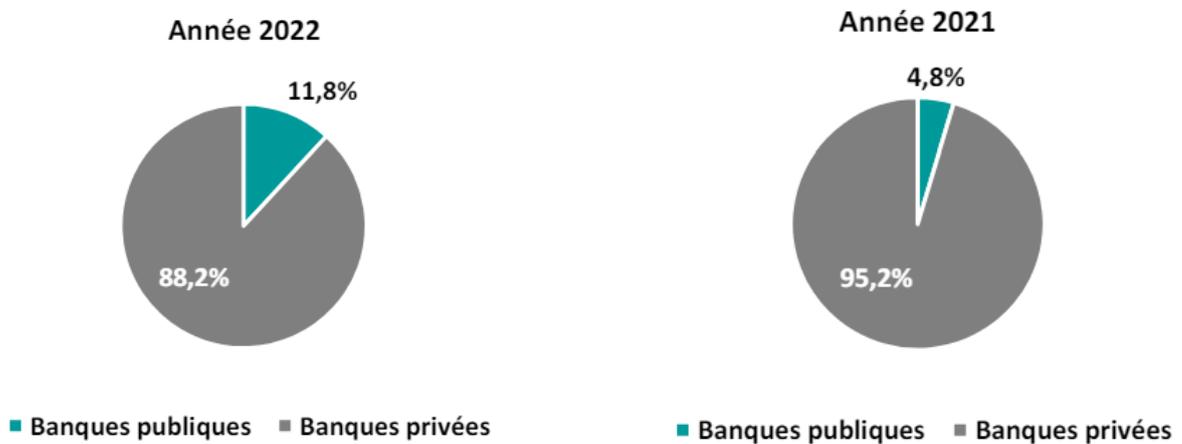
- **Croissance soutenue** : La croissance constante des dépôts de finance islamique sur les années comptabilisées témoigne de la robustesse et de la stabilité de ce secteur financier en Algérie. Cette croissance témoigne de la confiance accrue des déposants dans les institutions financières islamiques et de leur préférence pour les produits conformes à la charia.
- **Ralenti de la croissance en 2022** : La légère décélération de la croissance des dépôts en 2022 par rapport à l'année précédente peut être attribuée à divers facteurs, tels que des conditions économiques globales moins favorables, des changements réglementaires ou des fluctuations dans les comportements d'épargne des consommateurs. Cette décélération, bien que modérée, mérite une attention particulière de la part des acteurs du secteur.
- **Stabilité financière** : Malgré le ralentissement de la croissance, les dépôts de finance islamique restent en expansion, ce qui témoigne de la stabilité et de la résilience de ce segment du marché financier en Algérie. Cette stabilité est importante pour maintenir la confiance des investisseurs et des déposants dans le système financier dans son ensemble.
- **Diversification des produits** : La croissance des dépôts de finance islamique s'accompagne probablement d'une diversification accrue des produits proposés par les institutions financières islamiques. Cette diversification peut attirer une base de clients plus large et répondre à une gamme plus variée de besoins financiers des consommateurs. Bien que la croissance des dépôts de finance islamique en Algérie ait légèrement ralenti en 2022, elle reste robuste et témoigne de la confiance continue des déposants dans ce secteur financier. Les tendances observées soulignent l'importance de surveiller de près les facteurs qui influent sur la croissance et la stabilité de ce marché.

## B. Répartition des dépôts par type de banque

### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

La répartition des dépôts par type de banque soulève l'importance des banques publiques, comme nouvelles structures offrant ces produits comparativement aux banques privées, déjà traditionnellement habituées.

#### **Graph N°3 : La répartition des dépôts relevant de la finance islamique**



Source : Rapport annuel (2022) de la BA

- **Rôle appréciable des banques publiques** : En passant de 4,8 % en 2021 à 11,8 % en 2022, la part des dépôts de la finance islamique détenue par les banques publiques a presque triplé en une année. En termes de valeur la croissance est encore plus notable, passant de 1,8 Milliards de Dinars, à 57,5 entre les deux dates.

Cette croissance spectaculaire témoigne de l'accent accru mis par les banques publiques sur la promotion et le développement de la finance islamique, probablement en réponse à une demande croissante des déposants pour des produits conformes à la charia.

- **Diminution relative de la part des banques privées** : Bien que toujours dominantes, les banques privées ont vu leur part des dépôts de la finance islamique diminuer, passant de 95,2 % en 2021 à 88,2 % en 2022, en gardant une valeur relativement stable. Cette diminution relative peut être attribuée à la croissance plus rapide des dépôts dans les banques publiques, ainsi qu'à une concurrence accrue sur le marché de la finance islamique.

- **Changement de dynamique concurrentielle** : La croissance significative des dépôts dans les banques publiques souligne une évolution de la dynamique concurrentielle sur le marché de la finance islamique en Algérie. Alors que les banques privées ont traditionnellement dominé ce marché, les banques publiques émergent désormais comme des concurrents sérieux, offrant aux déposants une alternative viable pour leurs besoins financiers conformes à la charia.

## **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

**- Impact sur les stratégies des banques :** Cette évolution de la répartition des dépôts peut avoir un impact significatif sur les stratégies des banques, tant publiques que privées. Les banques publiques peuvent intensifier leurs efforts pour attirer davantage de dépôts de la finance islamique, tandis que les banques privées pourraient être incitées à revoir leurs stratégies pour maintenir leur position dominante sur le marché.

La croissance rapide des dépôts de la finance islamique dans les banques publiques et la diminution relative de la part des banques privées soulignent une évolution significative dans le paysage financier de la finance islamique en Algérie. Cette évolution peut avoir des implications importantes pour la concurrence entre les différents types de banques et pour la manière dont elles adaptent leurs stratégies pour répondre aux besoins des déposants.

### **C. Répartition des financements par type de produit**

Par type de produits, la répartition des financements nous renseigne sur la dynamique de diversification du système bancaire algérien.

**Tableau N°5 :** L'encours des produits de financement

Les produits de financement	En milliards de dinars ; fin de période		
	2020	2021	2022*
La Mourabaha	132,3	128,4	125,7
La Moucharaka	1,2	0,9	1,8
La Moudaraba	4,9	5,8	7,2
L'Ijara	82,7	82,0	83,6
Le Salam	74,7	130,4	150,1
L'Istisna'a	6,6	10,7	13,4
<b>Total général</b>	<b>302,3</b>	<b>358,3</b>	<b>381,7</b>
Part des banques publiques	0,1%	0,5%	1,3%
Part des banques privées	99,9%	99,5%	98,7%

**Source :** Données tirées du rapport annuel (2022) de la Banque d'Algérie

L'analyse des données sur les produits de financement de la finance islamique en Algérie pour les années 2020, 2021 et 2022 révèle plusieurs tendances importantes notamment :

**- Croissance générale des produits de financement :** Le total général des produits de financement a augmenté de manière constante au cours de la période étudiée, passant de 302,3 milliards à 381,7 milliards de dinars. Cette croissance témoigne de la vigueur continue du marché de la finance islamique en Algérie et de la demande soutenue pour ces produits.

**- Variation dans la contribution des différents produits**

### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

- La Mourabaha : Ce produit reste le plus important en termes de volume de financement, bien qu'il ait connu une légère diminution au fil des ans.
- La Moucharaka et la Moudaraba : Bien que ces produits représentent une part relativement faible du total général, leur contribution a légèrement augmenté au fil des ans.
- L'Ijara : Ce produit a maintenu une stabilité relative dans sa contribution au total général des produits de financement.
- Le Salam et l'Istisna'a : Ces produits ont enregistré une croissance significative au cours de la période étudiée, témoignant d'une demande accrue pour ce type de financement spécifique.

#### **- Partage entre les banques publiques et privées**

- Les banques privées détiennent une part écrasante des produits de financement de la finance islamique, avec des parts de marché supérieures à 98 % chaque année.
- Les banques publiques ont une présence marginale dans ce segment du marché, bien que leur part ait légèrement augmenté au fil du temps. Cela peut refléter une volonté accrue des banques publiques de diversifier leurs offres de produits de financement conformes à la charia.

#### **- Implications et opportunités**

- La croissance des produits de financement, en particulier des produits comme le Salam et l'Istisna'a, indique une demande croissante pour des solutions de financement spécifiques et innovantes.
- La domination des banques privées souligne l'importance de ces institutions dans le développement et la promotion de la finance islamique en Algérie, mais cela soulève également des questions sur l'accès équitable aux services financiers islamiques pour tous les segments de la population.

L'analyse des données sur les produits de financement de la finance islamique en Algérie met en lumière une croissance constante du marché, une diversification des produits et une concentration de la part de marché entre les banques privées. Ces tendances offrent des perspectives intéressantes pour le secteur financier et soulignent l'importance de l'innovation et de la concurrence équitable pour répondre aux besoins des consommateurs.

En conclusion, les données montrent que la finance islamique en Algérie évolue constamment. Elle se caractérise par une croissance régulière, une variété de produits et une compétition croissante entre les banques publiques et privées.

Ces changements offrent des opportunités pour le futur, mais soulignent aussi l'importance d'une réglementation adéquate et de nouvelles idées pour répondre aux besoins financiers variés des gens, tout en respectant les principes de la charia.

## **Chapitre 03                      Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

### **Section 03 : Présentation de l'étude empirique**

La partie empirique de notre travail est constituée de deux parties. Une première partie consiste à restituer les informations, statistiques tirées du stage pratique effectué au sein de la BEA et leurs analyses. Et l'autre, consiste à analyser les résultats de l'enquête par questionnaire effectuée auprès des banques et des clients, pour apprécier l'impact de l'introduction des produits islamiques sur la bancarisation en Algérie.

#### **1. Présentation des résultats du stage pratique**

Avant de passer à l'analyse des résultats des informations collectées au cours de notre stage pratique, il nous paraît essentiel de commencer par la présentation du lieu de stage.

##### **1.1. Analyse, historique et évolution de la BEA**

La Banque Extérieure d'Algérie fut créée le 1er octobre 1967, par l'ordonnance N° 67/204, sous la forme d'une société nationale avec un capital de départ de 24 millions de dinars, constitué par une dotation entièrement souscrite par l'Etat en reprise des activités du Crédit Lyonnais.

Dans le cadre du parachèvement du processus de nationalisation du système bancaire algérien, la BEA a repris successivement les activités des banques étrangères exerçant en Algérie ; celles de la Société Générale dans sa Situation au 31 décembre 1967, puis de la Barclay Bank Limited au 30 avril 1968, puis du crédit Nord et de la Banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée (BIAM) dans leurs situations au 31 mai 1968. Elle n'a sa structure définitive qu'à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1968, avec la souscription du capital exclusivement par l'État.

Depuis 1970, la BEA s'est vu confier la totalité des opérations bancaires des grandes sociétés industrielles nationales. Elle avait pour objet principal de faciliter et de développer les rapports économiques et financiers de l'Algérie avec le reste du monde.

A la faveur de la restructuration des entreprises industrielles et des mutations profondes engagées par les pouvoirs publics dans les années 80, la BEA change de statut et devient, le 05 février 1989, Société Par Actions<sup>25</sup> en gardant globalement le même objet que celui qui lui est fixé par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1967. Son capital, qui pouvait être augmenté en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles dont les conditions sont arrêtées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, est porté à 1 Milliard de dinars.

Il était détenu par les ex-fonds de participation des principaux secteurs du portefeuille commercial de la BEA (outre les hydrocarbures), à savoir :

- Fonds de participation « Construction »
- Fonds de participation « Électronique, Télécommunication, Informatique »

---

<sup>25</sup> Conformément aux dispositions de la loi 88.01 du 17 janvier 1988 portant autonomie des entreprises publiques économiques

- Fonds de participation « Transport et Services »
- Fonds de participation « Chimie, Pétrochimie, Pharmacie »

En 1991, le capital de la banque est augmenté de 600 millions de dinars passant ainsi de 1 milliard six cent millions de dinars (1,6 milliards de Da). En mars 1996, le capital de la BEA est passé à 5,6 milliards Da. Après la dissolution des fonds de participations, le capital demeure propriété de l'État, et n'a cessé de croître depuis cette date passant de 12 milliards de Da en 2000 à 24,5 milliards de Da en septembre 2001.

## **1.2. Présentation de la structure de l'organisme d'accueil (BEA)**

La Banque est organisée autour de sept fonctions principales qui sont :

- La Fonction « Contrôle »
- La Fonction « Commerciale »
- La Fonction « Internationale »
- La Fonction « Opérations & Systèmes »
- La Fonction « Engagements »
- La Fonction « Finances »
- La Fonction « Développement Interne & Soutien aux Activités »

Chaque fonction est placée sous la supervision d'une Direction Générale Adjointe, à l'exception de la fonction contrôle qui est rattachée directement au Directeur Général.

### **A. La direction générale**

Le Directeur Général est assisté par six (6) Directeurs Généraux adjoints qui lui sont rattachées directement et en charge des structures suivantes :

- La Direction de l'audit ;
- La Direction l'inspection Générale ;
- La Direction des risques et du Contrôle permanent ;
- Le Service Protocole et Relex.

### **B. La Direction Générale adjointe chargée du « Commercial »**

Elle regroupe sous son autorité les structures suivantes :

- La Direction du réseau ;
- La Direction des grands Comptes ;
- La Direction du marché des entreprises ;
- La Direction du crédit aux particuliers ;
- La direction du Marketing et de la communication

### **C. La Direction Générale Adjointe Chargée De « L'International »**

Elle regroupe sous son autorité la direction des moyens de paiement et celle des télécommunications.

**D. La Direction Générale Adjointe Chargée Des « Engagements »**

Elle regroupe sous son autorité les structures suivantes :

- La direction du crédit ;
- La direction du contentieux ;
- La direction du suivi des engagements et recouvrement des créances ;
- La cellule Finance Islamique.

**E. La Direction Générale Adjointe Chargée Des « Finances »**

Elle regroupe sous son autorité les structures suivantes :

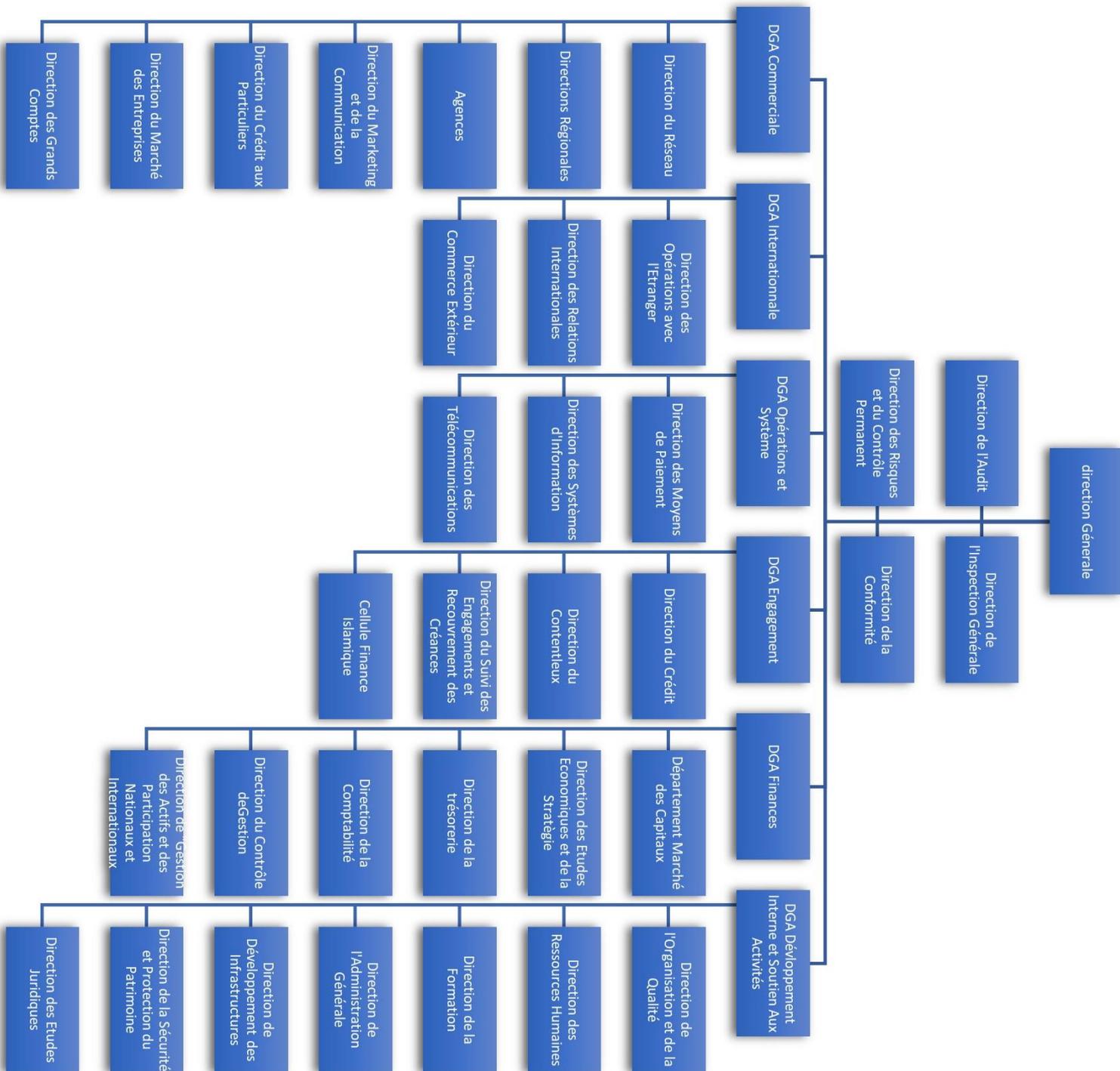
- La direction des Etudes Economiques et de la stratégie ;
- La direction de la trésorerie ;
- Le département « Marché des capitaux » ;
- La direction de la comptabilité ;
- La direction du contrôle de gestion ;
- La direction de la gestion des actifs et des participations Nationaux et Internationaux.

**F. La Direction Générale adjointe Chargée du « Développement Interne Et Soutien Aux Activités »**

Elle regroupe sous son autorité les structures suivantes :

- La direction de l'Organisation et de la qualité ;
- La direction des ressources humaines ;
- La direction de la formation ;
- La direction de l'administration générale ;
- La direction de développement des infrastructures ;
- La direction de la sécurité et protection du patrimoine ;
- La direction des études juridiques.

1.3. L'Organigramme général de la BEA



Source : Document interne de la BEA, 2024

**2. Analyse des données recueillies au cours du stage pratique**

La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) est une banque algérienne qui propose une gamme de services bancaires, notamment des services bancaires commerciaux, des services de crédit, des services de gestion de patrimoine, et des services de banque d'investissement, et qui a introduit des services de finance islamique récemment.

**A. Présentation de la cellule Finance Islamique de la BEA**

Suite à la promulgation du règlement de la Banque d'Algérie 20-02 du 15 mars 2020, portant sur les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et les établissements financiers, la BEA a procédé le 30 décembre 2021, au lancement de son premier guichet de commercialisation des produits de la finance islamique au niveau de l'agence (Amirouche à Alger) et en simultanément, au niveau des agences de Ain El Defla et El Eulma.

A la clôture de l'exercice 2022, l'activité de la Finance Islamique est déployée sur 60 guichets, répartis sur les 11 Directions Régionales.<sup>26</sup>

**➤ Les ressources de la finance islamique**

La collecte des ressources de la Finance Islamique a atteint au 31/12/2022, un montant de 17.884 Millions DA, à travers 9 156 comptes bancaires ouverts, répartis comme suit :

**Tableau N°6 : Evolution des ressources de finance islamiques de la BEA de la DG**

U = MILLION DA						
NATURE	RESSOURCES AU 30/06/2022	NOMBRE DE COMPTES AU 30/06/2022	RESSOURCES AU 31/12/2022	NOMBRE DE COMPTES AU 31/12/2022	Evolution	
					RESSOURCES	Nbr CPTS
Comptes à vue	6 771	2 829	12 788	8 951	88.85%	216%
Comptes à terme	1 966	90	5 096	205	159.22%	128%
<b>Total Général</b>	<b>8 737</b>	<b>2 919</b>	<b>17 884</b>	<b>9 156</b>	<b>104%</b>	<b>214%</b>

Source : Rapport de la BEA 2022.

La Banque a collecté un montant de 17.884 Millions de DA, en augmentation de 104% par rapport au solde du 30 Juin 2022. Les avoirs en comptes à vue et en comptes à termes représentent respectivement 72 % et 28% du total des ressources globales.

Au total, 6.237 nouveaux comptes ont été ouverts à fin 2022, soit une majoration de 214%, en comparaison avec le nombre atteint au 30 Juin 2022.<sup>27</sup>

<sup>26</sup> Rapport annuel 2022, BEA. Page 08

<sup>27</sup> Idem, page08

**Graph N°4 : Evolution des ressources de la finance islamique.**



*Source* : Rapport de la BEA 2022.

**- Les Emplois de la finance islamique**

Les emplois globaux de la finance islamique ont atteint au 31/12/2022, un volume de 97,007 Millions DA, réparti sur les produits suivants :

**Tableau N°7 : Evolution des emplois de finance islamiques de la BEA de la DG**

U = MILLION DA		
NATURE	Montant de financement	Nombre de dossiers
<b>Mourabaha Biens à la consommation</b>	<b>4,9</b>	<b>17</b>
<b>Mourabaha Immobilière</b>	<b>92</b>	<b>7</b>
<b>Total Général</b>	<b>97</b>	<b>24</b>

*Source* : Rapport de la BEA 2022.

Dans le cadre de l'élargissement de la gamme des produits de la Finance Islamique offerte à notre clientèle (dont sept produits déjà commercialisés depuis la fin de l'année 2021), notre Banque a lancé en Décembre 2022, trois (03) nouveaux produits de financement islamique, conformes aux préceptes de la charia et répondant aux besoins et attentes des entreprises et des professionnels, en matière de financement des investissements et du cycle d'exploitation, en l'occurrence :

- Ijara équipements (matériels roulants) ;
- Mourabaha marchandises ;
- Salam « Stocks ».

**➤ Comparaison du service islamique entre les banques****Tableau N°8 : Répartition en nombre d'agence et guichets islamiques entre les banques publiques.**

Banque	BEA	BNA	BADR	BDL	CNEP	CPA
Nombre d'agence	101	101	334	155	224	160
Guichet Islamique	44	11	60	50	106	150

**Source :** Réalisé par les auteures à partir des sites web des Banques mentionnés.

Selon le tableau, nous soulignons que la BADR a le plus grand nombre d'agences (334), suivie par la CNEP (224) et la CPA (160), suivi en dernier de la BDL avec (155), puis la BEA et BNA qui ont le même nombre d'agences (101). En termes de concentration d'agences, la BADR représente une part significative (25,6%) du total des agences parmi les banques listées, suivie de 5,5% pour la BNA à 13,7% pour la CNEP.

En ce qui concerne l'offre des produits islamiques, le CPA a le plus grand nombre de guichets islamiques (150), suivi par la CNEP (106). La BADR et la BDL ont respectivement 60 et 50 guichets islamiques, et enfin la BEA et BNA ont le moins de guichets islamiques, avec 44 et 11 respectivement. En termes de pourcentage, le CPA et la CNEP ont une forte présence dans la finance islamique, avec respectivement 93,8% et 47,3% de leurs agences qui sont des guichets islamiques. Les autres banques ont des proportions plus faibles de guichets islamiques parmi leurs agences, allant de 10,5% pour la BEA à 30,0% pour la BADR.

**Tableau N°9 : Récapitulatif des résultats des banques (2014 et 2022)**

	2014	2016	2018	2020	2022
Résultat en (MDA) BEA	25813	25740	32973	31546	3545
Résultat en (MDA) BNA	29784	31420	35832	23048	59206
Résultat en (MDA) CPA	-	26303	40981	20603	37500

**Source :** Réalisé par les auteures à partir des rapports annuels de la BEA, BNA, CPA

L'analyse des résultats des différentes banques relève pour la BEA, une fluctuation au cours de la période, avec une tendance générale à la hausse jusqu'en 2018, où le résultat atteint son pic à 32,973 millions de dinars algériens (MDA).

### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

Cependant, en 2020 et 2022, le résultat a diminué, ce qui peut indiquer des défis ou des pressions économiques pendant ces années. La baisse significative du résultat en 2022 (à 3,545 MDA) nécessiterait une analyse plus approfondie pour comprendre les facteurs spécifiques qui ont contribué à cette baisse soudaine.

Les résultats de la BNA, ont également connu des fluctuations, mais dans l'ensemble, ils ont affiché une tendance à la hausse, avec une croissance régulière jusqu'en 2018. L'année 2020 a marqué une baisse importante du résultat, suivi d'une forte reprise en 2022 où le résultat a presque doublé par rapport à 2018, atteignant 59,206 MDA. La BNA semble avoir surmonté les difficultés rencontrées en 2020 pour enregistrer un résultat exceptionnel en 2022, ce qui peut refléter une gestion efficace des risques et une adaptation aux conditions changeantes du marché.

Quant au Crédit Populaire d'Algérie (CPA), les résultats pour les années disponibles montrent une croissance générale du résultat jusqu'en 2018, où il atteint son maximum à 40,981 MDA. Comme pour les autres banques, la CPA a également enregistré une baisse du résultat en 2020, suivie d'une légère reprise en 2022 à 37,500 MDA

En résumé, les trois banques ont connu des périodes de croissance et de fluctuations au cours de la période examinée, avec des résultats variant en fonction de facteurs économiques, de gestion interne et de conditions du marché. Une analyse plus détaillée de ces résultats nécessiterait une compréhension approfondie du contexte économique et des stratégies commerciales de chaque banque.

### **3. Présentation de l'enquête de terrain**

Dans le cadre de notre étude sur la contribution des banques islamiques à la bancarisation en Algérie, nous avons mené une enquête de terrain visant à comprendre les perspectives des banques ayant adopté la finance islamique qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que celle des clients sur ce domaine. Notre objectif était de recueillir des données pertinentes afin d'évaluer la perception, les besoins et les défis liés à la finance islamique dans le pays. Cette enquête s'est articulée autour de deux questionnaires distincts : l'un destiné aux banques et l'autre aux clients.

Cette section sera dédiée à l'analyse des réponses recueillies par les questionnaires, ainsi qu'à la présentation des conditions dans lesquelles notre enquête s'est déroulée. Les agences étudiées sont celles des banques islamiques opérant dans le système bancaire algérien.

#### **3.1. Présentation de l'enquête par questionnaire auprès des banques**

Pour réaliser notre étude, nous avons distribué un questionnaire à travers toutes les agences bancaires islamiques, et nous sommes rendus dans certaines directions générales à Alger. Nous avons également touché des agences régionales situées dans la wilaya de Bejaia, qu'elles soient étatiques ou privées. Nous avons fait de notre mieux pour inclure toutes les banques, qu'elles soient exclusivement islamiques, comme les quelques banques privées existantes, ou bien qu'elles possèdent uniquement des guichets islamiques, comme les banques publiques.

Nous pensons que ces agences pourront fournir des résultats crédibles, étant donné que chaque agence enquêtée fonctionne de manière similaire aux autres agences de sa banque mère.

### **A. Présentation de l'organisation du questionnaire**

Dans le cadre de notre étude, nous avons élaboré un questionnaire exhaustif pour évaluer la mise en œuvre et l'adoption des produits et services financiers islamiques par les banques opérant en Algérie. Ce questionnaire a été conçu pour recueillir des informations détaillées sur divers aspects relatifs à l'introduction et à l'acceptation de la finance islamique dans le pays. Divisé en quatre sections principales, le questionnaire explore les informations générales sur les banques, l'introduction des services de finance islamique, l'appréciation de leur adoption par les banques elles-mêmes, ainsi que l'appropriation de ces services par les clients.

Notre questionnaire comprend (36) questions dont des questions ouvertes et fermées, permettant ainsi de recueillir à la fois des données quantitatives et qualitatives. Les questions sont structurées de manière logique pour faciliter la compréhension et la réponse des participants, tout en permettant une analyse approfondie des résultats obtenus.

**La première section** du questionnaire vise à collecter des informations générales sur les banques (5 questions). Les questions portent sur le nom et la raison sociale de la banque, leur statut juridique, leur expérience sur le marché algérien, ainsi que le nombre d'agences et de clients.

**La deuxième section** se concentre sur l'introduction des services de finance islamique dans les banques (10 questions). Nous interrogeons les banques sur la disponibilité de produits et services islamiques, leur motivation pour les offrir, les formes de financement proposées, ainsi que sur les initiatives de sensibilisation et de formation mises en place. Cette section comprend des questions telles que la durée depuis laquelle les services islamiques sont proposés, le type d'entité islamique (banque islamique, fenêtre islamique, guichet islamique), et les motivations derrière l'offre de ces services.

**La troisième section** évalue l'adoption des produits islamiques par les banques elles-mêmes (11 questions). Nous analysons la concordance entre les objectifs de proposition des produits islamiques et les moyens de la banque, les principales difficultés rencontrées, la maîtrise du personnel, ainsi que les retombées de la mise en place de ces produits. Cette section explore des aspects tels que les défis opérationnels, les niveaux de formation du personnel et la satisfaction générale quant aux résultats obtenus.

**Enfin, la quatrième section** se penche sur l'appropriation des produits islamiques par les clients (12 questions). Nous cherchons à évaluer la perception des clients à l'égard de ces produits, les produits les plus demandés, les catégories de clientèle les mieux adaptées, ainsi que les obstacles à leur utilisation et les initiatives visant à augmenter la bancarisation. Les questions dans cette section abordent la popularité des produits islamiques parmi différentes catégories de clients et les principales raisons du retard dans leur adoption.

**B. Analyse des résultats de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée à travers la distribution de 26 questionnaires à travers les diverses communes de la Wilaya (Akbou, Sidi Aich, Oued Amizour, Bejaia) et certaines directions générales à Alger.

Sur les 26 questionnaires distribués, nous avons pu collecter uniquement 20 questionnaires valides, les 6 autres sont soit mal remplis, soit égarés par les agences. Ce qui nous fait un taux de réponses de 76% qui est un taux acceptable.

Nous allons procéder au traitement et à l'analyse des données recueillies à travers notre enquête, à partir des 20 questionnaires (valides) distribués aux banques islamiques privées (Al Baraka Banque, Gulf Bank Algérie, Banque Al Salam) et banques conventionnelles ayant un service islamique qui existent dans le secteur bancaire algérien ( La Banque extérieure d'Algérie (BEA), La Banque nationale d'Algérie (BNA), Le Crédit populaire d'Algérie (CPA), La Banque de développement local (BDL), La Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP Banque), et des banque étrangères (trust bank Algeria, housing bank algeria, Bank ABC Algeria).

- **Information générale sur les banques étudiées**

**Tableau N°10 : Informations générales sur les banques et leurs activités.**

<b>Nom de la Banques</b>	<b>Année d'activité</b>	<b>Statut juridique</b>	<b>Nombre d'Agences</b>	<b>Type de service islamique</b>
<b>BEA</b>	Plus de 20 ans	Publique	120	Guichet islamique
<b>BNA</b>	Plus de 20ans	Publique	235	Guichet Islamique
<b>BADR</b>	Plus de 20ans	Publique	334	Guichet islamique
<b>BDL</b>	Plus de 20 ans	Publique	183	Guichet islamique
<b>CNEP</b>	Plus de 20 ans	Publique	228	Guichet islamique
<b>CPA</b>	Plus de 20 ans	Publique	155	Guichet islamique
<b>Al Baraka</b>	Plus de 20ans	Mixte	34	Banque Islamique
<b>Al salam</b>	11 à 20 ans	Privée	26	Banque Islamique
<b>AGB Bank</b>	11 à 20 ans	Privée	65	Guichet islamique
<b>Trust Bank</b>	Plus de 20ans	Privée	36	Guichet islamique
<b>Housing Bank</b>	Plus de 20ans	Privée	09	Guichet islamique
<b>ABC Bank</b>	1 à 5ans	Privée	23	Guichet islamique

**Source :** Réalisé par les auteurs à partir des réponses du questionnaire distribuer.

Le tableau présente un aperçu des banques en Algérie offrant des services islamiques, détaillant leur ancienneté, statut juridique, nombre d'agences et type de service islamique proposé. Voici une analyse détaillée des informations fournies.

**- Ancienneté des Banques enquêtées**

La majorité des banques, dont BEA, BNA, BADR, BDL, CNEP, CPA, Al Baraka, Trust Bank, et Housing Bank, sont établies depuis plus de 20 ans. Cela indique une stabilité et une présence significative dans le secteur bancaire algérien. Al Salam et AGB Bank existent depuis 11 à 20 ans, ce qui montre une expansion plus récente mais toujours significative. Alors que l'ABC Bank est la plus récente, avec seulement moins de cinq ans d'activité, indiquant une entrée récente sur le marché bancaire algérien.

**- Statut Juridique des banques enquêtées**

Les banques publiques incluent BEA, BADR, BDL, CNEP, et CPA. Elles ont une forte présence avec un grand nombre d'agences, ce qui montre un soutien substantiel de l'État. Al Baraka est la seule banque mixte, indiquant une coopération entre le public et privé ou des capitaux étrangers et locaux. Les banques privées incluent Al Salam, AGB Bank, Trust Bank, Housing Bank et ABC Bank. Elles représentent une diversité de propriété et une compétition dans le secteur.

**- Le réseau d'Agences**

La BNA, BADR, et CNEP ont une couverture extensive, avec respectivement 235, 334 et 228 agences, suivies de la BEA, BDL et CPA, avec respectivement 120, 183 et 155 agences, montrent une présence significative mais légèrement inférieure. Et enfin, avec moins de 100 agences pour Al Baraka (34), Al Salam (26), AGB Bank (65), Trust Bank (36), Housing Bank (9), et ABC Bank (23) ont une couverture plus limitée, ce qui indique une spécialisation ou une croissance récente.

**- Les types de Service Islamique proposés**

La majorité des banques (BEA, BNA, BADR, BDL, CNEP, CPA, AGB Bank, Trust Bank, Housing Bank, ABC Bank) proposent des guichets islamiques, ce qui montre une adaptation des services bancaires traditionnels pour inclure des services islamiques, alors qu'Al Baraka et Al Salam se distinguent en offrant exclusivement des services bancaires islamiques, indiquant une spécialisation complète dans ce domaine.

En résumé, la comparaison des banques publiques vs privées révèle que les premières dominent en termes de nombre d'agences, ce qui indique une forte implication gouvernementale dans le secteur bancaire et un accès étendu aux services bancaires islamiques. Aussi, les banques établies depuis plus de 20 ans ont généralement un plus grand nombre d'agences, suggérant une corrélation entre ancienneté et couverture géographique. Par rapport à la présence de guichets islamiques dans la majorité des banques, l'enquête montre une intégration croissante des principes de la finance islamique dans le secteur bancaire traditionnel. Cependant, les banques entièrement islamiques, bien que moins nombreuses, indiquent une tendance vers la spécialisation et la diversification des offres. Cette analyse met en lumière la diversité et l'évolution des services bancaires islamiques en Algérie, montrant une combinaison de stabilité historique, d'implication étatique, et de croissance du secteur privé.

**Tableau N°11 : Les produits islamiques de financement et les services islamiques proposés par les banques étudiées**

Nom de la Banque	Produits Islamiques de Financement Proposés	Service Islamique proposé
BEA	Mourabaha, Ijara, Moudaraba, Salam, Istisna.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
BNA	Mourabaha, Salam, Ijara, Istisna.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
CPA	Mourabaha, Ijara, Moudaraba, Salam.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
BDL	Mourabaha, Moucharaka, Ijara, Moudaraba.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
BADR	Mourabaha, Moucharaka, Ijara, Moudaraba.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
CNEP Banque	Mourabaha, Ijara.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
Al Baraka Banque	Mourabaha, Moucharaka, Ijara, Moudaraba, Salam, Istisna.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
Gulf Bank Algérie	Mourabaha, Moucharaka, Ijara, Moudaraba, Salam.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
Banque Al Salam	Mourabaha, Moucharaka, Ijara, Moudaraba, Salam, Istisna.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
Trust Bank Algeria	Mourabaha, Ijara.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
Bank ABC Algeria	Mourabaha, Ijara, Moudaraba, Salam, Istisna.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement
Housing Bank Algeria	Mourabaha, Moucharaka, Ijara, Moudaraba, Salam.	Compte courant et d'épargne. Prêt divers. Produit d'investissement

**Source :** Réalisé par les auteures à partir des réponses du questionnaire distribué.

Le tableau fournit des informations détaillées sur les produits islamiques de financement et les services islamiques proposés par diverses banques en Algérie.

### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

L'analyse examine les types de produits de financement, les services islamiques offerts et la diversité des offres entre les banques. Ainsi, en termes de produits islamiques de financement, ils comprennent essentiellement la Mourabaha , Ijara, Moudaraba Salam Istisna et Moucharaka.

Aussi, nous soulignons que les banques offrent une large gamme de produits diversifiés notamment pour les banques privées (Al Baraka Banque, Banque Al Salam, Bank ABC Algeria, et Gulf Bank Algérie et Housing Bank Algeria. D'autres banques surtout publiques, ont une offre plus restreinte comme la CNEP Banque et Trust Bank Algeria qui proposent uniquement Mourabaha et Ijara, et la BEA, BNA et le CPA qui ont une gamme intermédiaire de produits.

Quant aux types de services islamiques proposés, ils comprennent essentiellement :

- Compte courant : Un compte de dépôt sans intérêt.
- Compte d'épargne : Un compte où les dépôts peuvent générer des profits basés sur des principes islamiques.
- Prêt divers : Prêts conformes à la finance islamique, excluant les intérêts.
- Produit d'investissement : Options d'investissement conformes à la charia.
- Crédit à la consommation : Spécifiquement offert par Banque Al Salam.

Certaines banques proposent une gamme complète de services comme la BEA, la BNA, le CPA, la BDL, la BADR, Gulf Bank Algérie, Housing Bank Algeria, et Trust Bank Algeria, alors que d'autres offrent des services spécialisés à l'égard de la CNEP Banque qui ne propose pas de produits d'investissement, se concentrant sur les comptes courants, comptes d'épargne et prêts divers, et la Bank ABC Algeria qui ne propose pas de prêts divers mais se concentre sur l'investissement. Pour sa part, Banque Al Salam offre un crédit à la consommation en plus des autres services, se distinguant ainsi par une spécialisation unique.

#### **- La réglementation et l'impact de l'adoption des services islamique par les banques étudiées.**

D'après les résultats de notre enquête, nous avons constaté que toutes les autorités ont mis en place des programmes de vulgarisation des produits islamiques. Nous allons évaluer leur insuffisance dans le prochain point.

Toutes les banques auxquelles nous avons distribué notre questionnaire, qu'elles soient privées ou publiques, en zone rurale ou urbaine, ont confirmé avoir une direction dédiée à la gestion des services islamiques et disposent d'un comité charia qui évalue les produits proposés.

Aussi, les résultats de notre enquête révèlent une concordance notable entre les objectifs de proposition des produits islamiques des banques en termes de ressources matérielles, humaines et financières. En effet, les 20 banques ayant participé à notre questionnaire, qu'elles soient publiques ou privées, ont toutes répondu positivement à cette question.

### **Chapitre 03**                      **Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

Cela indique un alignement stratégique et opérationnel fort dans l'intégration et la gestion des produits financiers islamiques, démontrant leur engagement à répondre efficacement aux exigences de la charia tout en satisfaisant les besoins de leurs clients.

Les principales difficultés rencontrées par les banques lors de l'orientation vers les produits islamiques se concentrent sur les aspects techniques et un cadre réglementaire contraignant. Les banques ayant répondu à notre enquête ont unanimement identifié ces deux facteurs comme les principaux obstacles. Les difficultés techniques incluent probablement des défis liés à l'adaptation des systèmes bancaires traditionnels aux principes de la finance islamique, tandis que le cadre réglementaire contraignant peut imposer des restrictions et des exigences spécifiques compliquant la mise en œuvre des produits islamiques. Ces obstacles nécessitent des solutions innovantes et une collaboration étroite avec les régulateurs pour permettre une meilleure intégration des services financiers islamiques.

Les réponses montrent que les banques disposent d'une main-d'œuvre qui répond bien à l'offre des produits islamiques, comme l'ont indiqué toutes les institutions interrogées en qualifiant ce niveau de maîtrise de "bon". De plus, toutes les banques ont confirmé que le personnel en charge des produits islamiques a bénéficié d'une formation spéciale. Cela souligne l'engagement des banques à investir dans le développement des compétences de leur personnel pour garantir une prestation efficace et conforme aux principes de la finance islamique.

Les résultats de notre enquête indiquent que les banques ne semblent pas organiser régulièrement des réunions de communication et d'évaluation spécifiques autour des produits islamiques. Cependant, bien que la satisfaction générale vis-à-vis des retombées de ces produits soit modérée, il est notable que les banques perçoivent des avantages significatifs. L'introduction des produits islamiques a conduit à une amélioration des résultats financiers et à une diversification de la clientèle. Cela montre que malgré certains défis, les produits islamiques apportent des bénéfices tangibles et contribuent positivement à la performance et à l'attractivité des banques.

D'après les réponses des chargés de la finance islamique dans les banques étudiées, Les banques considèrent les produits islamiques comme complémentaires aux produits classiques, soulignant une intégration équilibrée des deux types de services financiers. En regardant vers l'avenir à moyen et long terme, elles anticipent une croissance appréciable des produits islamiques en Algérie. Cette perspective optimiste reflète une confiance en l'augmentation de la demande et l'acceptation accrue des services financiers islamiques dans le marché algérien.

Les banques jugent l'appropriation des services islamiques par leurs clients, qu'ils soient particuliers ou entreprises, comme moyenne au cours des dernières années. Parmi les produits islamiques offerts, la Mourabaha se distingue comme étant le plus demandé par les clients. Cela indique une préférence notable pour ce type de financement, reflétant peut-être sa simplicité et sa conformité claire avec les principes de la finance islamique.

Les banques considèrent que le retard dans l'utilisation des produits islamiques par les clients est principalement dû au manque de compréhension et de clarté sur ces produits, ainsi qu'aux contraintes réglementaires. Cependant, toutes les banques ont mis en place des initiatives spécifiques visant à augmenter la bancarisation grâce aux produits islamiques. Cela indique une prise de conscience de ces obstacles et un engagement à les surmonter en éduquant les clients et en développant des solutions innovantes pour faciliter l'adoption des services financiers islamiques.

Les banques identifient plusieurs facteurs clés de succès pour accroître l'adoption des services financiers islamiques, notamment la proposition de taux de marge compétitifs par rapport aux taux d'intérêt conventionnels. En outre, elles voient dans le développement des services financiers islamiques une opportunité majeure pour augmenter la bancarisation en Algérie, en offrant une gamme élargie de produits conformes à la finance islamique. Cette perspective met en évidence l'importance de l'innovation et de la compétitivité pour stimuler l'adoption des services financiers islamiques et favoriser l'inclusion financière dans le pays.

Les réponses divergentes des banques à la question de savoir si la réglementation actuelle entrave le développement de la finance islamique en Algérie soulignent une perception nuancée de la situation. Certains estiment que la réglementation actuelle constitue un obstacle, citant un manque d'information ainsi que l'absence d'équivalents et de textes réglementaires appropriés. D'autres, en revanche, ne voient pas la réglementation comme un frein significatif. Cette divergence souligne la nécessité pour les autorités réglementaires de clarifier et d'adapter les cadres réglementaires pour soutenir pleinement le développement de la finance islamique en Algérie, en fournissant des orientations claires et en comblant les lacunes perçues par les acteurs du secteur.

Les réponses des banques concernant leurs principales attentes et recommandations vis-à-vis des autorités de régulation pour favoriser l'appropriation de la finance islamique à court, moyen et long terme mettent en lumière plusieurs points clés. Tout d'abord, au niveau des banques, il est crucial de poursuivre la vulgarisation et de mettre en place davantage de moyens pour promouvoir la compréhension et l'adoption des produits islamiques. De plus, il est nécessaire de résoudre les blocages qui surviennent lors du traitement des dossiers liés à la finance islamique. Du côté des clients, il est important de fournir une meilleure compréhension des concepts et des règles régissant ce domaine financier, ainsi que de demander aux banques plus de clarté et d'explication sur les avantages à tirer de la finance islamique.

En conclusion, une collaboration étroite entre les banques, les autorités de régulation et les clients est essentielle pour surmonter les obstacles et promouvoir efficacement l'adoption de la finance islamique à tous les niveaux.

**3.1. Présentation de l'enquête par questionnaire auprès des clients**

Dans le cadre de notre mémoire de fin d'études, nous avons entrepris une étude approfondie sur la perception et l'adoption des produits financiers islamiques en Algérie. Pour cela nous avons mis en place un questionnaire dédié aux clients sur plusieurs plateformes en ligne comme Google Forms et via réseaux sociaux dans le but de mieux comprendre les clients qui possèdent des comptes bancaires en Algérie et leurs avis envers la finance islamique, ainsi que les défis potentiels à surmonter pour une adoption plus large de ces produits financiers. Les résultats de cette enquête contribueront à enrichir le débat sur la finance islamique en Algérie et à informer les décisions futures dans le secteur financier.

**A. Présentation de l'organisation du questionnaire**

Notre questionnaire qui est dédié aux clients contient (29) questions. Nous avons conçu un questionnaire comprenant une combinaison de questions ouvertes et fermées dans le but d'obtenir l'opinion personnelle des clients et collecter le maximum d'informations. Le questionnaire a été structuré en trois parties :

La première contient les questions concernant l'identification des clients : elle est formée par (5) questions nous renseignent sur le nom prénom et sexe du client, sa tranche d'âge, sa catégorie socioprofessionnelle, la région où il réside.

La deuxième contient les questions relatives à l'activité bancaire du client : elle se compose d'une série de sept (7) questions, qui nous renseignent sur si la personne a un compte bancaire et, si oui, à quelle banque il appartient. Ensuite, il interroge sur le type de compte détenu, suivi de ce que la personne fait des intérêts reçus sur son compte épargne. Pour ceux sans compte bancaire, le questionnaire demande pourquoi. Enfin, il aborde la question des crédits : s'ils ont déjà demandé un crédit et, le cas échéant, pourquoi ils ne l'ont pas fait ou quelles difficultés ils ont rencontrées.

La dernière contient les questions relatives à l'appropriation et appréciation des produits financiers islamiques par les clients : elle se compose de dix-huit (18) questions, qui nous donneront l'occasion de recueillir des informations sur l'opinion des participants sur les produits financiers islamiques. Il commence par évaluer leur connaissance de ces produits, leur disponibilité dans leurs banques et comment ils en ont pris connaissance. Ensuite, il explore leur compréhension et leurs perceptions des différences entre les produits islamiques et conventionnels, ainsi que leur opinion sur l'intérêt dans la finance islamique.

Le questionnaire interroge également sur l'intérêt d'acheter des produits conformes à la Charia, les motivations derrière cet intérêt, leur fréquence d'utilisation des produits islamiques, et les principales préoccupations des clients en Algérie concernant ces produits. De plus, il cherche à comprendre pourquoi ces produits pourraient ne pas être attractifs en Algérie et si la finance islamique offre des avantages par rapport à la finance conventionnelle.

### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

Enfin, il explore les inquiétudes éthiques, les comparaisons entre les banques islamiques étrangères et les banques publiques algériennes, ainsi que les obstacles perçus et les attentes des clients en matière de services bancaires islamiques.

#### **B. Analyse des résultats de l'enquête**

Nous allons maintenant examiner les données que nous avons collectées dans notre enquête où nous avons interrogé environ 50 personnes. Nous avons eu la chance de recueillir les opinions de 37 personnes, ce qui nous permettra d'analyser les résultats et d'en tirer des conclusions pertinentes.

##### **- Informations générales sur les clients.**

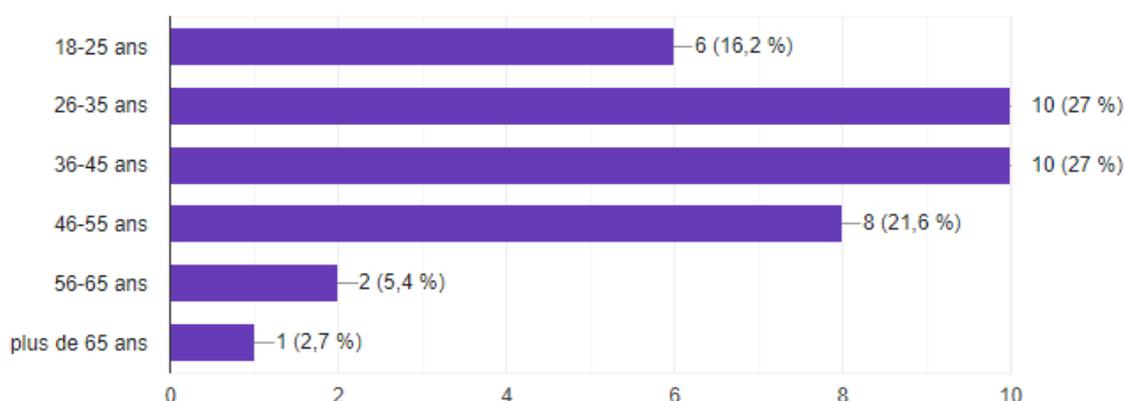
**Tableau N°12 : Répartition des clients enquêtés par sexe**

Sexe	Fréquence	%
Hommes	19	51,4
Femmes	18	48,6
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>

**Source :** Réalisé par les auteures à partir des résultats de l'enquête

Le tableau indique le nombre de clients de notre questionnaire qui contient 19 personnes masculines et 18 féminines, ce qui indique une répartition équitable en termes de sexe et qui nous permet d'avoir une information plus proche de la réalité.

**Graphes N°5 : Répartition des clients enquêtés par tranche d'âge.**



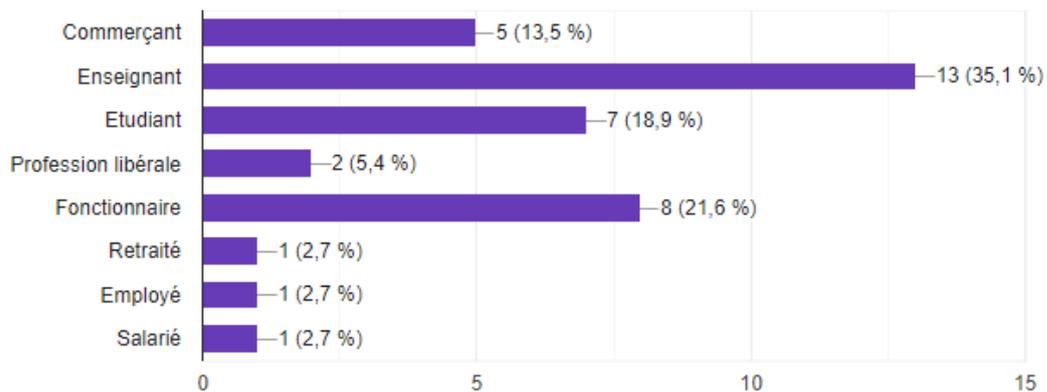
**Source :** Réalisé par les auteures à partir des résultats de l'enquête

Le profil des clients interrogés dans le cadre de notre étude reflète une diversité significative en termes de sexe et de tranche d'âge. Sur les 37 questionnaires distribués, une répartition quasi-équitable entre les hommes (19) et les femmes (18) a été observée.

### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

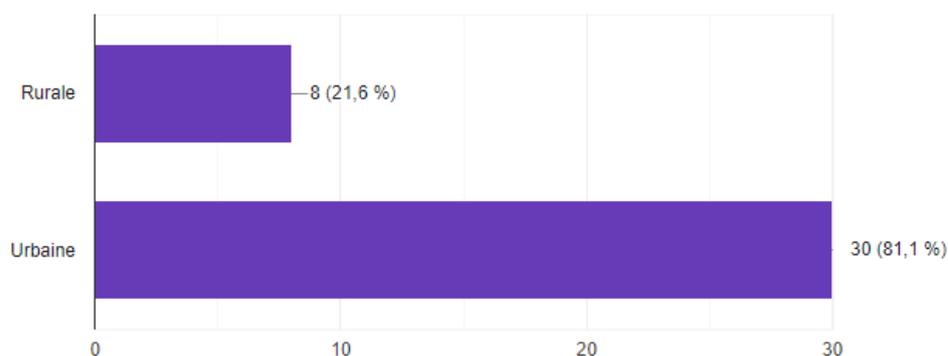
En ce qui concerne l'âge, la majorité des répondants se situent dans la tranche d'âge de 26 à 45 ans, représentant plus de la moitié de l'échantillon. Les répondants de 56 à 65 ans constituent également une proportion notable. Cependant, il est à noter que les répondants de moins de 25 ans et de plus de 65 ans sont moins représentés dans notre échantillon. Cette diversité dans le profil des clients interrogés offre une perspective équilibrée sur les perceptions et les attentes des différents segments de la population concernant la finance islamique en Algérie.

#### **Graphe N°6 : Répartition par catégorie socioprofessionnelle des clients enquêtés**



**Source :** Réalisé par les auteures à partir des résultats de l'enquête

#### **Graphe N°7 : Répartition des clients enquêtés par région de résidence.**



**Source :** Réalisé par les auteures à partir des résultats de l'enquête

Le profil socioprofessionnel des clients interrogés dans le cadre de notre étude met en lumière une diversité significative des catégories socioprofessionnelles représentées. Parmi les répondants, les enseignants constituent le groupe le plus important, suivis par les fonctionnaires et les commerçants.

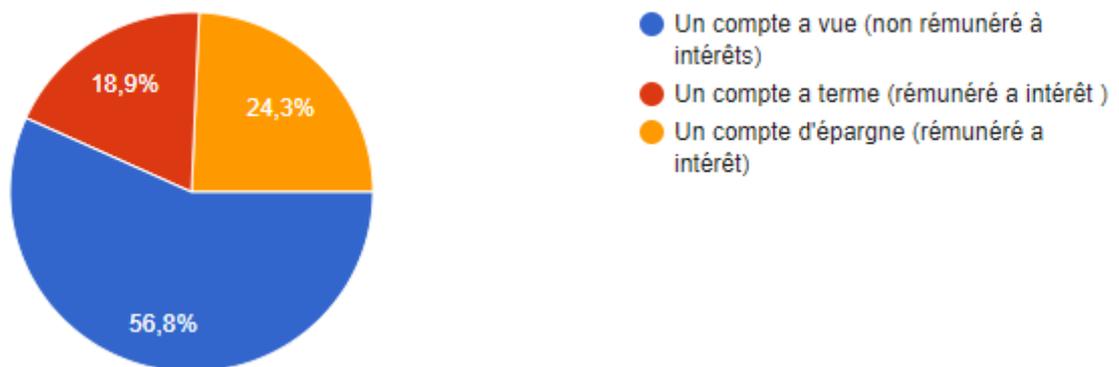
### **Chapitre 03 Introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie**

Les étudiants, les employés et les salariés sont également représentés de manière significative dans notre échantillon. En revanche, les personnes libérales et les retraités sont moins représentés. En ce qui concerne le lieu de résidence, une grande majorité des répondants habitent en zone urbaine, tandis qu'une proportion moindre réside en zone rurale. Cette diversité dans le profil socioprofessionnel et géographique des clients interrogés offre une perspective globale sur les opinions et les attitudes des différents segments de la population à l'égard de la finance islamique en Algérie.

#### **- L'activité bancaire des clients.**

Dans un échantillon de 37 clients, une diversité de situations bancaires est observée. La majorité des clients, soit 22 sur 37, ont choisi une banque publique pour leurs transactions financières. En revanche, une proportion légèrement moins importante, soit 11 sur 37, a préféré les services d'une banque privée. Trois clients ont opté pour une banque mixte. De plus, il est intéressant de noter qu'un client ne détient pas de compte bancaire, ce qui peut refléter diverses raisons telles que des préférences personnelles ou des contraintes financières. De même, un autre client est en projet, suggérant une intention future d'ouvrir un compte bancaire. Cette distribution variée entre les types de banques indique des choix individuels et des préférences diverses parmi la clientèle.

#### **Graphes N°8 : Types de comptes bancaires ouverts par les clients enquêtés**



**Source :** Réalisé par les auteures à partir des résultats de l'enquête

#### **- L'appréciation de la finance islamique par les clients.**

Dans notre enquête nous avons constaté que la majorité des personnes questionnées ont entendu parler de la finance islamique généralement par l'espace public, même si leurs banques leur proposent des produits islamiques, mais leur connaissance en matière de produits islamiques est moyenne. Néanmoins, certains reconnaissent l'aspect religieux et éthique des produits islamiques, soulignant que ces derniers sont conformes à la charia et peuvent être perçus comme plus honnêtes.

En résumé, ces réponses reflètent une gamme de perceptions sur la finance islamique, allant de la compréhension des principes fondamentaux à l'incertitude quant à ses pratiques spécifiques. Ils mettent également en lumière l'importance de l'éducation financière et de la sensibilisation aux différences entre les systèmes bancaires conventionnels et islamiques.

Lorsque nous avons demandé aux clients leur avis sur les intérêts la plupart ont répondu que l'intérêt est prohibé (Haram), et que si leur banque venait à leur proposer les produits conforme à la charia islamique la majorité ont montré leur intérêt, et la raison qui a dicté leur choix est la conformité aux principes de la charia. Par contre, le degré de cette conformité demeure leur principale préoccupation, rajoutant le manque de clarté entre les produits islamiques et ceux conventionnels, ce qui dû d'après leurs réponses au manque de communication par les banques sur ces produits ainsi le coût élevé des produits.

Durant notre enquête les clients ont exprimé leur confiance envers les banques totalement islamise par rapport à leur expérience et leur maîtrise, contrairement aux banques publiques.

Notre questionnaire nous a permis de recueillir les avis personnels de chaque client et leur niveau de connaissance sur la finance islamique, ce qui nous mène à mieux comprendre leur crainte d'adopter les produits islamiques à cause du manque d'informations et les manque de compétence en matière de vulgarisation des banques.

# **Conclusion générale**

---

## *Conclusion générale*

Tout au long de ce travail, nous avons essayé d'étudier la finance islamique à travers ses fondements théoriques tirés de la charia, mais aussi, de faire une comparaison de sa réalité au sein du secteur bancaire algérien par rapport à ces fondements.

Dans une première étape, nous avons débuté par présenter l'importance de la bancarisation et sa pratique qui revêt une importance capitale à plusieurs égards. Car elle favorise l'inclusion financière en permettant à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux services bancaires de base tels que les comptes courants, les épargnes, les prêts, et les moyens de paiement électroniques, elle contribue à la formalisation de l'économie en réduisant la circulation de l'argent liquide et en favorisant les transactions transparentes, elle constitue un pilier essentiel pour le développement financier et économique, tant au niveau local qu'international.

Après avoir vu l'importance de la bancarisation, nous avons abordé dans une seconde étape l'historique et l'évolution du système financier algérien, Après l'indépendance en 1962, l'Algérie a entrepris un processus de nationalisation des banques et des entreprises clés, visant à consolider son contrôle sur l'économie. Dans les décennies suivantes, le pays a connu des périodes d'instabilité économique, notamment en raison de fluctuations des prix des hydrocarbures, principale source de revenus.

Malgré ces défis, le système financier algérien a progressivement évolué, avec des réformes visant à moderniser les infrastructures bancaires, à promouvoir la bancarisation et à renforcer la supervision financière. Ces efforts ont contribué à diversifier l'économie algérienne et à encourager la participation du secteur financier au développement national. Aujourd'hui, le système financier algérien revêt une importance capitale en soutenant la croissance économique, en facilitant l'accès aux services financiers pour la population et en contribuant à la stabilité financière du pays.

En tant que pilier de l'économie, il joue un rôle crucial dans la mobilisation des ressources, le financement des projets d'investissement et la promotion de l'inclusion financière, essentielle pour le développement socio-économique à long terme de l'Algérie.

Nous avons bien évidemment présenté la finance islamique en remontant à ses origines, et définis les principes sur lesquels elle se repose. Celle-ci est basée sur un ensemble de prohibitions telles que les intérêts (Riba), la spéculation, la thésaurisation, l'incertitude l'investissement dans des secteurs jugés illicites par la loi islamique. Nous avons par ailleurs expliqué les principes de partage des profits et des pertes et l'obligation de l'aumone (Zakat), principes fondamentaux aux yeux de l'islam. Car ils traduisent l'équité, la justice et la redistribution des richesses.

## Conclusion générale

Nous avons également présenté l'essor de la finance islamique dans le monde musulman et dans le monde occidental, à travers l'évolution des banques islamiques. Ainsi que par la transformation des banques conventionnelles en des banques islamiques, ce qui nous mène à considérer notre deuxième hypothèse d'un autre angle. Ces banques conventionnelles ont saisi l'importance de cette industrie financière par la création des guichets islamiques. La finance islamique est apparue comme le modèle le plus adéquat pour traiter les défis rencontrés par le système financier mondial.

La crise mondiale de 2008 a mis en avant les aspects positifs du système financier islamique. Ce dernier trouve de plus en plus de soutien au sein même de la finance conventionnelle. Cela par sa remarquable résistance à cette crise et les grands débats qu'elle a ouverts concernant sa possibilité à restaurer la confiance dans le système financier. Pour cela, la finance islamique peut être la solution de plusieurs crises notamment celle du type de la crise des subprimes.

Bien que la finance islamique ait connu un succès notable, elle est confrontée à divers défis administratifs, organisationnels et juridiques. Ces obstacles entravent son bon fonctionnement et son expansion. Son principal défi consiste à conserver sa position sur la scène mondiale et à rivaliser avec efficacité avec la finance conventionnelle, tout en s'efforçant de jouer un rôle plus dynamique dans l'économie globale.

Enfin pour répondre à notre problématique, nous avons essayé d'étudier le fonctionnement et l'évolution de la finance islamique au sein du secteur bancaire Algérien.

Cela par l'élaboration d'un stage pratique au sein de la direction générale de la BEA à Alger et une enquête de terrain par deux questionnaires dédiés aux banques qu'on a distribués à toutes les banques publiques et privées au niveau de la wilaya de Bejaia et au niveau d'Alger et un deuxième questionnaire dédié aux clients qu'on a partagé via réseaux sociaux et travers la Platform Google Forms.

D'après les résultats de notre stage pratique, nous avons constaté que cette analyse révèle une dynamique encourageante dans le système financier algérien, avec une diversité croissante des produits et services islamiques offerts par les banques. Malgré quelques obstacles, telles que des contraintes réglementaires et des défis techniques, les institutions financières du pays montrent un engagement fort envers la finance islamique, avec des investissements significatifs dans la formation du personnel et l'amélioration des infrastructures.

Les banques perçoivent également les produits islamiques comme un levier important pour stimuler la bancarisation et répondre aux besoins spécifiques des clients, tant individuels que corporatifs, ce qui est souligné par le nombre de comptes ouverts depuis l'ouverture récente de ces guichets au sein des banques publiques algériennes notamment.

### Conclusion générale

Cela confirme alors notre première hypothèse et répond à la question principale de notre travail, comme quoi la finance islamique, bien que récemment introduite, par les banques publiques, accaparant plus des deux tiers de l'activité bancaire, a réellement contribué à bancariser une bonne partie de la population, qui jusque-là, était exclue du réseau bancaire, principalement, en raison de conviction religieuses, mais que la faiblesse du réseau des banques privés proposant ces produits depuis longtemps, ne couvrait pas toute la population.

À CT, la FI représente un segment complémentaire à la finance conventionnelle, offrant des alternatives basées sur des principes éthiques et religieux, mais à LT, elle pourrait le concurrencer, attirant un nombre croissant de clients cherchant des produits financiers éthiques et inclusifs.

Malgré des défis réglementaires et techniques, les banques algériennes, principalement publiques, ont progressivement adopté la finance islamique, facilitant ainsi l'accès à des services financiers diversifiés. Cependant, son impact sur la bancarisation en Algérie reste limité, mais il est envisageable qu'il évolue favorablement à l'avenir.

Par ailleurs, pour réaliser pleinement le potentiel de la finance islamique en Algérie, il est impératif de continuer à sensibiliser et éduquer les clients sur ces produits, de clarifier les cadres réglementaires et de promouvoir l'innovation dans le secteur financier. En travaillant ensemble, les banques, les autorités de régulation et les clients, ils peuvent créer un environnement propice à une adoption accrue de la finance islamique, renforçant ainsi l'inclusion financière et contribuant au développement économique durable du pays, tout en renforçant sa stabilité financière.

# **ANNEXES.**

## **Annexe N°1**



**Université Abderrahmane Mira de Bejaia**  
**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion**  
**Département des Sciences Economiques**

# **Questionnaire d'enquête**

**Sur le thème**

**Contribution des banques islamiques  
à la bancarisation en Algérie.**

**Nom et Prénom des enquêteurs :**

Melle BAKDI Kamelia  
Melle BAHLOUL Dalicia

Année universitaire : 2023-2024.

---

## Questionnaire

Ce questionnaire est établi dans le cadre de la préparation d'un mémoire de fin de cycle, en vue de l'obtention d'un Master en Economie Monétaire et Bancaire à l'Université Abderrahmane Mira Bejaia, portant sur le thème « *La contribution de la finance islamique à la bancarisation en Algérie* », préparé par Melle Bakdi Kamelia, et Melle Bahloul Dalicia, sous la direction de Professeure BOUKHEZER Nacira. Il vise à recueillir les avis et appréciations des institutions financières sur l'introduction des produits financiers islamiques en Algérie, et leur appropriation.

Votre participation est d'une importance capitale pour nous aider à mener à bien cette recherche. Nous vous exprimons d'avance notre gratitude pour votre précieuse collaboration, en nous nous engageons à respecter et garantir l'anonymat total, la confidentialité et l'utilisation des données récoltées dans un cadre purement scientifique et académique.

### **I. Informations générales sur la banque**

#### **1. Nom, raison sociale ou pseudonyme**

#### **2. Nombre d'années d'activité sur le marché algérien ?**

- 1 à 5 ans
- 6 à 10 ans
- 11 à 20 ans
- Plus de 20 ans

#### **3. Statut juridique de votre banque ?**

- Publique
- Privée
- Mixte

#### **4. Nombre d'agences en Algérie ?**

#### **5. Nombre total de clients (particuliers et entreprises) ?**

### **II. Introduction des services de finance islamiques**

#### **1. Offrez-vous des services et produits islamiques à vos clients ?**

- Oui
- Non
- En projet

#### **2. Si oui, depuis combien de temps proposez-vous ces services ?**

#### **3. Etes-vous**

- Banque islamique
  - Fenêtre islamique
  - Guichet islamique
-

**4. Quelles sont vos motivations pour offrir ces services ?**

- Répondre à une demande des clients
- Faire face à la concurrence
- Obligation réglementaire

**5. Quels services islamiques propose votre banque ?**

- Compte courant
- Compte d'épargne
- Prêts divers
- Produits d'investissement
- Autres (Précisez SVP) .....

**6. Quelles sont les formes de financement proposées par votre banque ?**

- Moucharaka
- Mourabaha
- Moudaraba
- Salam
- Ijara
- Istisna
- Autre (Précisez SVP) .....

**7. Les autorités bancaires, ont-elles mis en place des programmes de vulgarisation de ces produits islamiques ?**

- Oui
- Non
- En projet

**8. Votre banque possède-t-elle une direction dédiée à la gestion des services islamiques ?**

- Oui
- Non
- En projet

**9. Votre banque dispose-t-elle d'un comité *Charia* qui évalue les produits proposés**

- Oui
- Non
- En projet

**III. Appréciation de l'adoption des produits islamiques par la banque**

**1. Y a-t-il une concordance entre les objectifs de proposition des produits islamiques et les moyens de votre banque (matériels, humains et financiers) ?**

- Oui
  - Non
-

**2. Si non, quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de cette orientation ?**

- Coûts élevés de développement et de commercialisation
- Difficultés humaines
- Difficultés Techniques
- Cadre réglementaire contraignant
- Autres (Précisez SVP) .....

**3. A quel niveau de maîtrise, la main-d'œuvre répond-elle à l'offre des produits islamiques ?**

- Excellent
- Bon
- Moyen
- Faible

**4. Si faible, pour quelle raison ?**

- Manque de qualification
- Manque d'expérience
- Manque de motivation

**5. Le personnel en charge des produits islamiques, a-t-il bénéficié d'une formation spéciale ?**

- Oui
- Non
- En projet

**6. Organisez-vous des réunions de communication et d'évaluation autour des produits islamiques au sein de la banque ?**

- Régulièrement
- Rarement
- Par occasion
- Jamais

**7. Etes-vous satisfait des retombées apportées par la mise en place des produits islamiques pour votre banque ?**

- Très satisfait
- Moyennement
- Pas du tout

**8. Quel est l'avantage le plus ressenti par votre banque après l'introduction des produits islamiques ?**

- Résultats financiers plus élevés
  - Une clientèle plus diversifiée
  - Autre (Précisez SVP) .....
-

**9. Comment positionnez-vous votre offre des produits islamiques par rapport à vos concurrents nationaux ?**

- Bonne

- Moyenne

-Mauvaise

**10. Envisagez-vous de recruter ou former davantage un personnel spécialisé dans les produits islamiques ?**

- Oui

- Non

- Possible

**11. Comment positionnez-vous les produits islamiques par rapport aux produits classiques ?**

- Complémentaires

- Concurrents

- Indépendants

**12. Comment voyez-vous la place des produits islamiques en Algérie à moyen/long terme ?**

-

-

**IV. Appropriation des produits islamiques par les clients**

**1. Comment jugez-vous l'appropriation des services islamiques par vos clients (particuliers et entreprises) ces dernières années ?**

- Très positive

- Moyenne

- Faible

- Décevante

**2. Parmi ces produits, quels sont les plus demandés par les clients**

- Moucharaka

- Mourabaha

- Moudaraba

- Salam

- Ijara

- Istisna

- Autre (Précisez SVP) .....

---

**3. Quelle catégorie de clientèle utilise le mieux les produits islamiques (1à 5 dans l'ordre)**

- Etudiants
- Cadres supérieurs
- Fonctionnaires
- Commerçants
- Retraités
- Sans niveau d'instruction

**4. Quelle catégorie d'âge de la clientèle répond le mieux aux produits islamiques (1à 4 dans l'ordre)**

- 18 à 25
- 30 à 50
- 50 à 70
- +70

**5. Selon vous, quelles sont les principales raisons du retard d'utilisation des produits islamiques par les clients ?**

- Ignorance d'existence des services
- Manque de compréhension et d'éclairage sur les produits
- Frais supplémentaires
- Contraintes réglementaires
- Autres (Expliquez SVP) .....

**6. Avez-vous mis en place des initiatives spécifiques pour augmenter la bancarisation grâce aux produits islamiques ?**

- Oui
- Non
- En projet

**7. Quelles opportunités voyez-vous dans le développement des services financiers islamiques pour l'augmentation de la bancarisation en Algérie ?**

-  
-

**8. Quels seraient les facteurs clés de succès pour l'accroissement de l'adoption des services financiers islamiques ?**

-  
-

**9. Pensez-vous que la réglementation actuelle entrave le développement de la finance islamique en Algérie ?**

- Oui
  - Non
-

- Si oui à quel niveau ? .....

**10. Quelles sont vos principales attentes/recommandations vis-à-vis des autorités de régulation pour favoriser l'appropriation de la finance islamique à court, moyen, et long termes ?**

- Au niveau des banques .....

- Au niveau de la clientèle.....

**Merci pour votre collaboration**

## Annexe N°2



Université Abderrahmane Mira de Bejaia  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion  
Département des Sciences Economiques

# Questionnaire d'enquête

Sur le thème

Contribution de la finance islamique  
à la bancarisation en Algérie.

**Nom et Prénom des enquêteurs :**

Melle BAKDI Kamelia  
Melle BAHLOUL Dalicia

Année Universitaire 2023-2024

---

## Questionnaire

Ce questionnaire est établi dans le cadre de la préparation d'un mémoire de fin de cycle, en vue de l'obtention d'un Master en Economie Monétaire et Bancaire à l'Université Abderrahmane Mira Bejaia, portant sur le thème « *La contribution de la finance islamique à la bancarisation en Algérie* », préparé par Melle Bahloul Dalicia, et Melle Bagdi Kamelia, sous la direction de Professeure BOUKHEZER Nacira. Il vise à recueillir les avis et appréciations des clients sur l'introduction des produits financiers islamiques en Algérie et leur appropriation.

Votre participation est d'une importance capitale pour nous aider à mener à bien cette recherche. Nous vous exprimons d'avance notre gratitude pour votre précieuse collaboration, en nous nous engageons à respecter et garantir l'anonymat total, la confidentialité et l'utilisation des données récoltées dans un cadre purement scientifique et académique.

### **I. Profil du client**

**1. Nom, prénom ou pseudonyme .....**

**2. Sexe ?**

- Homme

- Femme

**3. Tranche d'âge ?**

- 18 à 25 ans

- 26 à 45 ans

- 40 à 60 ans

- Plus de 60 ans

**4. Catégorie socioprofessionnelle ?**

- Etudiant

- Commerçant

- Fonctionnaire

- Enseignant

- Profession libérale

- Retraité

- Autre (précisez SVP) .....

**5. Résidez- vous dans une région**

- Rurale

- Urbaine

---

## **II. Activité bancaire du client**

### **1. Avez-vous un compte bancaire ?**

- Oui
- Non
- En projet

### **2. Si oui, veuillez indiquer le statut juridique de votre banque**

- Banque publique
- Banque privée
- Banque mixte
- Autre (Précisez)

### **3. De quel(s) type (s) de compte (s) disposez-vous ?**

- Compte à vue (non rémunéré à intérêts)
- Compte à terme (rémunéré à intérêts)
- Compte épargne (rémunéré à intérêts)

### **4. Que faites-vous des intérêts reçus sur vos comptes épargne ?**

- Les dépenser
- Les restituer à la banque
- En faire un don

### **5. Si vous ne disposez pas de compte, pourquoi ?**

- Pas assez de ressources financières
- Pas confiance au système bancaire
- Pratique de l'intérêt par les banques
- Toutes les raisons à la fois
- Autres (Précisez)

### **6. Avez-vous déjà sollicité un crédit à votre banque**

- Oui
- Non
- En projet

### **7. Si non, est-ce parce que :**

- Pas besoin
- Pratique de l'intérêt par les banques
- Coûts des crédits
- Lourdeurs de la procédure
- Autres (Précisez) .....

## **III. Appropriation et appréciation des produits financiers islamiques**

---

**1. Avez-vous déjà entendu parler des produits financiers islamiques ?**

- Oui
- Non

**2. Votre banque propose-t-elle des produits islamiques**

- Oui
- Non
- Pas de connaissance

**3. Si oui, comment en avez-vous pris connaissance ?**

- Information de ma banque
- Compagnes publicitaires
- Espace public
- Internet

**4. Vos connaissances des produits financiers islamiques sont-elles :**

- Excellentes
- Bonnes
- Moyennes
- Faibles
- Nulles

**5. Pour vous, quelles sont les principaux points de différence entre les produits islamiques et ceux conventionnels ?**

Répondre ici

- 
- 
- 

**6. Pour vous, l'intérêt est :**

- Prohibé (Hram)
- Non Prohibé (c'est le prix de l'argent)
- Prohibé seulement pour les crédits à la consommation
- Autres (Précisez)

**7. Si votre banque venait à proposer des produits conformes à la Charia islamique, seriez-vous intéressé (e) par leur achat**

- Oui
  - Non
  - Possible
-

**8. Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans la finance islamique**

- Les principes éthiques qui la sous-tendent
- La diversité des produits proposés
- La visibilité des placements et des produits
- L'aspect socialement responsable
- Conviction religieuse
- Autre (Précisez) .....

**9. Si vous avez déjà utilisé les produits financiers islamiques, quels sont les facteurs les plus importants ayant dicté vos choix**

- La conformité aux principes de la *Charia*
- La diversité des produits proposés
- L'aspect de responsabilité sociale
- La réputation de l'institution bancaire
- Autres (Précisez) ..

**10. A quelle fréquence utilisez-vous les produits de la finance islamique ?**

- Toujours
- Souvent
- Rarement

**11. Quelle sont les principales préoccupations des clients en Algérie, concernant les produits islamiques ?**

- Degré de conformité des produits à la *Charia*
- Manque de clarté entre les produits conventionnels et ceux islamiques
- Indisponibilité des guichets ou fenêtres islamiques dans toutes les régions
- Coûts élevés de ces produits par rapport aux conventionnels
- Autre (Précisez) .....

**12. Considérez-vous que le manque d'attractivité de ces produits islamiques en Algérie est le résultat de :**

- Manque de communication par les banques sur ces produits
- Manque de maîtrise par le personnel des banques eux-mêmes de ces produits
- Nouveauté de ces produits en Algérie
- Indifférence des citoyens à ces produits
- Coûts élevé des produits
- Autres (Précisez) .....

**13. Pensez-vous que la finance islamique offre des avantages par rapport à la finance conventionnelle ?**

---

- Oui (Solutions éthiques et transparentes)
- Non (Elles ont toutes les deux des avantages et inconvénients)
- Pas de différence (Il s'agit juste d'appellations différentes)

**14. Avez-vous des craintes particulières concernant l'éthique et la conformité religieuse des produits financiers islamiques proposés par votre banque**

- Oui (Faible maîtrise)
- Non (Totale confiance)
- Indifférent (c'est leur responsabilité)

**15. Comment trouvez-vous les banques totalement islamiques étrangères par rapport aux banques publiques algériennes ?**

- Plus d'expérience et de maîtrise
- Plus de conviction religieuse donc de confiance
- Moindre coûts
- Plus de risques

**16. Quels obstacles percevez-vous dans l'utilisation des produits financiers conformes à la Charia ?**

Répondre ici...

- 
- 
- 

**17. Comment pensez-vous qu'ils peuvent être surmontés ?**

Répondre ici...

- 
- 
- 

**18. Quels types de services ou fonctionnalités spécifiques attendez- de votre banque pour répondre à vos besoins et attentes ?**

**Merci de votre collaboration**

---

# **LISTE DES ILLUSTRATIONS**

---

## *Liste des tableaux*

Tableau N° 01 : Evolution de la bancarisation dans les pays développés.....	06
Tableau N°2 : Banque et établissement financiers en activité (2010-2022).....	42
Tableau N°3 : Évolution du Niveau de Bancarisation en Algérie (2018-2022).....	44
Tableau N°4 : Volume des dépôts de la finance islamique.....	48
Tableau N°5 : L'encours des produits de financement.....	50
Tableau N°6 : Evolution des ressources de finance islamiques de la BEA.....	56
Tableau N°7 : Evolution des emplois de finance islamiques de la BEA.....	57
Tableau N°8 : Répartition en nombre d'agence et guichets islamiques entre les banques publiques.....	58
Tableau N°9 : Récapitulatif des résultats des banques (2014 et 2022).....	58
Tableau N°10 : Informations générales sur les banques et leurs activités.....	61
Tableau N°11 : Les produits islamiques de financement et les services islamiques proposé par les banques étudier.....	63
Tableau N°12 : Répartition du questionnaire des clients par sexe.....	68

---

## Listes des Graphes et schémas

### Liste des graphes

Graphe N°1 : Répartition des actifs de la finance islamique par pays arabes en 2022 (10 <sup>12</sup> USD).....	20
Graphe N° 2 : Répartition des actifs de la finance islamique par pays occidentaux 2022 (10 <sup>9</sup> USD).....	20
Graphe N°3 : La répartition des dépôts relevant de la finance islamique.....	49
Graphe N°4 : Evolution des ressources de la finance islamique.....	57
Graphe N°5 : Répartition du questionnaire des clients par tranche d'âge.....	68
Graphe N°6 : catégorie socioprofessionnelle des clients.....	69
Graphe N°7 : région de résidence.....	69
Graphe N°8 : Type de compte de compte bancaire ouvert par les clients.....	70

### Liste des schémas

Schéma N°1 : Synthétisation de l'opération de <i>Moudharaba</i> .....	26
Schéma N°2 : Synthétisation de l'opération de <i>Moucharaka</i> .....	26
Schéma N°3 : Synthétisation de l'opération de <i>Mourabaha</i> . ....	29
Schéma N°4 : Synthétisation de l'opération de <i>Ijara</i> .....	30
Schéma N°5 : Synthétisation de l'opération de <i>Istisnaa</i> .....	31
Schéma N°6 : Synthétisation de l'opération de <i>Salam</i> .....	32
Schéma N°7 : Synthétisation de l'opération de <i>Sukuk</i> .....	33

---

**REFERENCES**

**BIBLIOGRAPHIQUES**

---

## **Bibliographie**

### **Ouvrages**

1. BOUZAR C. (2010), (*Systèmes financiers : Mutation financière et bancaires et crise*), Edition EL-Amel, Tizi-Ouzou.
2. CROZET Y. 1993 : (*Dictionnaire de banque et de bourse*), Edition ARMOND Colin, Paris,
3. DEMIRGUC-KUNT, A., KLAPPER, L., Singer, D., & Ansar, S. (2022). (*The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19*). Washington, DC: World Bank. DOI: 10.1596/978-1-4648-1897-4.
4. DUGLAS, T ; (2010), (*Dictionnaire de la banque*), 5<sup>ème</sup> édition, SEFI, Canada
5. El-Gamal, M, (2006) ; « *Finance islamique : droit, économie et pratique* » Cambridge University Press, Cambridge, New York.)
6. GANSINHOUNDE A.J ; (2007) ; « *Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA* », Université polytechnique du Bénin, Master Banque Finance
7. Guide investir en Algérie, 2009.
8. NAAS, A ; (2003), « *Le système bancaire Algérien* », Maisonneuve & La rose, Paris,
9. SAIDANE.D, 2011, (*La Finance islamique : à l'heure de la mondialisation*), Paris : RB, 2<sup>ème</sup> édition.
10. SAM. H, (2010) ; « *Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie* », Mémoire de Magistère en sciences économique, Université de Tizi Ouzou,
11. SAUSI RENDI B. 2009, (*Lexique de la banque et marchés financiers*), Edition DUNOD, Paris,

### **Mémoires et autres documents**

1. Conférence des ministres des finances des pays islamiques tenue à Karachi en 1970
  2. EL MEDJIRA N, et HENCHIR K, (2016), « Niveau de bancarisation en Algérie Cas la commune de Larbaa Nath Irathen », Mémoire de magister, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.
  3. EL WATAN Economie, du 25 Avril au 01 Mai 2011.
  4. Guide investir en Algérie, année 2009.
  5. JORADP, règlement 88-01 du 12 janvier 1988
  6. KPMG (2024), « *Guide investir en Algérie* »
  7. Loi 88.01 du 17 janvier 1988 portant autonomie des entreprises publiques économiques
-

8. RAMDANE N, et SADOU N, (2015) ; « *La finance islamique : fondement théorique et réalité. Cas des banques islamiques en Algérie* », Mémoire de Master,
9. Rapport annuel (2010-2022) de la Banque d'Algérie.
10. Rapport annuel 2022, BEA (Banque d'Extérieur d'Algérie).

### **Sites web**

1. <https://fastercapital.com/fr/contenu/Deverrouiller-le-potentiel-de-Sukuk--Explorer-le-monde-de-la-finance-islamique.html>
  2. <https://lentrepreneuralgerien.com/informations-generales/item/112-introduction-a-la-finance-islamique>
  3. [https://www.challenge.fr/tag/lexique-economique/bancarisation\\_882/.](https://www.challenge.fr/tag/lexique-economique/bancarisation_882/)
  4. [WWW.BankofAlgeria.dz](http://WWW.BankofAlgeria.dz)
  5. [WWW.BEA.DZ](http://WWW.BEA.DZ)
  6. [WWW.BNA.DZ](http://WWW.BNA.DZ)
  7. [WWW.BADR.DZ](http://WWW.BADR.DZ)
  8. [WWW.BDL.DZ](http://WWW.BDL.DZ)
  9. [WWW.CNEP.DZ](http://WWW.CNEP.DZ)
  10. [WWW.CPA.DZ](http://WWW.CPA.DZ)
  11. [WWW.IMF.ORG](http://WWW.IMF.ORG)
-

# **TABLE DES MATIERES**

---

## Table des matières

Introduction générale.....	1
Chapitre 01 : Cadre théorique de la bancarisation.....	3
Section 01 : Notions générales sur la bancarisation .....	3
1. Définitions de la bancarisation.....	3
2. Historique de la bancarisation .....	4
3. Les indicateurs de mesure de la bancarisation .....	5
4. Importance économique de la bancarisation .....	9
Chapitre 02 : Avènement de la finance islamique .....	17
Section 01 : Historique de la finance islamique .....	17
1. Premières traces de la finance islamique .....	17
2. Evolution de la finance islamique dans le monde.....	18
Section 02. Principes de fonctionnement et produits des banques islamiques.....	20
1. Principes de fonctionnement des banques islamiques.....	21
2. Modèles de services et produits offerts par les banques islamiques .....	23
4. Enjeux et opportunités d'introduction de la finance islamiques.....	34
Chapitre 03 : L'introduction de la banque islamique et bancarisation en Algérie.....	35
Section 01 : Historique et évolution du système financier algérien (SFA) .....	35
1. La période coloniale et naissance du SFA .....	35
2. La situation post- indépendance et l'étatisation du SBA (1962-69).....	36
2.1. La création de l'institut d'émission .....	36
2.2. La création d'institutions financières non bancaires .....	37
2.3. La nationalisation des banques étrangères .....	37
3.1. La réforme de 1988 .....	39
3.2. La loi 90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit :.....	39
3.3. Le système bancaire actuel (2022) .....	39
Section 02 : Analyse de la bancarisation en Algérie avant l'arrivée des banques islamiques .....	40
1. Contexte réglementaire et juridique récent du système bancaire algérien.....	40
2. Analyse de la bancarisation en Algérie.....	41
3. Emergence et développement des banques islamiques en Algérie .....	46
Section 03 : Présentation de l'étude empirique .....	52
1. Présentation des résultats du stage pratique .....	52
2. Analyse des données recueillies au cours du stage pratique.....	56
3. Présentation de l'enquête de terrain.....	59
Conclusion générale.....	72
Annexe N°1 .....	76
Annexe N°2 .....	83
Liste des tableaux .....	90

---

<i>Listes des Graphes et schémas</i> .....	91
<i>Bibliographie</i> .....	93

## Résumé

La contribution des banques islamiques à la bancarisation en Algérie est un sujet d'intérêt croissant, particulièrement dans le contexte de l'expansion continue de la finance islamique. Ce mémoire examine d'abord les fondements théoriques et conceptuels de la finance islamique, avant de se concentrer sur une étude empirique menée auprès des agences bancaires islamiques et banques publiques ayant un service islamique, en Algérie. Les résultats de cette étude mettent en lumière le rôle significatif des banques islamiques dans l'amélioration de la bancarisation, tout en identifiant les défis actuels auxquels elles font face ainsi que les perspectives d'avenir pour leur développement dans le pays.

**Mots clés :** Finance islamique, système bancaire algérien, système financier Algérien, banques publiques, banques privées.

## ملخص

إن مساهمة المصارف الإسلامية في الأعمال المصرفية في الجزائر موضوع يتزايد الاهتمام به، لا سيما في سياق التوسع المستمر في التمويل الإسلامي. تبحث هذه الأطروحة أولاً الأسس النظرية والمفاهيمية للتمويل الإسلامي، قبل التركيز على دراسة تجريبية أجريت مع الوكالات المصرفية الإسلامية والمصارف العامة ذات الخدمة الإسلامية في الجزائر. تسلط نتائج هذه الدراسة الضوء على الدور المهم للبنوك الإسلامية في تحسين الأعمال المصرفية، مع تحديد التحديات الحالية التي تواجهها والآفاق المستقبلية لتنميتها في البلاد.

**الكلمات الرئيسية:** التمويل الإسلامي، النظام المصرفي الجزائري، النظام المالي الجزائري، المصارف العامة، المصارف الخاصة

## Summary

The contribution of Islamic banks to banking in Algeria is a topic of growing interest, particularly in the context of the continued expansion of Islamic finance. This thesis first examines the theoretical and conceptual foundations of Islamic finance, before focusing on an empirical study conducted with Islamic banking agencies and public banks with an Islamic service, in Algeria. The results of this study highlight the significant role of Islamic banks in improving banking, while identifying the current challenges they face and future prospects for their development in the country.

**Keywords:** Islamic finance, Algerian banking system, Algerian financial system, public banks, private banks